

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI**

**COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES RÉGIONALES**

**PAR DRISS DIRI
B.A.A**

**LE DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT VU À TRAVERS
LES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL:
LE CAS DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN**

JUIN 1992



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

RÉSUMÉ.

À l'échelle de l'ensemble des pays capitalistes, le désengagement de l'État s'impose après plusieurs décennies d'interventionnisme. Probablement faute de meilleures alternatives, le retour au libéralisme pur apparaît comme l'unique solution.

Étant donné le caractère international du mode de production capitaliste, ce désengagement ne peut constituer une formule propre à un "État-système" en particulier. Il s'impose plutôt à l'ensemble du "système d'États" et détermine pour chacune des parties, des choix et une subordination des politiques internes à la politique du système global.

Au Québec, le "développement régional" tel que conçu officiellement, n'échappe pas à cette contrainte. Les différents paliers du gouvernement se retrouvent dans une situation où ils doivent maintenir un discours en faveur des régions et des pratiques qui vont à l'encontre de ce discours.

Le recours aux ententes État-régions, à l'image des ententes fédérales-provinciales, implique un "partenariat" avec les milieux régionaux. Ce partenariat, qui à son tour nécessite un certain niveau de "concertation", permet du même coup de transférer certaines compétences et responsabilités financières.

Pour mettre un peu de lumière sur ce point, une présentation historique des politiques et programmes fédéraux et provinciaux est préalablement nécessaire. Le transfert des responsabilités financières vers les milieux régionaux est étudié ici à travers le cas de la "région" du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

REMERCIEMENTS.

Le sujet sur lequel porte ce travail s'inscrit dans un projet de recherche dirigé par le professeur Juan-Luis Klein, directeur du mémoire, auquel collabore le professeur Jean-Pierre Deslauriers. Je tiens à remercier Monsieur Klein pour son aide, sa disponibilité, sa compréhension, son "esprit critique" et la symbiose qu'il a su créer au cours de la rédaction de ce mémoire. Au delà des remerciements officiels, monsieur Klein est certainement conscient de ma gratitude pour ses multiples aides. Je remercie aussi monsieurs Deslauriers pour l'intérêt constant qu'il a manifesté pour ce mémoire. Je remercie finalement le fonds FCAR et la Fondation de l'UQAC pour l'aide financière accordée au projet qui a servi de cadre à la recherche à ce mémoire.

TABLE DES MATIERES.

	Page
RÉSUMÉ.....	I
REMERCIEMENTS.....	II
TABLE DES MATIÈRES.....	III
LISTE DES TABLEAUX	VI
LISTE DES FIGURES.....	VIII
LISTE DES CARTES.....	IX
LISTE DES SIGLES.....	X
 INTRODUCTION.....	 1
 CHAPITRE I	
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, UN SURVOL THÉORIQUE	12
 1.1 L'ANALYSE NÉO-CLASSIQUE: LA RECHERCHE DE L'ÉQUILIBRE.....	 15
 1.2 LA CROISSANCE DÉSÉQUILIBRÉE ET SES LIMITES.....	 20
 1.3 LES MODÈLES DU DÉSÉQUILIBRE.....	 22
 1.4 DU DÉSÉQUILIBRE AUX INÉGALITÉS: L'ANALYSE EN TERME DE TAUX DE PROFIT.....	 26
 1.5 LES CONTRIBUTIONS NON-ORTHODOXES: LES BOULEVERSEMENTS ET LES RETOURNEMENTS SPATIAUX.....	 32
 1.6 LE DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT	 34
 CHAPITRE II	
 L'ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME D'ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT CANADA-QUÉBEC ENTRE 1974 ET 1990.....	 40
 2.1 LES ANTÉCÉDENTS DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.....	 42
 2.1.1 LES POLITIQUES FÉDÉRALES.....	 42
 2.1.2 LES POLITIQUES PROVINCIALES	 44

	Page
2.2 L'ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT, 1974-1984.....	46
2.2.1 LES ENTENTES AUXILIAIRES PONCTUELLES.....	50
2.2.1.1 Entente sur le financement du plan d'expansion de la Société SIDBEC.....	50
2.2.1.2 Entente sur les études industrielles.....	52
2.2.1.3 Entente sur l'implantation d'une usine de pâte kraft à Saint-Félicien.....	52
2.2.1.4 Entente sur le parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (PICA).....	52
2.2.1.5 Entente sur l'assainissement des eaux de Montréal.....	54
2.2.1.6 Entente sur l'implantation d'une usine à Amos.....	55
2.2.1.7 Entente sur la Société Inter-Port de Québec.....	55
2.2.2 ENTENTES AUXILIAIRES NON-PONCTUELLES.....	56
2.2.2.1 Entente sur le développement des transports.....	56
2.2.2.2 Entente sur les infrastructures industrielles.....	58
2.2.2.3 Entente sur le développement forestier.....	59
2.2.2.4 Entente sur le développement agricole.....	60
2.2.2.5 Entente sur le développement minéral.....	63
2.2.2.6 Entente sur le développement touristique.....	63
2.2.2.7 Entente sur les équipements publics.....	66
2.2.2.8 Entente sur la modernisation de l'industrie des pâtes et papiers.....	67
2.2.3 SYNTHÈSE DES ENTENTES SIGNÉES ENTRE 1974 ET 1984	69
2.3 L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL, 1984-1994.....	73
2.3.1 ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE.....	76
2.3.2 ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL.....	77
2.3.3 ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE COMMUNICATION.....	79
2.3.4 ENTENTE SUR LES BIENS CULTURELS.....	80
2.3.5 ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER.....	81
2.3.6 ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE.....	83
2.3.7 ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT MINÉRAL.....	87
2.3.8 ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS.....	89
2.3.9 ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT AGRO-ALIMENTAIRE.....	91
2.3.10 ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES.....	93
2.3.11 ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS DE LA HAUTE-CÔTE-NORD.....	95

	Page
2.3.12 ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS DU QUÉBEC.....	95
2.3.13 LES PROTOCOLES D'ENTENTE.....	99
2.3.14 LES CONTRIBUTIONS PAR RÉGION.....	99
 CHAPITRE III	
LE DÉSENGAGEMENT DU FINANCEMENT RÉGIONAL: LE CAS DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN	106
3.1 LES ORIENTATIONS PROVINCIALES.....	109
3.1.1 LES CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT.....	109
3.1.2 LES ENTENTES ÉTAT-RÉGIONS.	111
3.2 LES ORIENTATIONS FÉDÉRALES.	118
3.3 SITUATION AU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN.	124
3.4 L'APPRÉCIATION DES INTERVENANTS RÉGIONAUX.....	126
3.4.1 LA CONFÉRENCE BIENNALE.....	126
3.4.2 LES COLLOQUES DE ZONE ET LE FORUM RÉGIONAL.....	127
3.4.3 LE SOMMET ÉCONOMIQUE DE 1991.	128
3.5 LE DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT.....	131
3.6 VERS LA GESTION DU DÉSENGAGEMENT.....	136
CONCLUSION.....	141
BIBLIOGRAPHIE.....	146

LISTE DES TABLEAUX.

		Page
1	Composantes de la politique régionale au Canada	8
2	Taux de participation des provinces dans le financement des ententes-cadres de développement	46
3	Entente-cadre de développement Canada-Québec, 1974-1984.....	49
4	Entente auxiliaire Canada-Québec sur la société SIDBEC.....	51
5	Entente auxiliaire Canada-Québec sur l'implantation d'une usine de pâte Kraft à Saint-Félicien.....	53
6	Entente auxiliaire Canada-Québec sur le parc international aéroportuaire de Mirabel.....	54
7	Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des transports, 1974-1984.....	57
8	Entente auxiliaire Canada-Québec sur les infrastructures industrielles.....	59
9	Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement forestier, 1974-1984.	61
10	Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement agricole, 1976-1982.	62
11	Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement minéral, 1976-1980.	64
12	Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique,	65
13	Entente auxiliaire Canada-Québec sur la modernisation de l'industrie des pâtes et papiers.....	68
14	Ententes signées entre 1974 et 1984, les amendements effectués.....	70
15	Synthèse des ententes auxiliaires signées entre 1974 et 1984.....	72
16	Entente Canada-Québec sur le développement économique et régional, 1984-1994.....	75
17	Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique, 1985-1990.....	77
18	Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel, 1985-1990.....	78

	Page
19 Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement culturel, 1985-1990.	80
20 Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement forestier, réalisations par activité.	82
21 Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement forestier, investissements par région.	84
22 Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement forestier, investissements réalisés dans la région.	85
23 Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique, 1985-1990.	86
24 Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement minéral, 1985-1990.	88
25 Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des transports, 1985-1990.	90
26 Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement agro-alimentaire, 1987-1990.	92
27 Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des pêches, 1987-1990.	94
28 Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec, 1988-1993.	96
29 Synthèse des ententes sur le développement signées entre 1984 et 1987.	101
30 Ententes auxiliaires, montants investis au Saguenay—Lac Saint-Jean de 1984 à 1990.	102
31 Fonds de développement régional.	112
32 Programme régional de création d'emplois permanents.	113
33 Résultats du sommet-économique, février 1991.	130
34 Intégration du PDIR à l'entente sur le développement économique des régions du Québec, les coupures effectuées.	133

LISTE DES FIGURES.

	Page
1 Conclusion des ententes État-régions, processus proposé par le gouvernement provincial	114
2 Processus de mise en place des politiques régionales fédérales et provinciales entre 1960 et 1974.....	121
3 Processus de restructuration des politiques régionales fédérales et provinciales entre 1982 et 1990.....	122
4 Processus de sélection des projets, sommet-économique de 1991.	129

LISTE DES CARTES.

	Page
1 Délimitation des régions pour les fins de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec	97
2 Répartition par région des fonds de l'ECD et de l'EDER.....	104
3 Délimitation des blocs régionaux selon le plan provincial.	116
4 Niveau de développement des MRC par groupe.....	117

LISTE DES SIGLES.

ADB	Office de l'expansion économique de la région de l'Atlantique (Atlantic development board).
ADR	Agence de développement régional.
AQORCD	Association québécoise des organismes régionaux de développement et de concertation.
ARDA	Aménagement rural et le développement agricole.
BAEQ	Bureau de l'aménagement du Québec.
BRFP	Bureau des relations fédérales-provinciales.
COEQ	Conseil d'orientation économique du Québec.
CRCĐ	Conseil régional de concertation et de développement.
CRCI	Conseils régionaux de concertation et d'intervention.
CRD	Conseils régionaux de développement.
CRDE	Centre de recherche sur le développement économique.
CSSFN	Comité sénatorial sur les finances nationales.
ECD	Entente-cadre de développement.
EDER	Entente de développement économique et régional.
FCAR	Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche.
FDR	Fonds de développement régional.
FIR	Fonds d'intervention régional.
FODER	Fonds de développement économique rural.
GREDIN	Groupe de recherche sur l'espace et la dépendance et les inégalités.
GRIDEQ	Groupe interdisciplinaire en développement de l'Est-du Québec.
GRIR	Groupe de recherche et d'intervention régionale.
ISTC	Industrie Sciences et Technologie Canada.
MER	Ministère de l'Énergie et des ressources.
MEER	Ministère de l'Expansion économique régionale.
MEIR	Ministère de l'Expansion industrielle régionale.
MEST	Ministère d'État chargé des sciences et de la technologie.
MRC	Municipalités régionales de comté.
OPDQ	Office de la planification et du développement du Québec.
PDIR	Programme de développement industriel et régional.
PECEC	Programme expérimental de création d'emplois communautaires.
PICA	Parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel.
PME	Petites et moyennes entreprises.
PPIMD	Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense.
PRCEP	Programme régional de création d'emplois permanents.
PSDR	Programme de subvention au développement régional.
SLSJ	Saguenay-Lac-Saint-Jean.
SDI	Société de développement industriel.
SOCCRENT	Société en commandite de création d'entreprises.

INTRODUCTION

Pour montrer l'importance du désengagement de l'État en matière de financement du développement régional, un recul historique, ainsi que certaines considérations théoriques, sont nécessaires.

Au Québec, ce désengagement s'effectue de façon contemporaine avec ce que certains auteurs qualifient de troisième révolution industrielle. Cette révolution serait caractérisée par un processus de décentralisation et de relocalisation du capital et des industries (Perrin, 1986; Aydalot, 1985) et concerne l'ensemble de la formation sociale capitaliste. Cette dernière, se retrouve donc dans une phase de son évolution où les stratégies visant à éviter ou surmonter les crises et le problème des différenciations spatiales sont appelées à être reconSIDérées, en particulier les interventions de l'État (Swyngedouw et Kesteloot, 1989). Ces reconSIDérations doivent tenir compte de plus en plus de l'évolution des rapports de domination entre espaces, notamment le renversement des rapports centre/péphérie. Qu'il s'agisse de centres et de péphéries appartenant à un même espace ou plutôt désignant des espaces différents, le problème dans les deux cas est interdépendant et présente certaines similitudes. Ainsi, dans les espaces du centre même, la restructuration du capitalisme à l'échelle mondiale implique une vision inter-spatiale globale par les différents États nationaux et l'imposition d'un nouveau dispositif étatique qui concilie les différents "systèmes d'États". Pour Bihr et Heinrich (1980), cette conciliation ne peut s'opérer que si chaque système se dessaisisse de ses prérogatives nationales et décharge certaines de ses tâches sur ses propres péphéries.

Au Québec, plusieurs auteurs se sont questionnés sur le retrait de l'État dans le domaine du développement régional, et ont noté que les coupures budgétaires concernent

avant tout les services qui, d'une façon ou d'une autre, mitigent des inégalités sociales entre les régions (Klein et al. 1982).

Pour comprendre ce problème, il faut distinguer les actions de l'État fédéral et de l'État provincial. De même, il faut déterminer ce qu'est "le développement régional". L'ensemble des politiques économiques possèdent en effet une dimension régionale. Ces politiques existent aussi bien du côté du gouvernement fédéral que du côté des gouvernements provinciaux, conformément aux dispositions de l'acte de l'Amérique du nord britanique de 1867. Cet acte détermine les pouvoirs et juridictions qui relèvent du gouvernement fédéral ainsi que ceux qui reviennent aux provinces.

Selon leurs compétences respectives, plus au moins précises, les gouvernements ont donc développé un certain nombre de programmes destinés spécifiquement aux régions. Ceci n'exclut pas l'existence d'un certain nombre de programmes destinés à d'autres fins mais pouvant avoir autant, ou même plus d'impact sur les régions (Coté, 1991).

Les représentants gouvernementaux, lors de la conférence des premiers ministres tenue à Toronto en 1987, identifient les différentes composantes de la politique régionale canadienne (Tableau 1), comme étant: les arrangements fiscaux, l'emploi, la sécurité sociale et "le développement régional". Lors de cette conférence, dont le but était de réévaluer ces programmes dans un contexte de libre-échange, ces représentants ont souligné les limites de cette politique en faisant valoir que les inégalités régionales persistent malgré les efforts des gouvernements.

TABLEAU 1
COMPOSANTES DE LA POLITIQUE RÉGIONALE AU CANADA.

OBJECTIFS	MÉCANISMES	DOMAINES DE PROGRAMMES
PRESTATION ÉQUITABLE DES SERVICES DE L'ÉTAT.	TRANSFERTS ENTRE GOUVERNEMENTS.	ARRANGEMENTS FISCAUX.
RÉPARTITION ÉQUITABLE DU REVENU.	MESURES VISANT À ACCÉLÉRER LA CROISSANCE. TRANSFERTS AUX PARTICULIERS.	DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL. SÉCURITE SOCIALE.
NIVEAUX D'EMPLOI ÉQUITABLES.	MESURES VISANT À ACCÉLÉRER LA CROISSANCE. CRÉATION D'EMPLOIS À COURT TERME.	DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL. EMPLOI.

SOURCE: CANADA, RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL FÉDÉRAL-PROVINCIAL CHARGÉ DE L'ÉVALUATION DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, 1987, P. 2.

Bruno Jean (1989) mentionne que ce diagnostic mérite d'être nuancé car il faut s'interroger sur ce que serait la situation actuelle sans l'existence de ces programmes. Un tel constat serait cependant plus pertinent s'il concernait les raisons qui ont engendré une telle prise de conscience. Les programmes de développement régional existent depuis une trentaine d'années. Ces programmes étaient toujours conçus sur la base de la théorie des pôles de croissance (Higgins, Martin et Raynauld, 1970), alors que plusieurs auteurs ont montré les limites de celle-ci et des politiques qui en découlent (Santos, 1975; Villeneuve et Lavertue, 1978). Ceci nous pousse à supposer que si les représentants gouvernementaux arrivent soudainement à la conclusion que les programmes de "développement régional" sont

inefficaces, c'est plutôt pour justifier un éventuel retrait de l'État. Le problème principal qui se pose alors, est celui du désengagement des deux paliers du gouvernement de ces programmes, ainsi que la manière dont ce désengagement s'opère.

Le but de cette étude consiste donc à montrer d'une part, comment, au Québec, l'engagement du fédéral et du provincial dans le développement régional a nécessité un système d'ententes, et d'autre part, comment l'extension de ce système à des instances inférieures, en l'occurrence les régions, marque le début du processus inverse. Pour ce faire, et à titre d'illustration, l'étude portera sur le cas de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean et se limitera aux programmes officiels de développement régional. C'est-à-dire, ceux qui formulent le développement régional comme objectif spécifique.

En souscrivant à l'idée déjà mentionnée, selon laquelle le désengagement répond à des contraintes posées à l'échelle des "systèmes d'États", et en considérant que ce désengagement ne correspond pas forcément aux volontés de chaque État, nous émettons l'hypothèse qu'au Québec, les deux gouvernements mettent de l'avant un discours pro-régional qui prêche la concertation et le partenariat, et d'un autre côté, des pratiques plus ou moins évidentes, qui vont dans le sens contraire de ce discours.

Pour atteindre le but déjà énoncé, nous nous sommes fixé trois objectifs:

1) D'abord, il s'agit de montrer comment la politique fédérale et la politique provinciale ont convergé, depuis le début des années soixante, vers un système d'ententes. Ce système ayant atteint sa maturité avec l'entente-cadre de

développement de 1974 (ECD) et l'entente sur le développement des régions du Québec de 1984 (EDER).

2) Ensuite, montrer comment dans le cas de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, différentes mesures de désengagement sont mises en place. L'extension du système des ententes aux régions, représente l'instrument par lequel il est possible de leur transférer une part des responsabilités que l'État ne veut plus assumer.

3) Enfin, compte tenu des ces deux points, nous cherchons à faire ressortir la réaction et la perception du milieu régional face à cette situation. Au préalable une double mise au point s'impose:

Premièrement, aucune approche théorique ne sera épousée à priori. Chaque approche comporte un certain nombre de limites et celles qui pourraient être pertinentes se situent à un niveau trop global pour être appliquées sans adaptation. C'est pourquoi il est plus convenable de présenter plutôt celles qui ont un rapport avec les politiques gouvernementales en la matière. Deuxièmement, pour diverses raisons, nous ne cherchons pas à évaluer l'impact de telles politiques de développement. Parmi ces raisons, il faut mentionner la multiplicité, la diversité et la portée des programmes ainsi que le sens donné à la notion "d'impact".

Certains programmes ont été conçus pour des régions spécifiques du Canada (Provinces) et même pour certaines catégories de régions du Québec. À titre d'exemple, on peut citer le programme de développement industriel relié au transport dans l'Ouest et le

programme d'aménagement et de développement rural qui subsiste encore dans les provinces de l'Ouest, l'entente sur la zone spéciale de Montréal, le programme de développement industriel régional destiné surtout à l'Ontario et au Québec etc. Au Québec, on peut citer le cas de certaines ententes fédérales-provinciales qui sont orientées vers les grands centres alors que d'autres le sont vers les régions de ressources¹. Indépendamment des régions auxquelles ces programmes sont destinés, il est difficile d'évaluer leur impact réel. En effet, on peut se demander s'ils profitent à l'ensemble de la population régionale ou à des classes de cette population? S'ils profitent à des régionaux ou plutôt à des extra-régionaux, etc.? Dans tous les cas, quel instrument et quelle unité de mesure peut-on adopter?

Généralement, quand il s'agit d'une seule région, le terme "impact" est associé aux montants nominaux des investissements, subventions ou autres aides qui lui sont affectés, peu importe leurs destinations. Quand il s'agit de plusieurs régions, ce sont plutôt les proportions de répartition entre ces régions qui sont considérées, les proportions élevées devant être automatiquement associées aux régions "défavorisées" ou "sous-développées". Il n'est pas nécessaire de montrer qu'une telle méthode d'évaluation est loin de rendre compte de la réalité et qu'elle peut même la déformer. De même, rien ne permet de supposer que le développement régional doit être forcément associé à l'aide aux régions défavorisées.

Au Québec, le choix d'une quelconque orientation se pose de manière assez complexe du moment que l'on considère les contraintes internationales et les contraintes inter-provinciales. À propos de ce sujet, si les limites d'un développement passant par le pôle de Montréal ont été mises en évidence, le lien du développement du Québec par rapport à

¹ Pour plus d'information sur ces programmes, voir les rapports annuels du MEER et du MEIR.

l'Ontario et celui de Montréal par rapport à Toronto tout en tenant compte des autres régions du Québec, a été négligé.

La vocation régionale, et même temporelle, des programmes et leurs effets non-mesurables imposent donc de considérer le problème autrement qu'en terme "d'impacts" et de "retombées". Pour cette raison le but de cette recherche a été limité au développement régional, au sens gouvernemental du terme, au désengagement de l'État et au cas de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Le choix du Saguenay—Lac-Saint-Jean est motivé par le fait que cette région est considérée comme périphérique et qu'elle illustre bien le problème qui nous intéresse.

Il faut rappeler que la région administrative du Saguenay—Lac-Saint-Jean a été créée suite au découpage du ministère de l'Industrie et du commerce qui, en 1967, a subdivisé le territoire du Québec en dix régions administratives. Ce découpage a été modifié en 1987 et a touché la région lorsque la zone de Chibougamau-Chapais a été rattachée à la région du Nord-du-Québec. Au delà de ces découpages, le Saguenay—Lac-Saint-Jean constitue cependant une entité politico-administrative dont l'unité, l'homogénéité et le sentiment d'appartenance ont été renforcés par son éloignement des grands centres (Klein 1991). En outre, depuis son ouverture à la colonisation en 1838, son développement économique a été dominé par des grandes entreprises de première transformation reliées à la forêt et à l'hydro-électricité. Tout ceci lui confère le statut à connotation négative de "région périphérique" ou "région de ressources" (Québec, 1988).

Cet ensemble de facteurs marque la réalité régionale et détermine les actions et les discours gouvernementaux. Ces discours présentent toutes les actions des gouvernements comme en faveur de la région même quand elles ne le sont pas. Pour vérifier ces hypothèses, deux types d'informations sont nécessaires. La première catégorie doit concerner les pratiques gouvernementales, et l'autre, le discours.

Dans le premier cas, les rapports annuels des différents ministères impliqués et les ententes fédérales provinciales constituent la principale source de données. D'autres informations sur des détails ou des précisions ont été obtenues auprès des représentants gouvernementaux et auprès de certains organismes œuvrant dans le domaine du développement économique régional. Dans le second cas, celui du discours, nous avons consulté les médias écrits suivants, *Le Progrès-Dimanche du Saguenay, Info-PME-02, Le Réveil de Chicoutimi et Le Quotidien*.

Les rapports annuels sont ceux du ministère de l'Expansion économique régionale, du ministère de l'Expansion industrielle régionale, du programme de développement industriel régional et de l'Office de planification et de développement du Québec.

D'autres travaux sur le développement régional ont été consultés bien qu'aucun n'ait porté spécifiquement sur les relations fédérales-provinciales et les relations État-régions dans un contexte de désengagement étatique. Mentionnons l'étude réalisée par l'Association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement (AQORCD) (Chabott, 1990), dont le but est d'évaluer les retombées des ententes auxiliaires signées entre 1985 et 1987. Bouchard (1977) et Lafeuille (1983) ont aussi établi des monographies des programmes fédéraux et provinciaux. De telles monographies s'avèrent souvent utiles à

cause de la disponibilité des informations. En effet, dès qu'il s'agit de programmes gouvernementaux, seules certaines informations sont disponibles, et quand elles le sont, c'est avec plus au moins de détails.

Dans les rapports annuels sur le programme de développement industriel et régional toutes les coordonnées des bénéficiaires sont présentées ainsi que les aides octroyées. Les rapports annuels de l'entente Canada-Québec sur le développement forestier contiennent toutes les informations sur les dépenses effectuées par année, par projet et par activité. Cependant, dans le cas des autres ententes, seules les informations générales sont disponibles. En fait, l'un des apports importants de cette étude est de collecter un ensemble de données (secondaires et primaires) à partir de plusieurs sources disparates, de les traiter et de les synthétiser pour présenter les programmes auxquels nous nous sommes intéressé de la manière la plus complète possible. Ainsi, pour le cas du programme de développement industriel et régional (PDIR) l'ensemble des aides octroyées dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean a été obtenu à partir des listes annuelles de toutes les entreprises québécoises ayant obtenu une aide en vertu de ce programme. Pour le cas du programme régional de création d'emplois permanents (PRECEP) et du fonds de développement régional (FDR), les informations par région ont été obtenues par une compilation de données concernant la période 1984-1989. Pour le cas des ententes auxiliaires, les informations ont été collectées de manière rigoureuse à partir de plusieurs sources puis compilées et synthétisées. Lorsque cela était possible, les données concernant la région du Saguenay—Lac-saint-Jean ont été considérées en particulier et parfois celles d'autres régions quand celles-ci sont visées spécifiquement par une entente ou lorsqu'elles permettent d'établir des comparaisons.

Conformément aux objectifs et au but de cette étude, celle-ci a été articulée en trois parties. Le chapitre premier porte sur un portrait d'ensemble de la théorie économique régionale, le deuxième porte sur les deux dernières ententes-cadres de développement Canada-Québec. Le troisième chapitre concerne le désengagement de l'État du développement régional vu à travers le cas de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

CHAPITRE I

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, UN SURVOL THÉORIQUE

Les différentes interventions de l'État, qui constituent la politique économique nationale, reposent sur certaines bases théoriques. Certaines théories ont pour but de remédier au mal-fonctionnement du système sans le remettre en cause, d'autres tentent plutôt de le justifier, alors qu'un troisième groupe de théories situe son analyse au niveau des fondements même du système. Sans vouloir exposer ou énumérer toutes les différentes approches qui existent, il est intéressant de jeter un regard sur certaines d'entre elles, surtout sous l'angle particulier de la politique du développement régional. Ceci permet de situer les actions gouvernementales et d'établir, bien qu'indirectement, un lien entre l'évolution des politiques économiques et celle des théories dont elles s'inspirent.

Du point de vue "développement régional" et en fonction des objectifs que nous nous sommes fixé, nous verrons que le passage d'un état de stabilité relative à l'état de crise actuelle, a été l'élément déclencheur du désengagement de l'État et d'un certain regain d'intérêt pour des théories d'économie spatiale le justifiant.

L'économie spatiale en tant qu'application de l'analyse économique à un ou plusieurs espaces, peut être divisée en plusieurs champs: économie nationale, internationale, intra-nationale (régionale et urbaine) selon que le centre d'intérêt porte sur l'échange, la localisation des activités et de la production ou la croissance. Aydalot (1976) propose une approche globale qui tient compte aussi des relations entre ces différents niveaux ainsi qu'une définition du concept "espace" qui renvoie à l'objet même de l'économie spatiale.

Selon qu'on adopte une des deux approches dominantes, libérale ou marxiste, l'espace peut être appréhendé en tant que contenant, c'est-à-dire un plan à deux dimensions pouvant être distordu ou non (Ponsard, 1958), ou en tant qu'une dimension des rapports

sociaux. Ce sont ces rapports sociaux qui polarisent l'espace social (Lipietz, 1983). "La région", comme espace, apparaît alors en tant que produit des rapports interrégionaux, qui ne sont eux-mêmes qu'une expression des rapports sociaux (Aydalot, 1976). Dans ce sens, l'espace est d'emblée marqué par des disparités qui sont exacerbées par le fonctionnement du système global.

Dans l'approche libérale, l'espace est a priori uniforme. Les différenciations spatiales, quand elles sont reconnues, sont analysées en fonction de la mobilité subséquente des biens et des activités (localisation) et de la croissance. Ainsi, dans la théorie néo-classique, la mobilité est un postulat de départ, une hypothèse qui permet d'expliquer systématiquement la localisation, la croissance ainsi que l'équilibre par les effets d'agglomération horizontales dans un contexte économique "pur". Dans ce sens, elle permet aussi d'expliquer les inégalités spatiales en les justifiant, alors qu'il s'agit de rendre compte de leurs causes aussi (Lipietz, 1983). Aydalot (1976) note que ce n'est pas la distance qui, en justifiant la mobilité, crée l'espace, mais les relations, bien que celles-ci soient insuffisantes pour le définir. On ne peut parler d'espace économique que quand deux structures présentent une aptitude dynamique de croissance telle que tout déplacement engendre délais et coût. L'espace physique, n'est alors qu'un élément de ce coût, et c'est seulement alors que la mobilité des facteurs et des activités devient centrale, car elle seule peut faire émerger l'espace en tant qu'entité.

Dans d'autres approches libérales plus pragmatiques, la croissance et l'équilibre sont considérés sous l'effet des agglomérations verticales (pôles de croissance) ou selon des agrégats macro-économiques (keynésiens, post-keynésiens..). L'introduction de facteurs qualitatifs permet alors de poser le problème en terme de déséquilibre et de développement

(Perroux, 1981), ainsi que de formuler des éléments de solution. Parmi ces solutions, l'intervention de l'État a été requise pour suppléer l'incapacité du marché à remplir son rôle de régulation. Quand cette intervention atteint ses limites, elle est alors présentée comme étant la cause du problème et le désengagement de l'État, comme le "nouveau" mécanisme pour le résoudre.

1.1 L'ANALYSE NÉO-CLASSIQUE: LA RECHERCHE DE L'ÉQUILIBRE.

Le courant néo-classique² a construit une théorie économique, qui se veut "pure", à partir de comportements individuels rationnels pour expliquer les fondements de la théorie des marchés et des relations d'échange qui se nouent entre offreurs et demandeurs.

Cette approche, qui recourt au calcul à la marge, se base sur un certain nombre d'hypothèses très critiquées à cause de leur irréalisme (Amami, 1981). Parmi ces hypothèses, on peut citer celle de la mobilité des facteurs (capital et travail), des acteurs rationnels et calculateurs (*Homo-œconomicus*) capables de maximiser leurs utilités, profits et satisfactions et de minimiser leurs coûts et "désutilités" de manière cohérente ("transitive³"). Cette maximisation/minimisation s'opère par un processus d'optimisation par substitution,

² Les néo-classiques représentent un courant qui, en réaction à la valeur-travail d'Adam Smith et de David Ricardo, avait opté pour celle de la valeur-utilité excluant les antagonismes entre classes sociales. Au début, l'approche néo-classique qui se caractérise par son recours au calcul différentiel, était organisée autour de trois écoles: l'École marginaliste de Vienne (avec Menger, Wieser, Böhm-Bawerk, etc.), l'École de Cambridge (avec Edgeworth, Jevons, Marshall, etc.) ainsi que l'École de Lausanne (avec Walras, Pareto, Pigou, etc.) (Albertini et al., 1983).

³ L'hypothèse de la transitivité des préférences signifie que si un individu préfère un bien C à un bien B, et préfère en même temps le bien B à un autre A alors, il préfère nécessairement C à A. Ce qui n'est pas valable dans la réalité et encore moins si l'on considère l'évolution des préférences avec le temps dans un contexte dynamique (Voir Amami 1981).

compte tenu des contraintes des coûts, des prix ou des revenus. Un consommateur peut tirer le maximum de satisfaction et d'utilité de la consommation de deux biens en substituant une certaine consommation de l'un par une quantité de l'autre en fonction de leurs prix respectifs et sous la contrainte de son budget-revenu. De même, un producteur (entrepreneur ou entreprise) peut maximiser ses profits, en substituant l'un par l'autre, les facteurs capital et travail dépendamment de leur productivité et de leur coût .

Pour les néo-classiques, l'hypothèse de la mobilité des facteurs (capital et travail) couplée à celle de l'égalisation de la productivité marginale avec les prix, débouche sur une incitation à la mobilité des activités. Si un espace se caractérise par des facteurs moins productifs, la rémunération y sera par conséquent moindre et ceux-ci doivent rationnellement se déplacer⁴. Or ceci n'est pas conforme avec la réalité, les activités et la production ne sont pas réparties de manière homogène et indifférenciée.

Pour résoudre le problème, du point de vue théorique, il faudrait lever une ou plusieurs hypothèses déjà émises sans pour autant détruire la cohérence de l'ensemble. D'où le souci des néo-classiques de déboucher plutôt sur l'immobilité. L'immobilité permet de conserver la cohérence de l'équilibre général établi dans la lignée de Marshall et Walras d'un côté et de l'optimum de Pareto⁵ de l'autre (Aydalot, 976). La localisation spatiale de la production, des activités et des facteurs devient alors conforme à l'optimum et l'équilibre peut

⁴ L'ensemble des règles de base ainsi que les limites de la micro-économie ou de l'économie néo-classique, sont exposés de manière complète dans Amami (1981).

⁵ L'optimum de Paréto (cephélimité) est atteint lorsque dans un état d'équilibre, il n'est plus possible d'augmenter la situation d'un individu sans aggraver davantage celle d'un autre. On est alors dans un état de rendement social maximum (Amami, 1981).

être atteint sans déplacement des facteurs, car tout déplacement, sauf celui des biens, amène un coût de transport supplémentaire sous-optimal.

Si l'on admet les schémas de la théorie de la production néo-classique, les possibilités de substitution entre facteurs, capital et travail, permettent de limiter l'immobilité à celle d'un seul facteur, ou même de remplacer la mobilité des facteurs par celle des biens mais en tenant compte de l'hypothèse des coûts de transport nuls.

Selon le principe de substitution, il est possible de réaliser une même production en utilisant plusieurs combinaisons des facteurs capital et travail. La diminution de l'utilisation de l'un pouvant être compensée par l'usage accru de l'autre rend donc concevable la mobilité des facteurs et des activités. Dans ce cas, l'utilisation de proportions différentes de facteurs engendre des rémunérations différenciées et des spécialisations des activités selon les espaces.

Pour Aydalot (1976), le problème des néo-classiques de vouloir concilier l'équilibre et l'optimum, les amène, non pas à choisir des hypothèses réalistes, mais plutôt à trouver la meilleure combinaison entre le réalisme des hypothèses pour atteindre des conclusions satisfaisantes. J. Robinson (1972) avait noté qu'il n'est pas difficile de construire des modèles à partir d'un ensemble d'hypothèses, mais que la difficulté était de trouver des hypothèses qui aient un rapport avec la réalité. Lipietz (1983) fait remarquer par ailleurs que l'hypothèse des coûts de transport nuls est un non-sens. Si tout est mobile sans coût, tout doit être uniforme et il serait inutile de parler d'économie "régionale".

La théorie de la localisation a évolué en partant de la localisation des activités agricoles, avec le modèle Von Thünen, vers celle des activités industrielles en considérant les coûts de transport puis les effets d'agglomération. Il s'agit notamment des modèles de Weber, Lösch, Fetter, Hottelling, Christaller et autres néo-classiques allemands (Ponsard, 1958; Tellier, 1985).

Dans le modèle de Von Thünen, la localisation optimale des activités agricoles sur un espace plat, au centre duquel se trouve une ville assimilée à un marché, est fonction de la rente foncière dépendamment du poids et de la distance et, par conséquent, du coût de transport.

Dans le modèle de Launhardt, le problème des localisations industrielles optimales est introduit en considérant les frais de transport par rapport à un centre de matières premières ou un marché. Dans ce modèle, l'existence d'un point optimum de situation permet d'expliquer la répartition des aires de marché et la concurrence spatiale. Il en est de même du modèle de Weber selon lequel les facteurs généraux de localisation peuvent être agglomérateurs ou "désagglomérateurs" et distribuer les activités régionalement. Celles-ci seront alors éparpillées ou non. L'analyse du point optimum de localisation dans ce modèle tient compte des frais de transport et des distorsions dues à l'attraction de la main-d'œuvre. Les forces agglomératrices sont considérées en tant qu'économies externes, c'est-à-dire les avantages de la situation, la distance par rapport au marché, l'attraction exercée par le climat, l'attraction du marché etc., ou en tant qu'économies internes (économies d'échelle) dues à la dimension des unités de production, l'indivisibilité de certaines activités, etc. (Ponsard, 1958; Tellier, 1985).

Le développement de la théorie de la localisation a amené la plupart des auteurs à accorder autant de considération aux facteurs placés en amont (inputs) qu'en aval (outputs), en passant ou non par le prix du sol (rente foncière de Von Thünen et rente situationnelle d'Alonso), les étendues des aires de marché (modèles de Lösch, Palander, Hotelling, Christaller etc.) et le commerce interrégional (modèle de Lösch et Hotelling...) (Ponsard, 1958). Certains auteurs se posent des questions sur les moyens à prendre pour rendre les localisations efficaces. Les régions (ou espaces) sont considérées comme données et l'objectif consiste à déterminer la meilleure intervention de l'État pour réduire les problèmes spatiaux. Les modèles de Hoover, Beveridge, Enger etc., dont les approches vont dans ce sens, ont convergé vers l'établissement d'une politique économique de la localisation qui garantirait au système une efficacité spatiale (Ponsard, 1958).

La théorie du "Second Best" et celle du "Welfare" se situent à un autre niveau en reconnaissant les "imperfections" du monde économique, l'existence d'un certains nombre de contraintes et l'impossibilité de toutes les conditions optima "paretiennes" d'être atteintes (Lipsey, R.G., Lancaster, K., 1956). D'après la première approche, l'existence de contraintes telles les taxes, les discontinuités spatiales etc.,, ne permet pas certaines localisations et par conséquent l'atteinte d'un optimum social. C'est à l'existence de ces contraintes donc que les causes des inégalités, qui n'existent pas dans un contexte pur, sont attribuées. La solution envisagée consiste donc à trouver un "optimum de second rang" en agissant sur les contraintes dont il est question. Dans la même optique, la théorie du "Welfare" propose d'élaborer, à partir des faits réels, une fonction sociale de préférences obtenue, soit de manière démocratique et transitive à partir des fonctions individuelles, soit par l'introduction de jugements de valeurs (Samuelson, 1971). Dans les deux cas, l'État doit formuler une politique économique permettant de réaliser un bien-être social par

l'établissement d'un système permettant d'effectuer les transferts entre individus ou entre espaces. La transitivité des choix, qui consiste à garder une cohérence entre les préférences individuelles, serait ainsi réalisable puisque effectuée par l'intermédiaire de l'État.

1.2 LA CROISSANCE DÉSÉQUILIBRÉE ET SES LIMITES.

Si les effets d'agglomération jouent un grand rôle dans l'approche néo-classique, on les retrouve aussi dans la théorie des pôles de croissance de Perroux (1964). Les néo-classiques se situent au niveau des agglomérations horizontales alors que la théorie des pôles de croissance se situe au niveau des agglomérations verticales, celles qui ont des effets sectoriels.

Pour Perroux (1964), la croissance n'est pas homogène et n'apparaît pas partout en même temps et se manifeste en des points ou pôles de croissance avec des intensités variables. Elle se répand par divers canaux (circuits des branches) et a des effets variables sur l'ensemble de l'économie. De là, les concepts de *firme motrice* et *d'effets d'entraînement* utilisés dans l'analyse de la croissance dans un cadre spatial dynamique et déséquilibré.

Les effets d'entraînement consistent en effets de dimension ou en effets de productivité. Les effets de dimension se manifestent quand une unité peut accroître sa demande, ou son offre, et réduire d'éventuels "goulets d'étranglement". C'est une croissance qui ne découle d'aucune modification de productivité. Les effets de productivité ou d'innovation se manifestent quand une unité peut augmenter la productivité d'une autre en

lui permettant de maintenir sa production avec moins de consommation productive grâce à l'innovation qu'elle pratique.

Par transposition, on peut parler d'effet de domination au lieu d'effet d'entraînement quand une unité exerce une influence déterminée sur une autre sans effet réciproque. Cette domination est due à la dimension du pouvoir de négociation, à la nature des activités ou à l'appartenance de l'unité dominante à une zone d'activité dominante (Perroux, 1964).

Dans ce sens, Perroux oppose la notion de *firme dominante* à celle de *firme motrice*. Une firme est dominante quand elle exerce un contrôle sur l'activité d'une région qui se trouve remodelée et polarisée sous forme d'un espace abstrait ou d'un marché. Sur cette base, l'auteur distingue trois groupes d'industries: les industries de croissance, les industries entièrement nouvelles et les industries traditionnelles.

Toute intervention dans le processus de croissance doit, dans cette optique, se situer au niveau des activités de base qui peuvent engendrer le plus d'impacts et d'effets d'entraînement sur l'ensemble des branches. Ce processus peut être maximisé s'il est associé à une localisation pouvant entraîner des effets externes horizontaux et la formation de pôles.

L'approche en terme de polarisation avait été abordée bien avant par certains auteurs mais sous d'autres aspects (Myrdal, 1958, 1959; Hirschman, 1958). Myrdal (1959) avait déjà montré les effets déséquilibrants de la mobilité et les limites de la concentration des activités de production et des services. Une telle concentration entraîne un cercle vicieux et cumulatif. Les facteurs positifs engendrent d'autres facteurs positifs et les négatifs, d'autres facteurs négatifs, intensifiant ainsi les déséquilibres.

Concernant les différenciations spatiales, Myrdal (1958) soutient que la multiplicité des fonctions de production entraîne une localisation plus libre et minimise les contraintes dues aux dotations naturelles. La hiérarchisation de ces fonctions de production procure un avantage dès le départ pour certains. Ce désavantage s'intensifie avec la mobilité en conduisant les zones pauvres à la spécialisation dans les activités les moins propices au progrès technologique, les effets circulaires faisant le reste.

Pour Myrdal, l'équilibre n'est possible que par l'immobilité, ce que rejette Hirschman (1958). Pour ce dernier, même si la croissance peut émerger en des points ou "pôles" et avoir des effets induits, l'inégalité même de cette croissance conditionne la croissance elle-même. Celle-ci ne peut donc être que non-équilibrée. Il rejoint sur ce point au moins l'approche de Domar, qui établit une relation en aval entre l'investissement et l'accroissement des revenus, et celle d'Harrod, qui en établit une en amont, entre l'investissement et le taux d'accroissement de la production (Rosier, 1984).

1.3 LES MODÈLES DU DÉSÉQUILIBRE.

La croissance en terme de déséquilibre a été abordée au niveau macro-économique avec le modèle d'Harrod et Domar et des auteurs tels que Kaldor, Robinson, Hicks, Samuelson, etc. (Rosier, 1984).

D'après le modèle de Harrod, un système sera stable lorsqu'en cas de déséquilibre, il tend par des mécanismes internes adéquats, à être ramené sur un sentier d'équilibre. La

croissance équilibrée pour Harrod est instable. Cette instabilité est considérée comme une caractéristique du système capitaliste.

D'après Rosier (1984), le sentier défini par la demande effective selon le modèle d'Harrod n'est pas stable, car des phénomènes cumulatifs se développent lorsque le système s'écarte du sentier d'équilibre, c'est-à dire, dans le cas où l'investissement *ex-post* et l'investissement *ex-ante* (prévu) ne sont pas égaux.

Dans le cas où la demande effective est supérieure à celle prévue, les entrepreneurs vont effectuer un prélèvement sur le stock d'investissement. Ce prélèvement va donner lieu par la suite à une expansion du produit que les investisseurs vont devoir compenser par un accroissement des investissements. De ce fait, ils augmentent la demande et le taux de croissance. Dans le cas contraire, où la demande effective est inférieure à celle prévue (cas de sur-investissement), il y aura diminution des investissements, ce qui va entraîner une diminution du revenu et par conséquent la dépression.

Tout écart par rapport à l'équilibre, au lieu d'être auto-correcteur, est auto-aggravant par les jeux des forces centrifuges du système. En considérant le plein emploi, la croissance équilibrée ne l'assure que dans le cas où le taux de croissance garantie et le taux de croissance naturel sont égaux. Le taux de croissance garantie est celui qui permet aux industriels de réaliser le profit désiré. Le taux naturel est une combinaison du taux de croissance de la population et du taux de croissance de la productivité. D'après ce modèle, compte tenu de l'absence de tout processus interne de régulation, l'intervention des pouvoirs publics est nécessaire en tant que régulateur externe.

Pour Lipietz (1983), le modèle d'Harrod-Dommar représente un net avancement par rapport à la théorie keynésienne de la base exportatrice qui montre l'effet du secteur exportateur sur l'effet revenu par l'intermédiaire de la propension à consommer et à importer. Il s'agit d'un modèle où le processus de croissance sera déterminé par la politique budgétaire poursuivie, agissant sur les deux propensions.

De la théorie de la localisation et de la croissance ont découlé un certain nombre d'applications empiriques et économétriques sur les circuits des branches et sur les tableaux *d'input-output*, ainsi que d'autres approches néo-empiriques qui expliquent la localisation et les dynamismes spatiaux par d'autres facteurs.

Ainsi Isard en recourant aux coefficients de fabrication de Walras et aux coefficients techniques de Léontieff a construit des tableaux-carrés d'échange interrégional. La sensibilité d'une région donnée aux changements qui lui sont exogènes dépend du circuit commercial pour chaque activité de cette région (Ponsard, 1958). Isard et Kuenne (1953) ont développé un second modèle basé sur les coefficients techniques nationaux en distinguant activités à champ régional et celles à champ national. Cotta (1967) a considéré la croissance par branche alors que Hartman et Sekeler (1967) ont monté des tableaux d'échange inter-industriels en les appliquant à une région, ville ou groupe de régions. Certains auteurs ont même abordé ce problème en terme de sections de production dans l'optique de Marx (Boyer et Mistral, 1984).

Malgré l'intérêt que représentent ces approches, le choix des périodes d'application, l'évaluation des coefficients techniques, l'hypothèse de leur constance, la non-considération du progrès technique, ainsi que toutes les dimensions qualitatives non-comptabilisables et

l'absence d'une comptabilité régionale, diminuent leur efficacité empirique (Rosier, 1984; Aydalot, 1976).

Certaines approches se sont intéressés à d'autres facteurs explicatifs notamment, la théorie des compétences (*Skill*), la théorie de la technologie des facteurs, (*technology factors*), la théorie du cycle du produit (Vernon, 1966), la théorie des filières de production (Perrin, 1985), etc.

La théorie des compétences part de l'hypothèse selon laquelle les différenciations régionales découlent d'une inégale répartition des compétences mais n'explique pas pour autant l'inégale répartition des rémunérations dans un contexte de productivité similaire.

La théorie de la technologie des facteurs s'attache à la hiérachisation qualitative du travail et à celle des produits, selon l'innovation et l'introduction du savoir-faire comme facteur de production nouveau pouvant se substituer à des dotations naturelles inégalement réparties.

Une approche similaire se retrouve chez Perrin (1985) qui établit un rapport entre l'innovation, la délocalisation et le redéploiement industriel selon des filières de production temporellement et spatialement considérées. Perrin propose ainsi une typologie qui distingue les innovations matricées, la généralisation de produits filières nouveaux, la régénération technologique des filières existantes et les innovations de croissance.

Aydalot (1971) procède de façon similaire en mettant l'accent sur le progrès technologique, c'est-à-dire sur les variables suivantes: progrès technique, *learning by doing*,

l'amélioration de l'organisation et l'ensemble des éléments jouant sur la productivité. Pour Aydalot (1976), l'introduction du progrès technologique comme alternative se veut un dépassement des deux approches dominantes, libérale et marxiste. Aydalot propose donc, une explication "qui met l'accumulation au second plan".

1.4 DU DÉSÉQUILIBRE AUX INÉGALITÉS: L'ANALYSE EN TERME DE TAUX DE PROFIT.

Selon l'analyse marxiste, les disparités spatiales sont une manifestation d'inégalités sociales localisées. Ces disparités sont inhérentes au mode de production capitaliste et peuvent s'expliquer en recourant à la théorie de la valeur et au matérialisme dialectique et historique.

La théorie de la valeur, et plus particulièrement la transformation de la valeur en prix⁶, permet d'expliquer l'échange et le développement différencié. Le développement spatial différencié peut ainsi être abordé en tant que conséquence de l'échange inégal, ce qui ne présuppose pas que la production de l'espace soit neutre (Lipietz, 1983).

Marx (1967) affirme, à la suite de Petty, que ce n'est pas uniquement le travail, mais le travail et la terre (la nature), qui crée la richesse. Par conséquent, l'appropriation différenciée de la nature engendre l'apparition d'espaces économiques inégaux. Différenciation que l'échange inégal accentue par la suite. Cette appropriation spatiale se

⁶ La question de la transformation de la valeur en prix, représente le point le plus controversé de la théorie de la valeur de Marx, bien que les travaux critiques qui se rapportent à ce sujet soient loin d'être satisfaisants au niveau de la logique (voir Dostaler et al. 1985).

manifeste par la capacité du capitalisme d'imposer une mobilité relative, aussi bien à la force de travail qu'aux capitaux (De Gaudemar, 1975).

Cet aspect, ignoré par l'analyse classique et néo-classique, doit être pris en compte puisqu'il constitue un facteur essentiel de la différence entre les coûts de la force de travail spatialement localisée, et, par conséquent, de l'échange inégal.

Emmanuel (1969) distingue échange inégal au sens restreint et au sens large. L'échange inégal au sens large se traduit par un transfert en termes de plus-value des espaces où domine une composition organique faible vers ceux où domine une composition organique élevée, toutes choses étant égales par ailleurs. Il y a donc existence de transfert en termes de plus-value, dès qu'il y a échange, même si les capitaux utilisés dans le processus de production sont équivalents. La structure de chaque capital selon sa partie variable (capital variable) et constante (capital constant) détermine, dans un contexte de concurrence, les transferts de plus-value.

Emmanuel (1969), Amin (1973) et Palloix (1975) notent que, même si les deux parties trouvent leur compte dans cet échange, celui qui se spécialise dans un secteur à faible composition organique du capital, se spécialise automatiquement dans des branches peu capitalistiques, laissant à d'autres les branches à accumulation élevée. Il se condamne par ce fait, en se privant de toute possibilité d'accumulation et enclenche par conséquent le processus du développement de son sous-développement (Frank, 1972). C'est là un point qui n'est pas considéré par les modèles analysés précédemment.

Lipietz (1983) ajoute que cet échange devient un échange inégal absolu, si les détenteurs des capitaux œuvrant dans les espaces à compositions organiques faibles, se contentent d'un taux de profit inférieur.

L'échange inégal au sens restreint, s'explique par la différence de la valeur de la force de travail. Lipietz (1983) affirme que ceci implique au préalable des salaires différentiels et que ceux-ci ne sont possibles que par un échange inégal au sens large. Ce type d'échange ne peut s'expliquer que par l'articulation de plusieurs modes de production (ou stades d'un même mode) dont le mode de production capitaliste est le mode dominant. Cependant, si cette articulation permet d'expliquer ce type d'échange, comme le mentionne Lipietz, elle n'est ni une condition nécessaire ni suffisante pour expliquer une différenciation dans les coûts de la force de travail, autrement dit, elle n'est pas l'unique explication d'une telle différenciation.

Comme on l'a mentionné plus haut, des dotations différentielles en termes de ressources naturelles suffisent, toutes choses étant égales par ailleurs, à expliquer les différences entre les taux de plus-value nationaux et les coûts de la reproduction de la force de travail. Des dotations différentes entre deux espaces se traduisent par des coûts de reproduction de la force de travail différents et par conséquent par des taux de plus-value différents. En cas d'échange réalisé uniquement sur cette base, il y aura apparition et transfert d'une plus-value rentière d'un espace au détriment de l'autre.

La considération de la valeur de la force de travail, et de l'échange inégal qui peut en résulter, permet de comprendre pourquoi "le progrès technologique", le "capital humain", "les compétences", "les qualifications" etc., considérés indépendamment, ne peuvent pas

expliquer d'une façon satisfaisante le développement différencié. Ils sont plus une conséquence qu'une cause, même envisagés d'un point de vue dialectique. De là l'impossibilité de dissocier l'accumulation et le progrès technologique, et la nécessité de parler en terme de "développement de forces productives". Ce développement fait référence, aussi bien à l'aspect quantitatif qu'à l'aspect qualitatif. Il permet d'expliquer la dynamique de l'ensemble du mode de production et non pas uniquement un de ses aspects. En effet, c'est le développement de ces mêmes forces productives, qui, à un certain stade, entre en contradiction avec les rapports sociaux de production et débouche sur les crises et les déséquilibres. Ce sont ces crises qui amènent la nécessité de l'intervention de l'État et la neutralisation des mécanismes de la concurrence, c'est-à-dire, l'introduction de nouveaux mécanismes de régulation (Salama et Valier, 1981).

Concernant l'intervention de l'État, Rosier (1984) distingue la fonction de l'État en tant que support à la croissance monopoliste par interventions conjoncturelles et structurelles, et le fordisme en tant que fonction de régulation des structures économiques.

La régulation de la reproduction économique par interventions conjoncturelles consiste en lutte contre l'inflation et contre la récession. La lutte contre la récession est menée par la manipulation des finances publiques et accroissement des commandes et des dépenses de l'État. La lutte contre l'inflation, s'opère par différents moyens, politique monétaire, politique des revenus, etc. Quant aux interventions structurelles, elles consistent à mettre en place une infrastructure matérielle sociale, à intervenir sur les structures de production et d'échange et à constituer des politiques de développement.

Le soutien à l'industrie privée par la mise en place d'une infrastructure s'effectue au moyen d'investissements de trois types: 1) collectifs, jouant le rôle d'effets externes et d'effets d'entraînement par les dépenses; 2) sociaux, visant la prise en charge d'une partie des coûts de la formation, de l'entretien et de la reproduction de la force de travail, ainsi que des investissements non-rentables, par l'État; et 3) publics, consacrés à la recherche et développement (R&D).

L'intervention sur les structures de production et d'échange consiste surtout à favoriser la concentration du capital par la modernisation de certains secteurs en retard, la modification des conditions de la concurrence (subventions, prêts etc.) et la prise en charge d'une partie des coûts de production par la participation financière en capital et par la fourniture d'inputs à prix réduits (énergie, matières premières etc.).

La mise en place de politiques de développement consiste à orienter la croissance par un ensemble d'interventions sélectives au profit de certaines activités. Ces interventions peuvent aller jusqu'à la constitution de véritables politiques industrielles et régionales intégrées.

Certains auteurs (Lipietz, 1985; Aglietta, 1976) parlent de "fordisme central" pour désigner un mode de régulation auquel correspond un régime d'accumulation intensive basé sur une division technique du travail qui dépasse le taylorisme par l'amélioration des conditions du salariat. Ce régime d'accumulation intensive se caractérise par une hausse des gains de productivité et une sur-accumulation du stock de capital. Le résultat est une baisse de rentabilité et une insuffisance des débouchés malgré l'adaptation du mode de consommation au processus de production de masse qui l'a précédé.

La consommation de masse, comme support à la production de masse, implique un changement dans les politiques de répartition et de gestion de la force de travail, et une monopolisation des structures productives permettant aux grandes firmes d'administrer les prix d'une manière indépendante des fluctuations de la demande.

La limite imposée par la baisse du taux de profit et la nécessité des débouchés amènent un bouleversement dans le rapport centre/périmétrie et la généralisation du fordisme aux espaces périphériques. Cette généralisation engendre un fordisme "périmérique" (Lipietz, 1985), dans la mesure où l'extension de la division technique du travail se manifeste par une division spatiale du travail. Division qui correspond à la segmentation du processus productif et à la délocalisation de certains de ces segments, notamment ceux reliés à l'exécution et au montage ainsi qu'à l'ensemble des activités ne requérant, en principe, aucune qualification.

L'analyse par mode de production, même si elle ne peut être que globale, étant donné que la loi de la valeur se manifeste au niveau de l'ensemble du mode de production (Amin, 1986) et que ce dernier a une dimension internationale (Dowidar, 1978), permet de transposer le raisonnement en terme de centre/périmétrie au niveau intranational (interrégional) mais de façon non-mécanique (Klein, 1986).

Pour Klein (1986), les inégalités régionales relèvent du développement du capitalisme car même si les régions sont autonomes, elles sont articulées de manière hiérarchisée, l'État et les monopoles étant les agents de cette hiérarchisation. Au niveau des régions, le développement du mode de production capitaliste par stade a fait apparaître différentes fractions de classes, notamment la fraction monopoliste et la fraction non-monopoliste. Le

rôle de la bourgeoisie régionale non-monopoliste se limite alors, soit à une alliance avec la fraction monopoliste, en lui servant de relais dans sa pénétration et restructuration de l'espace régional, soit à la résistance par la formation d'un bloc hégémonique régional. Toute alliance consensuelle ou forcée découle généralement de l'incapacité de la bourgeoisie locale à favoriser une industrie locale faute de moyens et d'autonomie politique.

1.5 LES CONTRIBUTIONS NON-ORTHODOXES: LES BOULEVERSEMENTS ET LES RETOURNEMENTS SPATIAUX.

Pour certains auteurs, l'espace est marqué par des bouleversements qui ne sont pas expliqués par les modèles et approches décrits précédemment.

Aydalot (1985) constate que des régions dynamiques entrent en crise alors que d'autres réalisent des progrès inattendus et qualifie ce processus de "retournement spatial". Il explique ce retournement par le dynamisme des initiatives locales et par un comportement spécifique des entreprises. Les grandes entreprises ont réagi en recourant à la technologie alors que les petites et moyennes entreprises, ont su innover et créer des productions concurrentielles avec des moyens limités. Il propose donc d'aborder les problèmes spatiaux en classant les éléments qui interviennent dans le développement régional selon leur mobilité. Ceux ayant une grande mobilité, présentent moins d'importance, car ils tendent à s'homogénéiser dans l'espace, alors que ceux qui demeurent immobiles, le structurent et le marquent davantage. Les éléments les plus structurants sont ceux qui sont les plus liés à l'homme, à l'innovation et au savoir-faire.

Pour Perrin (1985), ce renversement s'est effectué sous l'effet de la récession par le redéploiement spatial du capital et de l'industrie selon des filières suivant des étapes d'innovation, et selon un processus complexe de localisation déterminé par l'offre et la demande. Les facteurs de cette localisation résultent de contraintes spatiales et d'externalités. Cet auteur considère que les acteurs interviennent sur les externalités d'un espace pour favoriser la localisation, puisque celle-ci influence les activités. Ces interventions équivalent à une combinaison des facteurs stratégiques les moins mobiles et vis-à-vis desquels il existe une contrainte fonctionnelle de proximité.

Dans le même ordre d'idées, Moussally (1986) montre que cette transformation implique un nouveau concept stratégique de développement, concept qui fait primer le vecteur technologique sur la dotation en capital, travail et ressources. Dans ce contexte, il montre comment le facteur "taille" favorise les petites et moyennes entreprises sous certaines conditions, dépendamment des processus d'innovation et des politiques économiques et industrielles. Il précise qu'en l'absence de telles politiques définissant des choix nationaux et stratégiques, il serait impossible de réaliser une mutation sectorielle-spatiale conformément aux exigences du progrès technique.

Pour Aydalot (1984) l'organisation de l'espace économique en fonction des grandes entreprises correspond à des politiques nationales alors que son organisation en fonction de petites unités, requiert une politique régionale et une politique industrielle intégrées de manière décentralisée.

Cette planification, note Aydalot (1987), présuppose un certain découpage territorial et une certaine homogénéisation des décisions. Le découpage en macro-unités permet d'établir

des plans de localisation dans les régions en homogénéisant les sous-régions et en les structurant sur la base des solidarités locales, historiques et culturelles. L'homogénéisation des décisions multi-spatiales est nécessaire pour atténuer les rivalités interrégionales et les revendications locales en ce qui concerne la concurrence pour l'implantation d'investissements. La planification doit donc viser l'établissement d'une politique de développement endogène revivifiant les milieux par:

- Une participation locale.
- L'orientation multisectorielle.
- La décentralisation des circuits financiers.
- Le développement de la recherche locale et des innovations.
- Une politique globale sur la base de contrats État-régions, fondée sur des plans régionaux (Aydalot, 1984, p. 30).

Concernant ce dernier point, Gagnon et Klein (1991) montrent comment l'organisation des politiques régionales sur la base d'ententes État-Régions est l'un des aspects de la gestion du social par lequel les sociétés locales et les gouvernements convergent vers un partenariat qui s'impose comme un mode de régulation des rapports sociaux à l'échelle locale. Cette convergence est rendue nécessaire dès que le mode keynésien de régulation a perdu de son efficacité, ce qui amène l'État central à se décharger de certaines de ses responsabilités et à les transférer aux instances inférieures de gouvernement (Klein, 1991).

1.6 LE DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT.

Actuellement le succès des courants prônant le "développement endogène" et la mise en place de politiques centrées sur les milieux locaux, coïncide avec le discours de plus en

plus orienté vers le désengagement de l'État par la décentralisation, la désinstitutionnalisation, la privatisation, etc. Dans ce contexte, le rôle des structures locales dans la gestion infranationale et régionale est constamment redéfini. Comme le mentionne (Klein, 1986), certains voient dans ces nouvelles tendances une tentative de récupération des dynamismes régionaux et des mouvements populaires, d'autres estiment qu'il s'agit là de la confirmation du dépassement de la société capitaliste. Cependant, la majorité s'accorde pour attribuer ces bouleversements à la crise actuelle et à celle de l'État-providence. Les actions de l'État sont par conséquent considérées comme une réadaptation des mécanismes de régulation à l'échelle locale mais selon des perceptions plus au moins différentes.

Certains auteurs considèrent en effet que la crise étatique est à l'origine de la dispersion du pouvoir et du transfert de responsabilités aux niveaux inférieurs et aux structures intermédiaires alors que d'autres mettent plutôt l'accent sur les coupures effectuées et les pressions financières que ces structures doivent désormais assumer.

Ainsi, Rouleau (1988) avance que la tendance de l'État à partager avec le local une part de ses pouvoirs concernant la gestion du territoire se renforce et s'amplifie avec la crise qui modifie les rapports de force entre l'État et les collectivités locales. Ces dernières dans un tel contexte reçoivent de plus de responsabilités et accèdent à une plus grande d'autonomie. Hamel et Léonard (1981), avaient remarqué cependant que ce contexte de crise se traduit par des coupures budgétaires et par une augmentation des actions coercitives de l'État. Pour eux les organisations populaires et tout ce qui à trait aux politiques sociales subissent directement ces pressions et doivent se réorienter.

Pour Garnier (1982), le mouvement du capital en période de "restructuration" implique des mesures anti-crise et une panoplie de moyens pour permettre aux collectivités locales de ne plus demeurer seulement spectatrices de la désintégration du tissu économique. Il rapporte que jusqu'à maintenant, c'est à l'État central qu'incombait le soin d'amortir l'impact social, mais que désormais c'est aux régions, aux départements etc., qu'il appartiendra de "prendre en main leur destinées pour aboutir à un développement harmonieux".

Gagnon (1985), quant à lui voit dans l'origine des interventions de l'État une tentative de limiter ou de contenir les conséquences fâcheuses que pourraient avoir les revendications sur les relations de pouvoir existantes. Ceci laisse supposer que les milieux desquels originent ces revendications représentent un contrepouvoir réel pouvant faire face à l'État.

Il faut remarquer que cette gestion des rapports sociaux à échelle locale et territoriale n'a été rendue possible et nécessaire que dans un contexte où prédominaient les mécanismes keynésiens de régulation. L'État central n'avait alors comme principale préoccupation que de saupoudrer, peu importe comment, des fonds pour augmenter la demande en encourageant de manière dynamique la consommation, les investissements et l'emploi.

Cependant, une fois que ce mécanisme supplétif qu'est l'intervention de l'État a atteint les limites qu'il devait atteindre puisqu'il ne résolvait pas la contradiction fondamentale existant entre les rapports sociaux de production et le développement des forces productives, seul le retour à l'état d'avant, celui du non-interventionnisme libéral, s'imposait alors comme solution. Klein et Gagnon (1986), soulignent cependant que ce retrait ne signifie pas pour

autant la diminution de la présence étatique mais plutôt ce que certains appellent "le désengagement de l'État" dans le sens de "diminution du fardeau des dépenses publiques".

Sur la base de ce raisonnement on peut supposer que le rôle joué par les structures et les collectivités locales dans leur "développement" n'a été possible que parce qu'il répondait à la cohérence du système global (Dulong, 1978). C'est pour cette raison qu'il nous semble que le raisonnement voulant qu'on assiste à une délégation et à une dispersion des pouvoirs et des responsabilités publiques vers les échelons inférieurs est incomplète. En effet, nous posons l'hypothèse que la délégation des pouvoirs, la décentralisation, la désinstitutionnalisation, la privatisation, etc. sont une réalité qui fait partie de la même logique qui s'impose à l'ensemble de la formation sociale capitaliste. Cette logique doit garantir que chaque État-nation contribue à contrer la crise de rentabilité du capital monopoliste, ou autrement, qu'il contribue à contrecarrer l'inéxorable tendance à la baisse des taux de profit.

D'après la même logique, nous proposons pour éviter une vision trop localiste du problème de partir du système global vers le régional comme le font Bihr et Heinrich. Ceux-ci ont eu la clairvoyance de montrer que le désengagement de l'État n'est pas propre à un État-système en particulier:

"La restructuration du capitalisme à l'échelle mondiale implique la tentative de mettre en place dans les formations occidentales un nouveau dispositif étatique: d'une part les États occidentaux s'intègrent en des systèmes d'États" qui tendent de maîtriser le développement mondial en exigeant de chacun qu'il se dessaisisse de ses prérogatives nationales; ils doivent, d'autre part se décharger de certaines de leurs anciennes tâches de gestion de la vie économique et sociale sur leurs propres périphéries, voire confier ces tâches à des comités de citoyens, des associations, des mouvements sociaux" (Bihr et Heinrich, 1980, p. 2).

Ce constat a été confirmé d'ailleurs dans plusieurs pays par des études des relations entre les gouvernements centraux et locaux. La question de la "décentralisation" dans la plupart de ces cas constitue la préoccupation principale malgré l'ambiguïté qu'elle représente (Goldsmith et al., 1985).

Ainsi Mc Kay (1985), aborde le cas des États-Unis à travers l'incompatibilité empirique entre diverses options de décentralisation et les relations entre les différents paliers gouvernementaux. À ce sujet Lovel (1983) avait noté que "la dérégulation" introduite dans ce pays consistait: 1) à remodeler les activités fédérales tout en coupant dans les programmes sociaux, 2) à modifier les lois en les rendant moins contraignantes, surtout dans le domaine social et environnemental 3) en un relâchement des mécanismes de contrôle et de régulations existants. Cooke (1985) montre comment en Angleterre et en France la décentralisation du gouvernement est proposée comme une politique régionale pour remédier au déclin industriel des régions, la décentralisation des "pouvoirs" vers les niveaux locaux étant présentée comme une condition essentielle pour un renouveau économique. Jonhson (1983) a aussi effectué une critique de la décentralisation en Grande Bretagne sous la lumière du cas allemand. Aschford (1983) s'est intéressé à la réorganisation des gouvernements locaux en France. Frey et Leu (1985) ont étudié le cas suisse, Dente (1985), le cas italien, etc.

À partir de ceci, nous avons émis l'hypothèse que dans le cas du Québec, les deux gouvernements, fédéral et provincial, maintiennent un discours en faveur des régions en ce qui concerne le développement régional, mais que ce discours ne peut logiquement comporter qu'un transfert des charges financières vers les instances inférieures. Or, comme nous l'avons mentionné, si ce "désengagement" ne signifie pas forcément "non-intervention", ceci

implique qu'il est difficile qu'il y ait, ou qu'il puisse y avoir, un transfert effectif de pouvoirs accompagnant ce désengagement. Ceci paraît d'autant plus plausible que les gouvernements sont plus enclin à transférer leur fardeau financier mais non leur capacité de taxation.

C'est pour vérifier cette hypothèse, qu'il devient nécessaire d'exposer comment les deux gouvernements se sont "engagés" dans ce qu'il appellent "développement régional" avant de montrer comment ils s'en dégagent. Dans le prochain chapitre, nous verrons donc comment les deux gouvernements supérieurs sont arrivés à "harmoniser" leurs relations par l'intermédiaire d'un système d'ententes. Ultérieurement, nous verrons quel type de relations les deux gouvernements destinent aux structures régionales.

CHAPITRE II

L'ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME D'ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT CANADA-QUÉBEC ENTRE 1974 ET 1990

Cette recherche, telle que décrit précédemment, porte sur le désengagement de l'État et la manière dont ce désengagement est opéré au Québec. Pour atteindre ce but, trois objectifs ont été fixés dont le premier porte sur l'engagement des deux gouvernements en matière de développement régional par l'intermédiaire d'ententes. L'étude préalable de ce point particulier a été nécessaire pour mettre en exergue le désengagement dont il est question dans les deux autres objectifs. Ceci ne signifie pas cependant que nous réduisions la politique régionale canadienne et québécoise uniquement aux programmes à frais partagés.

Comme nous avions décidé de nous limiter aux programmes instaurés par les deux gouvernements au Québec, le choix des ententes s'est imposé en premier lieu à cause de leur importance et de la nature des autres programmes existants. Nous reviendrons d'ailleurs sur ces programmes dans le chapitre suivant, notamment le fonds de développement régional (FDR), le programme régional de création d'emplois permanents (PRCEP) ainsi que le programme de développement industriel et régional (PDIR).

Au niveau fédéral, le programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PPIMD) et le programme de prêt aux petites entreprises auraient pu présenter un certain intérêt s'ils ne relevaient pas davantage de la politique industrielle ou de la politique de défense. Nous verrons d'ailleurs plus tard comment les programmes à vocation régionale ont été intégrés aux ententes alors que les autres, qui ne le sont pas, continuent d'exister. L'histoire de la politique régionale au Québec, peut donc être présentée essentiellement à travers celle des ententes fédérales-provinciales.

Au Québec, les interventions étatiques dans le domaine économique remontent au milieu des années trente, mais c'est au cours des années soixante que les gouvernements,

fédéral et provinciaux, ont commencé à considérer l'aspect régional de leurs interventions. Des ministères et autres organismes dont le but est de s'occuper spécifiquement du développement régional furent mis sur pied. La multiplication rapide des programmes, les doubles interventions fédérales-provinciales, la convergence de ces interventions et les doubles jurisdictions ont rendu nécessaire l'harmonisation des actions par l'instauration d'un système d'ententes.

Ce système s'est développé selon le même processus qui a abouti à l'implantation de toute la structure administrative qui allait s'occuper du développement régional. Au niveau du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral ce processus a abouti, en 1969 à la création de l'Office de la planification et du développement du Québec (OPDQ) et du ministère de l'Expansion économique régionale (MEER), ainsi qu'à l'établissement définitif et global d'un système d'ententes fédérales-provinciales en 1974.

2.1 LES ANTÉCÉDENTS DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.

2.1.1 LES POLITIQUES FÉDÉRALES.

L'origine de la création de ce ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) le premier avril 1969 remonte à une année auparavant lorsque le premier ministre du Canada avait annoncé l'intention du gouvernement fédéral d'établir un nouveau ministère qui aurait pour mission de s'occuper spécifiquement du problème des inégalités économiques régionales. Le nouveau ministère fût constitué par le regroupement de plusieurs organismes et programmes fédéraux qui œuvraient dans le développement régional et social. Il s'agit

notamment de la Direction générale du développement rural, chargée d'appliquer la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA), de l'Agence de développement régional (ADR), de la Direction des projets expérimentaux, de l'Office de l'expansion économique de la région de l'Atlantique (ADB)¹; de même que les institutions gestionnaires de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies et de la Loi sur ~~sur~~ l'utilisation des terrains marécageux des provinces maritimes, ainsi que du Fonds de développement économique rural (FODER). La plupart des programmes ou lois cités avaient donné lieu à la conclusion d'ententes ou accords entre le fédéral et les provinces.

En vertu de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, un accord a été conclu entre le fédéral et plusieurs provinces au cours de la période 1962-1965, connu sous le nom du "premier accord". Cet accord fût renouvelé pour la période de 1965 à 1970 et appelé "second accord". Depuis ce temps, des ententes ARDA furent conclues avec les provinces de l'Ouest, alors que des programmes industriels furent développés pour les provinces du centre.

La loi sur le fonds de développement économique rural de 1966 avait alloué une somme de 300 M\$ pour le développement des milieux ruraux selon des plans préparés conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. En vertu de cette loi, cinq ententes furent conclues avec quatre provinces. Ces ententes restèrent en vigueur après l'expiration de la loi en 1969.

Par la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces maritimes, adoptée en 1948, le gouvernement fédéral avait entrepris la construction d'ouvrages pour la protection

1 Atlantic Department Board.

de terres marécageuses récupérables pour lesquelles les gouvernements de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard avaient dû assumer la responsabilité de leur utilisation. En 1963, la direction chargée de cette loi fût intégrée à celle qui s'occupait de la loi ARDA, et en 1966, des ententes furent signées par le fédéral et chacune des trois provinces. Ces ententes avaient permis le transfert de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages, qui étaient de compétence fédérale, aux trois provinces. Le gouvernement fédéral s'était en outre engagé à fournir l'aide technique nécessaire pour les programmes provinciaux de conservation du sol et de l'eau.

L'adoption de ces accords a donné lieu par la suite à la conclusion d'ententes touchant plusieurs secteurs autres que les secteurs traditionnels primaires. Les nouvelles ententes, nommées "ententes-cadres de développement" (ECD) ont été signées avec toutes les provinces pour une durée de dix ans.

2.1.2 LES POLITIQUES PROVINCIALES.

Comme au niveau fédéral, l'origine de la politique provinciale québécoise remonte aux années trente avec la décision du gouvernement de créer un Conseil d'orientation économique du Québec (COEQ) (Gagnon, 1985). La création de cet organisme ne s'est réalisée cependant qu'en 1961 lorsqu'on s'intéressa à établir un système de planification pour l'ensemble du Québec. L'instauration de ce conseil avait permis d'ailleurs de développer les programmes ARDA au Québec et de mettre en marche le Bureau de l'aménagement du Québec (BAEQ) par une entente fédérale-provinciale (Québec, 1970).

En 1966, le Conseil recommanda la création de deux organismes complémentaires, l'Office de planification et le Conseil de développement. Ces deux organismes créés en 1968 se transformèrent en Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) en 1969, à qui on intégra aussi l'Office de développement de l'Est-du-Québec chargé d'administrer l'entente de coopération Canada-Québec.

Par ailleurs, l'Office avait entrepris la préparation de documents généraux sur les régions de Sept-Îles, Québec et Trois-Rivières ainsi que l'identification de programmes et projets susceptibles de faire l'objet d'ententes sur ces zones spéciales. Une première entente sur ces zones a été conclue pour la période 1970-1972 et a été prolongée jusqu'en 1975. L'entente incluait en plus des zones déjà identifiées, celles du Lac-Saint-Jean et Sainte-Scholastique. Plus tard une entente sur la zone spéciale de Montréal fût adoptée.

Si au Québec, les politiques provinciales ont été orientées vers l'établissement de structures de planification, celles du fédéral l'étaient davantage vers l'établissement de programmes. Les interventions régionales de ces deux paliers étaient coordonnées par l'intermédiaire d'ententes ou accords. Comme le mentionnent Dion et Poulin (1973), ces interventions étaient surtout effectuées selon une optique dichotomique rurale-urbaine et il a fallu attendre la conclusion des ententes-cadres fédérales-provinciales de développement (ECD) pour assister à l'extension des ententes précédentes à toutes les régions.

L'adoption des ententes-cadres de développement n'a pas cependant abrogé les ententes signées précédemment et qui continuèrent d'exister, notamment l'ARDA dans certaines provinces, l'entente sur la zone spéciale de Montréal et l'entente sur les Iles-de-La-Madeleine.

2.2 L'ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT, 1974-1984.

En 1974, le gouvernement fédéral signa une entente-cadre de développement avec chacune de ces provinces et territoires. Au terme de chaque entente-cadre, des sous-ententes appelées les ententes auxiliaires, sont signées. Ces ententes auxiliaires portent sur des secteurs ou projets spécifiques et comportent toutes les modalités d'application, y compris la contribution de chaque gouvernement (Tableau 2).

TABLEAU 2

TAUX DE PARTICIPATION DES GOUVERNEMENTS
FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX DANS LE FINANCEMENT
DES ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT (ECD).

	PROVINCES ET TERRITOIRES.	TAUX MAXIMUM DE LA PARTICIPATION	
		FÉDÉRALE (%)	PROVINCIALE (%)
1	TERRE-NEUVE	90	10
2	NOUVEAU-BRUNSWICK	90	10
3	NOUVELLE-ÉCOSSE	80	20
4	I.P.E.	80	20
5	QUÉBEC	60	40
6	MANITOBA	60	40
7	ONTARIO	50	50
8	SASKATCHEWAN	50	50
9	ALBERTA	50	50
10	COLOMBIE-BRITANIQUE	50	50
11	T.N.O	50	50
12	YUKON	50	50

SOURCE: CANADA, RAPPORT DU COMITÉ SÉNATORIAL
SUR LES FINANCES NATIONALES, 1982.

Au Québec, l'entente-cadre de développement (ECD) a été conclue le 15 mars 1974 par l'intermédiaire du ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) et de l'Office de la planification et du développement du Québec (OPDQ) pour une période de dix ans. Elle avait pour objectif de:

- a- Stimuler la création d'emplois productifs des secteurs traditionnels.
- b- Augmenter le niveau de vie.
- c- Renforcer la structure industrielle et urbaine et favoriser le développement optimal des régions.
- d- Susciter une participation accrue des Québécois à leur propre développement.
- e- Favoriser un meilleur équilibre dans le développement du Québec par rapport aux diverses régions du Canada (Canada-Québec, 1974, pp. 19-24).

Pour ce faire, une stratégie de développement en fonction des priorités sectorielles et régionales a été déterminée. Pour le secteur primaire, il a été décidé d'accroître les revenus par le biais d'une grande productivité, de viser un aménagement des ressources naturelles qui maximisent les retombées dans le domaine manufacturier et, finalement, d'ajouter des étapes supplémentaires au processus de production.

Pour le secteur manufacturier, une programmation à deux volets était visée. Il s'agit, d'abord, de consolider le secteur traditionnel des biens non-durables et de transformation des ressources et, ensuite d'accélérer la transformation de la structure industrielle. L'objectif était de modifier la structure d'interdépendance entre les industries et d'ajouter des nouveaux maillons à la chaîne des activités industrielles à forte productivité et à croissance élevée (Canada-Québec, 1974).

Bien que le secteur tertiaire soit considéré comme induit plutôt que moteur, l'entente cherchait à promouvoir certaines activités tertiaires pouvant avoir un effet sur le développement, notamment le tourisme et le transport. La finance et la recherche ont été considérées à part pour des actions concertées et spécifiques.

Les deux gouvernements avaient en outre spécifié de considérer l'équilibre régional, la réduction des inégalités interrégionales et l'équilibre urbain afin de faciliter la répartition de la croissance parmi les différentes régions.

Pour atteindre ces objectifs, quinze ententes auxiliaires ont été signées pour un montant global de 1 813 170 M\$ apportés à raison de 56 et 44 % par les gouvernements fédéral et provincial (Tableau 3). Ces ententes devaient prendre fin en 1983-1984, mais trois d'entre elles sont restées en vigueur après cette date soit, l'entente sur la Société Inter-port de Québec (1988), l'entente sur la modernisation de l'industrie des pâtes et papiers (1986) et l'entente sur les infrastructures industrielles (1986). Parmi ces quinze ententes, sept portent sur des projets ponctuels alors que les huit autres sont plutôt sectorielles. Ces ententes sectorielles représentent 80,4 % du total alloué par les deux gouvernements à toutes les ententes. Pour l'application et la gestion de ces ententes, un comité, et éventuellement des sous-comités, sont constitués par des représentants du fédéral et du provincial pour chacune des ententes.

TABLEAU 3
ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT CANADA-QUÉBEC
1974-1984, CONTRIBUTIONS EN 000'\$.

ENTENTES AUXILIAIRES CANADA-QUÉBEC	DURÉE	CANADA	QUÉBEC	TOTAL ESTIMATIF
SIDEBC	74/78	30 000	8 608	38 608
DÉV. DES TRANSPORTS	74/84	209 105	245 670	454 775
INFRASTRUCTURES IND.	75/86	82 602	55 068	137 670
DÉV. FORESTIER	75/84	193 400	128 933	322 333
ÉTUDES INDUSTRIELLES	75/77	1 000	1 000	2 000
DÉV. AGRICOLE	76/84	61 960	41 306	103 266
DÉV. MINÉRAL	76/79	17 160	11 440	28 600
IMPLANTATION D'UNE USINE DE PÂTE KRAFT À SAINT-FELICIEN	76/80	30 000	20 000	50 000
PICA	76/80	7 975	5 317	13 292
ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA RÉGION DE MONTRÉAL	78/82	120 000	80 000	200 000
DÉV. TOURISTIQUE	78/83	69 600	66 400	136 000
ÉQUIPEMENTS PUBLICS	78/80	23 261	11 615	34 876
MODERNISATION DE L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS	79/86	135 000	105 000	240 000
IMPLANTATION D'UNE USINE DE PAPIER JOURNAL À AMOS	78/83	25 500	17 000	42 500
SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC	81/88	5 550	3 700	9 250
TOTAL	74/84	1 012 113	801 057	1 813 170

SOURCE: CANADA, RAPPORTS ANNUELS DU MEER, DU MEIR ET D'ISTC, 1975-1989
 CANADA, MEER, RÉSUMÉ DES ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT ET DES
 ENTENTES AUXILIAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES ACTUELLEMENT
 EN VIGUEUR, 1977-1980.

2.2.1 LES ENTENTES AUXILIAIRES PONCTUELLES.

Les sept ententes auxiliaires ponctuelles étaient conclues pour financer l'implantation de deux usines de papier (l'une à Amos et l'autre à Saint-Félicien), un plan d'expansion de la Société de la sidérurgie du Québec, la création de la Société Inter-Port de Québec, l'aménagement du Parc industriel de Mirabel, le projet d'assainissement des eaux de Montréal, ainsi que diverses études industrielles.

2.2.1.1 Entente sur le financement du plan d'expansion de la Société SIDBEC.

L'entente auxiliaire sur la sidérurgie du Québec ou SIDBEC a été signée en 1974 pour une période de quatre ans pour aider la société à financer son plan d'expansion et à produire de l'acier à prix concurrentiel pour le développement des autres industries. Le Québec qui consommait 18% de l'acier usiné au Canada n'en produisait que 6%. SIDBEC a été constituée par le gouvernement du Québec au début des années soixante et l'entente auxiliaire dont elle a fait l'objet devait lui permettre d'entamer une nouvelle phase d'expansion au coût de 215 207 M\$. Cette expansion devait permettre, un accroissement de la production d'acier de 900 000 à 1 600 000 tonnes par année, de moderniser une partie des installations ainsi que d'augmenter la production de l'acier galvanisé (Canada-Québec, 1974). La participation du fédéral était de 30 M\$ et celle du provincial de 8,608 M\$ alors que le reste était financé par le secteur privé (Tableau 4).

TABLEAU 4

**ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR LA SOCIÉTÉ SIDBEC, 1974-1978**

PROJETS	MONTANTS
CHARGEMENT, STOCKAGE ET TRANSPORT	5 850 000
USINE DE RÉDUCTION	45 382 000
AGRADISSEMENT D'ACIÉRIE	88 000 000
AUTRES PROJETS	46 670 000
RÉSERVES	20 000 000
TOTAL	205 902 000
TOTAL APRÈS AMENDEMENT	215 207 000
QUOTE-PART FÉDÉRALE	30 000 000
QUOTE-PART PROVINCIALE	8 608 000
PRIVÉ	176 599 000

SOURCE: MEER, RÉSUMÉ DES ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT
ET DES ENTENTES AUXILIAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES
ACTUELLEMENT EN VIGUEUR, 1979, P. 120.
RAPPORT ANNUEL DU MEER, 1977-1978.

2.2.1.2 Entente sur les études industrielles.

Cette entente a été signée en 1975 pour une période de deux ans et pour une contribution de deux millions de dollars, répartie également entre les deux gouvernements. Elle avait pour but l'étude des alternatives de développement de la province, en particulier le cas des secteurs industriels des matériaux électriques et électroniques, des biens de consommation, des PME, de la pétro-chimie, de la transformation des ressources, des produits alimentaires et du transport.

2.2.1.3 Entente sur l'implantation d'une usine de pâte kraft à Saint-Félicien.

Cette entente est la seule qui porte sur un projet d'envergure réalisé au Saguenay—Lac-Saint-Jean. Ce projet se rapporte à l'implantation d'un complexe forestier à Saint-Félicien et Roberval comprenant une usine de fabrication de pâte Kraft blanchie ainsi que trois scieries. Les deux gouvernements ont contribué pour 16% des coûts du projet et le reste a été financé conjointement par la compagnie Donohue, la compagnie B.C. Forest de la Colombie-Britanique et la compagnie française Cellulose du Pin (Tableau 5).

2.2.1.4 Entente sur le parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (PICA).

Conclue en 1976 au bénéfice de la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel près de Montréal, cette entente de 13 292 000 \$ avait pour but le financement des immobilisations de cette société. Plus précisément, 2 953 000 \$ ont servi

TABLEAU 5
ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR L'IMPLANTATION D'UNE USINE DE PÂTE KRAFT
À SAINT-FÉLICIEN (EN MILLIONS DE DOLLARS).

PROVENENCE DES FONDS	TOTAL ESTIMATIF
CAPITAL ACTION	
- DONOHUE	42
- B.C. FOREST	28
ENTENTE AUXILIAIRE:	
- CANADA	30
- QUÉBEC	20
PRÊT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	25
OBLIGATION, PREMIÈRE HYPOTHEQUE	125
FINANCEMENT INTÉRIMAIRE ET EXPLOITATION	28
TOTAL	298

SOURCE: CANADA-QUÉBEC, ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
 SUR L'IMPLANTATION D'UNE USINE DE PÂTE KRAFT À SAINT-FÉLICIEN, P. 12.

pour la construction d'un système de refoulement des eaux usées, 5 886 000 \$ pour l'aménagement et 1 520 000 \$ pour le centre-ville de Mirabel. Le solde de 1 200 000 \$ et 1 733 000 \$ a servi pour l'administration et les réserves. Normalement, ce type d'installations était financé par l'intermédiaire de l'entente sur les infrastructures industrielles, mais à cause du caractère international des activités du parc et des mécanismes de gestion de la société, l'adoption d'une entente séparée a été jugée nécessaire par les gouvernements du Québec et du Canada qui avaient souscrit respectivement 60 et 40% des actions de la société (Tableau 6).

TABLEAU 6

**ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR
LE PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DE MIRABEL, 1976-1978**

PROJETS	QUOTE-PART FÉDÉRALE	QUOTE-PART PROVINCIALE	TOTAL
RÉSEAU DE REFOULEMENT DES EAUX USÉES	2 180 000	1 454 000	3 634 000
AMÉNAGEMENT DU PARC	3 981 000	2 653 000	6 634 000
INFRASTRUCTURE DE MIRABEL (CENTRE-VILLE)	330 000	220 000	550 000
ADMINISTRATION	936 000	624 000	1 560 000
RÉSERVES	548 000	366 000	914 000
TOTAL	7 975 000 000	5 317 000 000	13 292 000

SOURCE: MEER, RÉSUMÉ DES ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT ET DES
ENTENTES AUXILIAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES ACTUELLEMENT
EN VIGUEUR, 1980, P. 83.

2.2.1.5 Entente sur l'assainissement des eaux de Montréal.

L'entente sur l'assainissement des eaux de Montréal a été conclue en 1978 pour une durée de quatre ans et sur un montant de 200 M\$. Cette entente vient compléter les réalisations de 300 M\$, effectuées en vertu d'ententes précédentes. Les travaux qui y étaient prévus devaient assurer à la population de Montréal un approvisionnement adéquat en eau potable et permettre l'accès, pour des fins récréatives, à certaines rivières et à l'Île-Saint-

Thérèse. Le coût du projet était réparti dans une proportion de 60 et 40% entre le Canada et le Québec.

2.2.1.6 Entente sur l'implantation d'une usine à Amos.

Dans le cadre de cette entente, les deux gouvernements ont contribué à l'implantation de l'usine de papier journal de la compagnie Donohue-Normick à Amos ainsi qu'à la mise en place d'une infrastructure domiciliaire de deux cents unités. Par la création de cette usine, qui avait une capacité de production annuelle de 160 000 tonnes, les deux gouvernements prévoyaient engendrer 700 emplois directs et indirects. Leur contribution était alors de 42,5 M\$ répartis entre le fédéral et le provincial selon des proportions de 60% et 40%.

2.2.1.7 Entente sur la Société Inter-Port de Québec.

La Société Inter-Port a pour but de promouvoir le développement industriel de la région de Québec par la réalisation de projets susceptibles de bénéficier des infrastructures portuaires.

L'entente conclue à propos de cette société a été signée le 31 juillet 1981 et devait expirer en 1984 mais elle a été prolongée jusqu'en 1986, sans augmentation du budget initial qui était de 9 250 000 000 \$. Au cours de l'exercice financier 1987-1988, une nouvelle prolongation, jusqu'en 1990, était prévue mais n'a pas été réalisée.

Les gouvernements fédéral et provincial qui dirigeaient la société par l'intermédiaire du ministère de l'Expansion économique régionale et du ministère provincial de l'Industrie, du commerce et du tourisme se partagent les coûts de cette entente dans des proportion de 60 et 40%. Ces coûts consistent en frais d'administration, de recherche et de publicité, d'achat de terrains industriels et d'aménagement d'infrastructures industrielles.

2.2.2 ENTENTES AUXILIAIRES NON-PONCTUELLES.

Par entente non-ponctuelle, il faut entendre les ententes qui concernent tout un secteur donné et touchent donc plus qu'une région. Huit de ces ententes ont été conclues dans le domaine des transports, de la forêt, des pâtes et papiers, de l'agriculture, du tourisme, des équipements publics, des infrastructures industrielles et des mines.

2.2.2.1 Entente sur le développement des transports.

Initialement "l'entente auxiliaire sur les axes routiers prioritaires" a été signée en 1974 pour une durée de cinq ans. Elle a été amendée à plusieurs reprises et son enveloppe budgétaire initiale de 44 275 000 \$, a été haussée à 448 775 000 \$ en 1982 et à 454 775 000 \$ à la fin de l'entente en 1984 (Tableau 7).

TABLEAU 7
ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS
1974-1984, (EN 000'\$).

PROJETS	CANADA	QUÉBEC	TOTAL ESTIMATIF
AUTOROUTE 30 BOUCHERVILLE/TRACY	29 400	19 600	49 000
ROUTE 138 SEPT-ILES/PORT-CARTIER	14 505	9 670	24 175
AUTOROUTE 10, 51 ET 55 SHERBROOKE/DRUMMOND.	35 700	23 800	59 500
AUTOROUTE 40 BERTHIER/POINTE DU LAC	19 200	12 800	32 000
AUTOROUTE 55 TROIS-RIVIÈRE/SHAWINIGAN	13 600	9 000	22 600
RÉFECTION DE LA ROUTE 117 ST-JOVITE/LOUVICOURT	25 000	123 000	148 000
ROUTES 132 ET 199 GASPÉSIE & ILES-DE-LA-MAD.	21 600	14 400	36 000
AUTROUTE 70 ALMA/LA BAIE	15 600	10 400	26 000
LIAISON RAPIDE MONTRÉAL MIRABEL A-13 E A-50	30 000	20 000	50 000
TOTAL	243 270	205 505	448 775
TOTAL APRÈS AMENDEMENT	245 670	209 105	454 775

SOURCE: MEER, RÉSUMÉ DES ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT ET DES
 ENTENTES AUXILIAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES ACTUELLEMENT
 EN VIGUEUR, 1980, P. 73.
 RAPPORT ANNUEL DU MEER, 1983-1984.

Les activités réalisées en vertu de cette entente s'effectuaient auparavant dans le cadre de l'entente FODER, c'est pourquoi les travaux réalisés au début se limitaient encore à la construction de chaussées, de tronçons et à d'autres infrastructures connexes. Cependant, lors des phases subséquentes, après amendement, les deux gouvernements se sont orientés vers la construction d'autoroutes (autoroutes 30, 40, 55, 70, A-13-E et A-50) et de routes (routes 138, 132 et 199).

Le seul projet inclus dans cette entente concernant la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean est celui de la construction de l'autoroute Alma-La Baie d'un coût de 26 M\$. Ce projet, qui n'a pas été complètement réalisé, a été repris dans l'entente subséquente de 1985.

2.2.2.2 Entente sur les infrastructures industrielles.

L'entente sur les infrastructures industrielles fût signée en 1975 pour une durée de trois ans. Elle a été amendée en 1976, 1978 et 1979 et prorogée jusqu'en 1986, et son enveloppe budgétaire qui était de 60 M\$ au début fût haussée à 137,7 M\$. La quote-part provinciale était de 55 068 000 \$ alors que celle du fédérale était de 82 602 000 \$ (Tableau 8).

L'aide financière accordée par les deux gouvernement était de 77 531 000 \$ pour l'aménagement de parcs industriels, de 22 400 000 \$ pour les parcs de pêche et de 38 74 000 \$ pour les projets ne pouvant être localisés dans des parcs existants.

Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, 7,2 M\$ ont été alloués pour le Parc industriel du Haut-Saguenay alors que des travaux d'aménagement d'infrastructures industrielles étaient réalisés à Saint-Honoré, La Baie et Alma pour des montants indéterminés.

TABLEAU 8

**ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR
LES INFRASTRUCTURES INDUSTRIELLES, 1974-1986**

PROJETS	QUOTE-PART FÉDÉRALE	QUOTE-PART PROVINCIALE	TOTAL
PARCS INDUSTRIELS RÉSERVES	43 246 000 2 672 000	28 831 000 1 781 000	72 077 000 4 453 000
PARCS DE PÊCHE RÉSERVES	12 017 000 1 423 000	8 011 000 949 000	20 028 000 2 372 000
INTERVENTIONS PONCTUELLES RÉSERVES	2 845 000 20 399 000	1 897 000 13 599 000	4 742 000 33 998 000
TOTAL	82 602 000	55 068 000 000	137 670 000

SOURCE: MEER, RÉSUMÉ DES ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT ET DES ENTENTES AUXILIAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES ACTUELLEMENT EN VIGUEUR, 1979, P. 139.

2.2.2.3 Entente sur le développement forestier.

Initialement, l'entente auxiliaire sur l'accès aux ressources forestières avait pour but de financer surtout la construction de voiries forestières puisque d'autres ententes (ARDA et FODER) s'occupaient de la sylviculture et du reboisement. Cette entente fût amendée en décembre 1976, en juin 1977, en mars 1978 et en mai 1979 et sa durée prolongée jusqu'en

1984. L'ajout d'activités supplémentaires a engendré des hausses successives du budget initial qui n'était que de 24,2 M\$. Celui-ci passa à 138 M\$ puis à 322 M\$ au cours de l'exercice 1982-1983 lorsque le nom de l'entente a été modifié (Tableau 9).

Cette entente était destinée surtout aux régions forestières. Par conséquent, 79% des réalisations furent effectuées au Saguenay—Lac-Saint-Jean, en Abitibi—Témiscamingue, dans l'Est-du-Québec et sur la Côte-Nord.

Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, une somme 18,4 M\$ était prévue pour les voiries forestières (11,4 M\$) et pour le reboisement (7,8 M\$). Cette somme a été haussée à 49,6 M\$ après les amendements ultérieurs. Cependant dans les régions de l'Abitibi—Témiscamingue et de l'Est-du-Québec, ce sont des investissements de 105,4 M\$ et 71,8 M\$ qui ont été réalisés pour des activités similaires.

2.2.2.4 Entente sur le développement agricole.

Signée en mars 1975 pour une période de quatre ans et pour un total de 41,6 M\$, l'entente sur le développement agricole a été modifiée en 1977 et l'enveloppe initiale fût portée à 103,6 M\$ (Tableau 10).

Au début, l'entente prévoyait 25,5 M\$ pour l'assainissement de la plaine de Montréal et 16,1 M\$ pour le réaménagement foncier de l'Est et du Nord-Ouest du Québec ainsi que celui du Saguenay—Lac-Saint-Jean. De ce dernier montant, 10,5 M\$ ont été répartis également entre ces trois régions alors que le reste (5,6 M\$) l'était ailleurs.

TABLEAU 9
ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER (1974-1984),
(EN MILLIONS DE DOLLARS).

RÉGIONS	VOIRIES FORESTIERES	REBOISEMENT	TOTAL (74-79)	TOTAL AMENDÉ (74-84)
01 EST-DU-QUÉBEC	29,96	12,54	42,5	105,4
08 ABITIBI—TÉMISCAMINGUE	7,00	39,57	46,6	71,8
02 SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN	11,39	7,81	19,1	49,6
09 CÔTE-NORD	8,86	0,11	9,0	27,7
04 MAURICIE—BOIS-FRANCS	0,00	4,44	4,4	17,5
05 ESTRIE	0,00	2,19	2,2	16,2
06 MONTRÉAL	0,00	8,26	8,3	14,9
07 OUTAOUAIS	0,00	3,83	3,8	10,4
03 QUÉBEC	0,00	0,80	0,8	4,1
RÉSERVES ET ÉTUDES	0,00	1,69	1,7	4,7
TOTAL	58,2	80,13	138,3	322,3

SOURCE: CANADA-QUÉBEC, ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER, 1974-1984.

MEER, RÉSUMÉ DES ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT ET DES ENTENTES AUXILIAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES ACTUELLEMENT EN VIGUEUR, 1977, PP. 133-134.

TABLEAU 10

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR
LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, 1976-1982

PROJETS	CANADA	QUÉBEC	TOTAL
RÉAMÉNAGEMENT FONCIER:			
EST-DU-QUÉBEC	2 370 000	1 580 000	3 950 000
NORD-OUEST QUÉBÉCOIS	2 370 000	1 580 000	3 950 000
SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN	2 370 000	1 580 000	3 950 000
BEAUCE	660 000	440 000	1 100 000
OUTAOUAIAS	627 000	418 000	1 045 000
CANATONS-DE-L'EST	607 000	405 000	1 012 000
QUÉBEC	512 000	341 000	853 000
NICOLET	280 000	186 000	466 000
TROIS-RIVIÈRES	262 000	175 000	437 000
L'ASSOMPTION	244 000	163 000	407 000
TOTAL PARTIEL	10 302 000	6 868 000	17 170 000
ASSAINISSEMENT DES SOLS:			
RÉGION DE MONTRÉAL	42 808 000	28 538 000	71 346 000
SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN	5 250 000	3 500 000	8 750 000
EST-DU-QUÉBEC	2 850 000	1 900 000	4 750 000
NORD-OUEST	750 000	500 000	1 250 000
TOTAL PARTIEL	51 658 000	34 438 000	86 096 000
TOTAL GLOBAL	61 960 000	41 306 000	103 266 000

SOURCE: MEER, RÉSUMÉ DES ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT ET DES ENTENTES AUXILIAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES ACTUELLEMENT EN VIGUEUR, 1980, P. 79.

Après l'amendement de l'entente en juin 1977, l'enveloppe totale de l'entente a été haussée de 1,6 M\$ à 103,26 M\$ et 69% de ce montant a été affecté à la région agricole de Montréal avec une somme de 71 M\$. Le reste a été affecté principalement au Saguenay—Lac-Saint-Jean (12,7 M\$) et à l'Est-du-Québec (8,7 M\$).

2.2.2.5 Entente sur le développement minéral.

L'entente sur le développement minéral fût signée en 1976 pour un montant de 28,6 M\$ pour une période de quatre ans. Elle était destinée à financer la construction de voies d'accès aux ressources minières (10,7 M\$), des travaux d'exploration (6,2 M\$) et la recherche et le développement appliqué (7,4 M\$). Le solde de 4,3 M\$ constituait un fonds de réserve (Tableau 11).

Ces différents programmes ont touché les régions minières, notamment l'Abitibi, le Saguenay—Lac-Saint-Jean/Chibougamau-Chapais, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec, la Gaspésie et les Cantons-de-l'Est.

2.2.2.6 Entente sur le développement touristique.

L'entente sur le développement touristique fût signée en 1978 pour une période de cinq ans et pour un montant de 76 M\$. Elle fût prolongée jusqu'en 1984 et le montant total fût porté à 136 M\$.

Le premier volet de l'entente portait sur la promotion touristique (3 M\$) et sur le développement d'un réseau de parcs touristiques et récréatifs (28 405 000 \$), alors qu'un montant de 6,3 M\$ était réservé à des projets ponctuels.

TABLEAU 11

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR
LE DÉVELOPPEMENT MINÉRAL, 1976-1980

PROJETS	QUOTE-PART FÉDÉRALE	QUOTE-PART PROVINCIALE	TOTAL
ROUTES D'ACCÈS AUX RESSOURCES MINÉRALES	7 477 000	4 984 000	12 461 000
TRAVAUX GÉOSCIENTIFIQUES (MINES)	3 666 000	2 444 000	6 110 000
TRAVAUX GÉOSCIENTIFIQUES (PÉTROLE)	873 000	582 000	1 455 000
VALORISATION ET DÉVELOPPEMENT	5 016 000	3 444 000	3 344 000
FONDS DE RÉSERVES	38 000	26 000	64 000
TOTAL	17 070 000	11 380 000 000	28 450 000
REMBOURSEMENT EFFECTUÉ PAR LE QUÉBEC	150 000		
TOTAL INITIAL	28 600 000		

SOURCE: MEER, RÉSUMÉ DES ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT ET DES
ENTENTES AUXILIAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES ACTUELLEMENT
EN VIGUEUR, 1980, P. 81.

Le deuxième volet, d'un montant total de 14,85 M\$, concerne la restauration et la modernisation de musées alors que le troisième volet se rapporte à l'implantation et la restauration de bases de plein air ainsi qu'aux camps de vacances (Tableau 12).

TABLEAU 12

**ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
1978-1984, (EN 000'\$).**

DESCRIPTION	CANADA	QUÉBEC	TOTAL ESTIMATIF
VOLET 1:			
PROMOTION	1 200	1 800	3 000
PARCS TOURISTIQUES	11 696	17 544	22 924
PROJETS PONCTUELS	2 448	4 272	6 120
VOLET 2:			
RESTAURATION ET MODERNISATION DE MUSÉES	5 940	8 910	14 850
VOLET 3:			
IMPLANTATION, AMÉLIORATION DE BASES DE PLEIN AIR ET DE CAMPS DE VACANCES	5 534	8 301	13 835
RÉSERVES:	3 862	5 793	9 655
TOTAL	30 400	45 600	76 000
TOTAL 78-84. (APRÈS AMENDEMENT)	66 400	69 600	136 000

SOURCE: MEER, RÉSUMÉ DES ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT ET DES
ENTENTES AUXILIAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES ACTUELLEMENT
EN VIGUEUR, 1980, PP. 87-88.
RAPPORT ANNUEL DU MEER, 1983-1984.

Dans le cas de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, les principales réalisations effectuées dans le cadre de l'entente initiale, outre l'implantation et l'amélioration de bases de plein air, sont:

- le parc touristique de Pointe-Taillon (1 M\$).
- le Mont-Valin (2 M\$).
- le sentier éducatif de Saint-Félicien (400 000 \$).
- le musée amérindien de Pointe-Bleue (385 000 \$).

2.2.2.7 Entente sur les équipements publics.

Cette entente fût signée en 1978 pour une durée de deux ans et pour un montant total de 34 876 000 \$ réparti entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial dans des proportions de 75 et 25%. Au cours de la deuxième année, la date d'expiration a été repoussée d'une année.

Par cette entente, les deux gouvernements cherchaient à financer des équipements publics jugés essentiels pour la réalisation de projets industriels d'importance dans un certain nombre de municipalités prédéterminées. Après l'amendement effectué en 1979, un montant de 10 838 000 \$ a été accordé aux municipalités d'Alma, La Baie et Saint-Félicien. De ce montant, 2,6 M\$ devaient servir à améliorer les services municipaux, les conduites d'aqueduc et le garage municipal de la ville d'Alma, alors que 2,3 M\$ ont été octroyés à la ville de La Baie pour la zone industrielle et les prises d'eau, et 4 M\$ à la ville de Saint-Félicien pour l'aménagement de rues.

2.2.2.8 Entente sur la modernisation de l'industrie des pâtes et papiers.

D'après les deux gouvernements, la signature de cette entente a été rendue nécessaire pour régler en partie certains problèmes auxquels l'industrie des pâtes et papiers était confrontée dans l'ensemble du Québec. Les problèmes rencontrés par cette industrie étaient entre autres:

- Un taux de rendement de 8,3% contre un taux comparable de 11,1% aux États-unis, entre 1965 et 1978.
- Une diminution de 40 à 30% de la part de marché aux USA.
- L'augmentation de l'écart entre les coûts de fabrication et les coûts de livraison.
- Les fermetures d'usines et les mises-à-pied.
- La pollution... (Canada-Québec, 1974, p. 14).

Par la signature de cette entente, les deux gouvernements poursuivaient donc l'augmentation du taux de profit des entreprises du secteur afin de susciter de nouveaux investissements. En 1981 le montant initial qui était 150 M\$ fût porté à 240 M\$, et en 1984 la durée de l'entente a été prolongée jusqu'à 1986 (Tableau 13).

D'après des renseignements obtenus auprès du bureau des communications du ministère de l'Énergie et des ressources (MER), les sept usines de ce secteur qui œuvraient à ce moment au Saguenay—Lac-Saint-Jean, ont pu bénéficier de cette entente, avec un total approximatif de 15 M\$ en subventions pour des investissements admissibles de 116 M\$.

TABLEAU 13
ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR LA MODERNISATION DE L'INDUSTRIE DE PÂTES ET PAPIERS
(EN 000'\$).

RÉGIONS	INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES	CANADA 56%	QUÉBEC 44%	TOTAL
03 QUÉBEC	478 000	28 728	22 572	51 352
07 OUTAOUAIS	270 000	26 544	20 856	47 400
04 MAURICIE—BOIS-FRANCS	283 450	25 480	20 020	45 500
06 MONTRÉAL	37 000	20 440	16 060	36 500
02 SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN	116 300	8 400	6 600	15 000
01 EST-DU-QUÉBEC	53 945	5 208	4 092	9 300
08 ABITIBI—TÉMISCAMINGUE	65 000	4 368	3 432	7 800
09 CÔTE-NORD	38 500	3 976	3 124	7 100
05 ESTRIE	18 000	2 296	1 804	4 100
TOTAL INITIAL	125 440	98 560	224 000	
TOTAL (FIN 1987)	1 360 195	135 000	105 000	240 000

SOURCE: BUREAU DES COMMUNICATIONS DU MER,
DONNÉES ARRONDIES.

Dans le reste du Québec, les papetières des régions de Québec, de la Mauricie—Bois-Francs et de l'Outaouais, avec des investissements respectifs de 478 M\$, 283 M\$ et 270 M\$, ont reçu des subventions 51 M\$, 45 M\$ et 47 M\$. Cependant, c'est dans la région de Montréal que les subventions relatives aux investissements ont été les plus élevées, soit 36,5 M\$ d'aide pour 37 M\$ d'investissements.

2.2.3 SYNTHÈSE DES ENTENTES SIGNÉES ENTRE 1974 ET 1984.

Comme il apparaît dans le tableau 14, les deux gouvernements ont conclu des ententes auxiliaires successivement au cours de la période 1974-1984. La première entente avait d'ailleurs été adoptée en même temps que l'entente-cadre et la dernière l'a été en 1981. Au cours de cette période plusieurs modifications ont été apportées. Les amendements survenus consistent surtout en prolongation des durées et/ou en augmentation de fonds et ont touché davantage les ententes sectorielles. Les trois ententes les plus modifiées sont celle sur les infrastructures industrielles, celle sur les axes routiers prioritaires et celle sur l'accès aux ressources forestières. Le budget de ces deux dernières a été d'ailleurs haussé de 134 M\$ et 24,2 M\$ à 454 M\$ et 322 M\$ et leurs champs d'activité élargis. Dans le cas des ententes ponctuelles, seules des prolongations de durées ont été effectuées.

En terme de lieu d'intervention, les ententes ponctuelles touchent aussi bien les régions périphériques que celles du centre, alors que par l'intermédiaire des autres ententes, les deux gouvernements ont plutôt effectué un saupoudrage dans plusieurs localités.

TABLEAU 14
ENTENTES AUXILIAIRES SIGNÉES ENTRE 1974 ET 1984,
LES AMENDEMENTS EFFECTUÉS

ENTENTES SUR	DURÉE INITIALE DE	À	AMENDÉE EN	PROLONGÉE JUSQU'AU	MONTANTS INITIAUX ET AMENDÉS	QUOTE-PART FÉDÉRALE	PROVINCIALE
SIDEBC	15-03-1974	31-03-1978	15-07-1975		38 608 000	30 000	8 608 000
LES AXES ROUTIERS PRIORITAIRES	13-09-1974	31-03-1982	31-03-1976 22-06-1977 30-03-1978 1982-1983	31-03-1984	134 175 000 398 755 000 448 755 000 454 755 000	80 505 000 175 505 000 205 505 000 209 105 000	53 670 000 223 270 000 243 270 000 245 650 000
LES INFRASTRUCTURES INDUS.	26-03-1975	31-03-1978	31-03-1976 24-01-1978 31-03-1979 31-03-1984	31-03-1984 31-03-1986	60 000 000 137 670 000	36 000 000 82 602 000	24 000 000 55 068 000
L'ACCÈS AUX RESSOURCES FORESTIÈRES	26-03-1975	31-03-1979	09-12-1976 22-06-1977 15-05-1979	31-03-1984	24 200 000 138 330 000 322 330 000	14 520 000 83 000 000 193 400 000	9 680 000 55 330 000 128 933 000
LES ÉTUDES INDUS.	29-03-1975	31-03-1977	22-06-1979		2 000	1 000	1 000
LE DÉV. AGRICOLE	29-03-1976	31-03-1979	22-06-1977	31-03-1982	41 600 000 103 266 000	24 960 000 61 960 000	16 640 000 41 306 000
LE DÉV. MINÉRAL	29-03-1976	31-03-1979	25-03-1977 15-03-1978	31-03-1980	28 600 000	17 700 000	11 380 000
L'IMPLANTATION D'UNE USINE DE PÂTE KRAFT À SAINT-FÉLICIEN	22-04-1976	31-03-1980	25-11-1978		50 000 000	30 000 000	20 000 000
PICA	18-06-1976	31-03-1980	07-12-1978		13 292 000	7 975 200	5 316 800
L'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA RÉGION DE MONTRÉAL	30-03-1978	31-03-1982	1982-1983		200 000 000	120 000 000	80 000 000
LE DÉV. TOURISTIQUE	06-04-1978	31-03-1983	1980-1981	31-03-1984	76 000 000 136 000 000	45 000 000 69 600 000	30 000 000 66 400 000
LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS	16-05-1978	31-03-1980	31-05-1979 26-10-1979	31-03-1981	34 876 000	23 261 000	11 625 000
LA MODERNISATION DE L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS	15-05-1979	13-03-1984			150 000 000 240 000 000	90 000 000 135 000 000	60 000 000 105 000 000
L'IMPLANTATION D'UNE USINE DE PAPIER JOURNAL À AMOS	24-07-1980	31-03-1983			42 500 000	25 500 000	17 000 000
LA SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC	03-07-1981	31-03-1984	31-03-1984 1987-1988	31-03-1986 31-03-1990	9 250 000	5 550	3 700

SOURCE: MEER, RÉSUMÉ DES ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT ET DES ENTENTES AUXILIAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES
ACTUELLEMENT EN VIGUEUR, 1977-1980.
RAPPORTS ANNUELS DU MEER, 1974-1984.

Ce saupoudrage a permis aux régions périphériques de bénéficier de plusieurs ententes même si la région de Montréal occupe la première place avec 470 M\$ (Tableau 15). Ainsi, viennent par la suite et par ordre, l'Est-du-Québec, l'Abitibi—Témiscamingue, le Saguenay—Lac-Saint-Jean et la Mauricie—Bois-Francs, avec des investissements respectifs de 240 M\$, 198 M\$, 161 M\$ et 119 M\$.

Dans la région de Montréal, l'entente sur l'assainissement des eaux présente le plus important projet avec des investissements de 200 M\$. La majorité des autres fonds proviennent de l'entente sur le développement des transports (99 M\$), l'entente sur le développement agricole (71 M\$), l'entente sur la société SIDBEC (36 M\$) et l'entente sur les pâtes et papiers (36 M\$).

Pour la plupart des régions ressources, les ententes qui ont été les plus significatives sont celles réalisées dans le domaine des transports et de la forêt. Dans le cas de l'Est-du-Québec, 148 M\$ ont été alloués pour la première entente et 71 M\$ pour la seconde, alors qu'en Abitibi—Témiscamingue 105 M\$ ont été alloués pour la forêt, 36 M\$ pour le transport et 42,5 M\$ pour l'usine d'Amos. Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, l'implantation du complexe forestier de Saint-Félicien constituait le projet le plus important réalisé par l'intermédiaire d'une entente (50 M\$) alors que dans le domaine forestier, 49 M\$ ont été dépensés et dans celui du transport, 26 M\$ ont été réservés mais non débloqués.

Pour les autres régions, les principales réalisations ont été effectuées par l'intermédiaire des ententes sur le transport, sur la forêt, sur les pâtes et papiers et sur les équipements publics. Dans le cas de cette dernière entente, comme pour les ententes sur les infrastructures industrielles et sur le tourisme, les deux gouvernements avaient identifié dès le départ les nombreux projets et localités bénéficiaires.

Avec la nouvelle série d'ententes signées entre 1984 et 1987, toute cette orientation régionale fera place à une autre plutôt sectorielle. Ceci se traduira par des effets exactement contraires à ceux des ententes que nous venons d'exposer.

2.3 L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL, 1984-1994.

En 1984, l'entente-cadre développement (ECD) avait officiellement pris fin bien que certaines ententes auxiliaires soient restées en vigueur. Après une restructuration au sein du ministère de l'Expansion économique régionale qui, se transforma en 1983 en ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR), le gouvernement fédéral annonça son intention de ne plus renouveler les ententes-cadres de développement.

D'après le rapport du comité sénatorial qui s'est penché sur la question, la raison invoquée par le gouvernement fédéral concernait la visibilité de ses contributions et le crédit que les gouvernements provinciaux en tiraient auprès du public (CSSFN, 1982). Cependant, en 1984 une nouvelle série d'ententes fédérales-povinciales, les ententes de développement économique et régional (EDER), remplaça celle des ententes-cadres pour une

autre décennie. On peut supposer que le changement du gouvernement libéral, qui était alors au pouvoir et auquel succéda le parti conservateur, avait décidé probablement de ne pas abolir des programmes lors de son premier mandat².

Au Québec, dans le cadre de la nouvelle entente sur le développement économique et régional de 1984, douze ententes auxiliaires et trois protocoles d'entente furent adoptés (BRFP, 1989).

Les protocoles d'entente concernent la télévision francophone, le développement des autochtones ainsi que le développement économique régional. Les ententes, d'un montant total de 2 103 000 000 \$, portent sur le développement touristique, le développement minier, le développement forestier, le développement des transports, le développement des pêches, le développement des entreprises de communication, le développement industriel, le développement scientifique et technologique, le développement agro-alimentaire, les équipements culturels, la mise en valeur des forêts de la Haute-Côte-Nord ainsi que sur le développement économique des régions du Québec (Tableau 16).

Contrairement à ce qui se passait antérieurement, la plupart des nouvelles ententes qui devaient expirer en 1990 furent peu amendées et aucune d'entre elles ne porta sur un projet ponctuel unique. En outre, leurs secteurs d'intervention étaient identifiés dès le départ dans l'entente globale, exception faite de l'entente auxiliaire sur le développement économique des régions du Québec. Celle-ci, en étant multi-sectorielle et multi-régionale, peut être considérée comme une prorogation des ententes qui l'ont précédé.

2 Nous reviendrons sur ce sujet dans le chapitre suivant.

TABLEAU 16
ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL
CANADA-QUÉBEC (EDER),
1984-1994, (EN 000'\$).

ENTENTES AUXILIAIRES CANADA-QUÉBEC	DURÉE		CANADA	QUÉBEC	TOTAL
	DU	AU			
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	16-01-85	31-03-90	50 000	50 000	100 000
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL	29-01-85	31-03-90	175 000	175 000	350 000
DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE COMMUNICATION	01-02-85	31-03-90	20 000	20 000	40 000
ÉQUIPEMENTS CULTURELS	29-03-85	31-03-90	20 000	20 000	40 000
DÉVELOPPEMENT FORESTIER	30-04-85	31-03-90	150 000	150 000	300 000
DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE	10-06-85	31-03-90	50 000	50 000	100 000
DÉVELOPPEMENT MINÉRAL	05-07-85	31-03-90	50 000	50 000	100 000
DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS	08-07-85	31-03-90	85 000	85 000	170 000
DÉVELOPPEMENT AGRO-ALIMENT.	17-02-87	31-03-90	17 500	17 500	35 000
DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES	11-06-87	31-03-90	17 500	17 500	35 000
FORETS DE LA HAUTE-CÔTE-NORD	22-12-87	31-03-92	6 500	6 500	13 000
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS	22-12-88	31-03-93	440 000	380 000	820 000
TOTAL	14-12-84	31-03-94	1 081 500	1 021 500	2 103 000

SOURCE: CANADA, BRFP., RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX, 1988-1989, P. 17/8.

2.3.1 ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE.

Signée en 1985, avec une enveloppe de 100 M\$, l'entente sur le développement touristique comporte cinq volets concernant le développement des marchés, le développement de produits touristiques, les études et l'administration de l'entente (Tableau 17).

Pour le premier volet un montant de 12 M\$ était prévu pour le financement de projets visant le développement des marchés. Quant au développement du produit touristique, 35 M\$ devaient servir à la modernisation et au développement des centres de ski alpin, et 50 M\$ pour des projets moteurs. L'aide octroyée pour ces projets touche le développement d'attrait majeurs à caractère public ou prend forme de subventions, remboursables ou non, pour des investissements de 500 000 \$ et plus. À cela s'ajoutent deux millions de dollars pour effectuer des études nécessaires au développement et à la commercialisation de produits touristiques et un million de dollars pour l'administration de l'entente.

Dans le cadre de cette entente, dix millions de dollars ont été réservés pour le développement de la zone périphérique du parc Saguenay (Canada, 1987) mais en 1989, seulement 2 227 470 \$ ont été effectivement octroyés pour subventionner seize projets.

TABLEAU 17

**ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE,
1985-1990, (EN 000'\$).**

PROGRAMMES	CANADA	QUÉBEC	TOTAL ESTIMATIF
DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS	6 000	6 000	12 000
DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS:			
STATIONS TOURISTIQUES DE SKI ALPIN	17 500	17 500	35 000
PROJETS TOURISTIQUES MOTEURS	25 000	25 000	50 000
ÉTUDES	1 000	1 000	2 000
ADMINISTRATION	500	500	1 000
TOTAL	50 000	50 000	100 000

SOURCE: CANADA-QUÉBEC, ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, 1985-1990, P. 36.

2.3.2 ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL.

Au terme de cette entente, signée en 1985 pour 350 M\$, les deux gouvernements avaient décidé de favoriser l'implantation de projets importants en aidant directement les promoteurs ou les municipalités qui accueillent de tels projets. En fonction de ces deux aspects, l'entente comprend donc deux volets de 50 M\$ et 300 M\$ chacun (Tableau 18).

Les 50 M\$ sont réservés pour aider les municipalités qui accueillent un projet industriel qui nécessite des infrastructures municipales coûteuses. Les municipalités et les

sociétés d'État, dont le mandat est de gérer des parcs industriels, sont admissibles au programme dépendamment de l'importance du projet et de leur capacités financières. L'aide n'est octroyée que quand les infrastructures nécessaires ne sont pas disponibles ailleurs et quand le projet industriel qui les requiert est d'au moins un million de dollars, s'il est localisé dans une municipalité à faible capacité financière, ou d'au moins dix millions de dollars, si la municipalité est mieux pourvue.

TABLEAU 18
ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL,
1985-1990, (EN 000'\$).

VOLETS	CANADA	QUÉBEC	TOTAL ESTIMATIF
INFRASTRUCTURES INDUSTRIELLES	25 000	25 000	50 000
PROJETS INDUSTRIELS MAJEURS:			
ÉTUDES DE FAISABILITÉ	2 000	2 000	4 000
ASSISTANCE FINANCIÈRE	148 000	148 000	296 000
TOTAL	175 000	175 000	350 000

SOURCE: CANADA-QUÉBEC, ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, 1985-1990, P. 35.

Le second volet porte sur l'aide aux projets industriels majeurs. Cette aide peut couvrir l'agrandissement ou la modernisation d'une unité de transformation, d'un centre de recherche industrielle appliquée, d'un laboratoire industriel ou d'un centre de design industriel, ainsi que le développement d'un nouveau produit.

La plupart des investissements effectués dans le cadre de cette entente, ont eu lieu dans la région de la Montérégie (60%), à Montréal (25,21%) et dans l'Estrie (19,31%) (Chabott, 1990).

2.3.3 ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE COMMUNICATION.

L'entente sur les entreprises de communication, d'un montant de 40 M\$, est destinée aux entreprises qui en font la demande et qui répondent aux critères et objectifs prévus par les deux gouvernements. L'entente comporte cinq programmes admissibles:

- 1- le fonds spécial d'initiative de communication.
- 2- le programme de développement, commercialisation et distribution de la programmation en langue française
- 3- le programme de développement et commercialisation des banques de données et de logiciels.
- 4- le programme de développement des technologies et des infrastructures de communication.
- 5- le programme de développement de l'informatisation des entreprises de communication.

D'après les critères de l'entente, les projets dépassant 500 000 \$ sont considérés en priorité et la contribution gouvernementale ne peut dépasser 50% du coût du projet. C'est pour cette raison qu'en septembre 1987, alors que 54,91% de l'enveloppe budgétaire a été dépensé, 86,73% de ces dépenses était effectué dans la région de Montréal (Chabott, 1990).

2.3.4 ENTENTE SUR LES BIENS CULTURELS.

L'entente sur les biens culturels est destinée à financer au coût de 39,6 M\$ deux projets culturels spécifiques, le musée des beaux-arts et la cité du cinéma, tous les deux à Montréal (Tableau 19). Selon les deux gouvernements, ces projets sont supposés "favoriser l'implantation ou la modernisation des équipements essentiels au développement culturel du Québec" (Canada-Québec, 1985). À la fin de l'entente en 1990, une somme de 1,5 M\$ a été octroyée dans la région de la Côte-Nord.

TABLEAU 19
ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS,
1985-1990, (EN 000'\$).

DESCRIPTION	CANADA	QUÉBEC	TOTAL ESTIMATIF
PROJET D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS	19 800	19 800	39 600
ADMINISTRATION DU PROGRAMME	200	200	400
TOTAL	20 000	20 000	40 000

SOURCE: CANADA-QUÉBEC, ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS, 1985-1990, P. 27.

2.3.5 ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER.

L'entente sur le développement forestier a été signée en 1985 pour une période de cinq ans avec une enveloppe estimée à 300 M\$. Elle est la deuxième en importance, après celle sur le développement industriel mais a eu des impacts plus diversifiés sur les différentes régions du Québec et particulièrement sur les régions de ressources. Les activités qui y sont comprises sont très diversifiées et concernent tout ce qui a trait à la régénération de la forêt, la production de semences et de plants, les pépinières, la construction de chemins forestiers, la préparation des terrains, le reboisement, l'entretien des aires régénérées, la fertilisation, la lutte contre le dépérissement des érablières, la recherche appliquée et le support technique.

De 1985 à 1990, 297,15 M\$ ont été effectivement dépensés, mais après amendements, un montant supplémentaire de 10,1 M\$ a été ajouté et la durée de l'entente a été prolongée d'une, puis de deux années. Cette prolongation est due à l'instauration d'un programme de lutte contre le dépérissement des érablières.

En ce qui concerne les activités, 38% des dépenses ont été affectées à la plantation dans les forêts publiques, avec un montant de 143 323 900 \$, alors que 87,64 M\$ étaient consacrés à la forêt privée pour la préparation des terrains et la mise en terre de plants d'arbres (Tableau 20).

D'autres réalisations ont été effectuées sur les terres fédérales, notamment des travaux sylvicoles pour 1 692 800 \$, la construction de chemins forestiers pour 250 200 \$, alors que 2 013 200 \$ ont été réservés pour l'administration et les supports techniques. Pour les

TABLEAU 20

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER
RÉALISATIONS PAR ACTIVITÉ.

PROGRAMMES	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90	TOTAL ESTIMATIF
FORÊTS PUBLIQUES						
PRODUCTION DE SEMENCES	1 269 800	0	0	0	0	1 269 800
PRODUCTION DE PLANTS	10 699 500	0	302 600	0	0	11 201 100
PLANTATIONS	13 871 100	23 018 700	34 592 400	41 723 700	30 118 000	143 323 900
ENTRETIEN	4 160 000	4 356 900	6 026 000	7 453 400	0	23 450 200
RECHERCHE APPLIQUÉE	1 275 100	1 531 500	1 805 000	2 134 500	1 453 900	6 746 100
FORÊTS PRIVÉES						
PRÉPARATION DE TERRAINS	4 927 500	6 119 600	8 830 500	12 359 200	6 572 800	38 809 600
MISE EN TERRE	4 496 100	5 198 600	11 643 500	15 526 000	11 968 000	48 832 200
TERRES FÉDÉRALES						
TRAVAUX SYLVICOLES	111 400	295 600	385 100	344 000	556 700	1 692 800
CHEMINS	0	68 100	32 100	132 600	17 400	250 200
SUPPORT TECHNIQUE ET ADMINISTRATION	132 300	335 400	316 200	507 400	721 900	2 013 200
PÉPINIÈRES	2 000 000	1 825 000	1 888 800	2 805 900	936 400	9 483 100
LUTTE CONTRE LE DÉPER. DES ÉRABLIERES	0	0	0	361 800	3 477 600	3 839 400
GESTION, INFORMATION ET ÉVALUATION	415 500	1 440 300	1 905 410	1 460 400	1 210 600	6 432 200
TOTAL	43 358 300	44 189 700	67 700 600	84 808 900	57 060 300	297 144 800

SOURCE: CANADA-QUÉBEC, RAPPORTS ANNUELS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC 1988-1989, P. 6; 1989-1990, P. 8.

pépinières, 9 483 100 \$ ont été octroyés sous formes d'aide alors que 6 432 200 \$ ont été dépensés pour la gestion, l'information et l'évaluation.

Au niveau des régions, les montants les plus élevés ont été affectés dans l'Est-du-Québec, (71 104 000 \$) alors que la région de Québec occupe la seconde place avec un montant de 56 670 000 \$ et le Saguenay—Lac-Saint-Jean la quatrième, avec 38 049 000 \$ après la Mauricie—Bois-Francs (48 M\$). Viennent ensuite, par ordre d'importance, la région de l'Abitibi—Témiscamingue (29 M\$), Montréal (21 M\$), l'Ouataouais (18 M\$) et la Côte-Nord et le Nord-du-Québec avec 5,79 M\$ et 43 400 \$ respectivement. Sur la Côte-Nord cependant une autre entente spécifique à cette région a été signée pour un montant supplémentaire de 13 M\$ (Tableau 21).

Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, comme au reste du Québec, les principales dépenses ont été effectuées sur les terres publiques pour un montant de 27 792 7 000 \$ alors que 9 015 200 \$ ont été destinés à la forêt privée et 854 435 \$ aux terres fédérales. En outre un montant 386 100 \$ a été octroyé pour la pépinière de Normandin (Tableau 22).

2.3.6 ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE.

Cette entente de 100 M\$, signée en 1985 pour une période de cinq ans, comporte trois volets. Le premier volet porte sur l'implantation d'un institut d'optique à Québec et d'un laboratoire de technologies électro-chimiques à Shawinigan avec des investissements de 16 M\$ pour chacun de ces deux projets (Tableau 23).

TABLEAU 21
ENTENTE AUXILIAIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER,
INVESTISSEMENTS PAR RÉGION.

RÉGIONS	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90	TOTAL
01 EST-DU-QUÉBEC	14 742 000	12 840 400	16 138 300	18 937 800	8 445 800	71 104 300
03 QUÉBEC	4 768 000	8 280 000	13 151 500	17 480 200	12 990 400	56 670 100
04 MAURICIE—BOIS-FRANCS	4 991 000	6 631 000	9 568 700	11 906 000	7 215 200	40 311 900
02 SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN	4 162 000	5 095 300	8 063 800	10 473 800	10 253 700	38 048 600
08 ABITIBI—TÉMISCAMINGUE	4 509 000	4 867 500	6 109 600	8 628 200	5 236 900	29 351 200
06 MONTRÉAL	3 521 000	3 387 100	3 727 400	6 510 600	4 842 800	21 988 900
07 OUTAOUAIS	2 279 000	2 907 800	3 812 300	5 797 100	3 853 400	18 649 600
05 ESTRIE	1 921 000	1 425 700	2 071 100	3 293 300	2 690 400	11 401 500
09 CÔTE-NORD	1 065	1 187 000	1 312 600	1 780 500	1 517 100	5 798 265
10 NORD-DU-QUÉBEC	0	30 200	5 900	1 400	0	37 500

SOURCE: CANADA-QUÉBEC, RAPPORTS ANNUELS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC, 1985-1990.

TABLEAU 22

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER
RÉALISATIONS DANS LA RÉGION.

PROGRAMMES	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90	TOTAL ESTIMATIF
FORÊTS PUBLIQUES						
PROD. DE SEM. ET DE PLANTS	1 705 000	0	0	0	0	1 705 000
PRÉPARATION DE TERRAINS	922 000	1 335 500	2 275 800	2 097 100	2 285 600	8 916 000
PLANTATION MANUELLE	924 000	2 250 800	3 099 400	4 520 800	5 388 200	16 183 000
ENTRETIEN	180 000	183 100	186 900	245 100	0	795 100
RECHERCHE APPLIQUÉE	0	55 000	42 100	32 500	0	193 600
FORÊTS PRIVÉES						
PRÉPARATION DE TERRAINS	64 000	589 700	1 354 100	1 877 700	1 079 300	5 003 700
MISE EN TERRE	103 000	357 200	942 000	1 554 300	1 143 000	4 011 500
TERRES FÉDÉRALES	15 000	81 600	143 500	130 100	250 235	854 435
PÉPINIÈRES	249 000	242 400	20 100	16 200	107 400	386 100
TOTAL	4 162 000	5 095 300	8 063 800	10 473 800	10 253 700	38 048 635

SOURCE: CANADA-QUÉBEC, RAPPORTS ANNUELS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC, 1985-1990.

TABLEAU 23

**ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE,
1985-1990, (EN MILLIONS DE DOLLARS).**

PROGRAMMES	CANADA	QUÉBEC	TOTAL ESTIMATIF
CENTRES DE RECHERCHE			
INSTITUT D'OPTIQUE	25	9	34
LABORATOIRE DE TECHNOLOGIES ELECTROCHIMIQUES	5	21	26
APPUI AU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE			
ÉTUDES	4	4	8
MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS	12	12	24
FONDS D'INITIATIVES NOUVELLES EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	3	3	6
GESTION DE L'ENTENTE	1	1	2
TOTAL	50	50	100

SOURCE: CANADA-QUÉBEC, ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR
LE DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE, 1985-1990, P. 36.

Le second volet, de 66 M\$, est destiné à appuyer le développement technologique en général dans les domaines des études de faisabilité, de modernisation des équipements de recherche et développement, ainsi que des initiatives nouvelles de recherche et développement. Deux millions de dollars ont été réservés à la gestion de l'entente.

Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, deux projets ont été acceptés dans le cadre du deuxième volet de cette entente pour des montants respectifs de 107 470 \$ et 13 000 \$,

alors qu'à Montréal et Québec 65 projets ont été retenus, pour des montants respectifs de 13 383 370 et 24 692 660 \$ (Chabott, 1990).

2.3.7 ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT MINÉRAL.

L'entente sur le développement minéral a été signée en 1985 pour un montant de 100 M\$ et pour une durée de cinq ans. L'entente, qui comprend cinq volets, avait pour but de soutenir l'industrie minière québécoise qui traversait une période difficile.

D'après les deux gouvernements (1985), l'industrie du minerai de fer n'a fonctionné qu'à 39% de sa capacité. Elle a perdu de 2 100 emplois depuis 1979 avec les fermetures effectuées à Sept-Îles, Shefferville et Gagnon. Dans le domaine de l'amiante, les expéditions ont chuté de 45% entre 1979 et 1984, à cause de la concurrence, de la baisse de la consommation dans les pays destinataires (Europe, États-unis) et de la chute de la demande des fibres courtes produites par le Québec (Canada-Québec, 1985).

Dans le volet "activités géoscientifiques", il a été prévu de procéder à des levées géochimiques et géophysiques, d'établir des cartes géologiques au 1:50 000, ainsi que d'effectuer des recherches géologiques, le tout pour un montant de 34,75 M\$ (Tableau 24).

Un montant de huit millions de dollars a été affecté à un programme de recherche et développement dans le domaine de l'amiante. Le but de ce programme, qui a été confié à

l'Institut de l'amiante, est de financer et de développer les travaux de recherche qui se

TABLEAU 24
ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT MINÉRAL,
1985-1990, (EN 000'\$).

PROGRAMMES	CANADA	QUÉBEC	TOTAL ESTIMATIF
ACTIVITÉS GÉOSCIENTIFIQUES	17 375	17 375	34 750
R&D SUR L'AMIANTE	4 000	4 000	8 000
INFRASTRUCTURES DE DÉVELOPPEMENT MINÉRAL	21 000	21 000	42 000
DÉSENCLAVEMENT DE L'INDUSTRIE DU MINERAIS DE FER	7 500	7 500	15 000
INFORMATION DU PUBLIC	125	125	250
TOTAL	50 000	50 000	100 000

SOURCE: CANADA-QUÉBEC, ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT MINÉRAL, 1985-1990, P. 38.

rapportent à l'usage et au développement de nouveaux produits à base d'amiante, ainsi que d'offrir des services techniques aux différentes entreprises qui achètent ce produit.

Dans un autre volet de l'entente (Infrastructures du développement minéral), un montant de 42 M\$ a été prévu pour financer l'implantation de nouvelles installations de production et de transformation de minerai au Québec. Les projets doivent porter sur la construction d'infrastructures, y compris les gazoducs, oléoducs, sites résidentiels, lignes de

transport électrique etc..., être effectués par des personnes admissibles, au sens de l'entente, et comporter des investissements minimums de 10 M\$.

À part le volet "information du public", 15 M\$ ont été affectés au désenclavement de l'industrie québécoise du minerai de fer. Ce désenclavement consiste surtout à parachever la route 389 entre Fermont/Labrador-City et Wabush, et à donner accès aux territoires nordiques pour l'exploration et l'exploitation des ressources.

D'après le gouvernement du Canada (1988), 3,4 M\$ ont été engagés dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean pour la réalisation de travaux géo-scientifiques (2,5 M\$) et sous formes de subventions aux entreprises (887 000 \$).

2.3.8 ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS.

L'entente auxiliaire sur le développement des transports a été signée en 1985 pour un montant 170 M\$. En plus d'un premier volet "recherche et développement", d'un montant de 15 M\$, l'entente comprend quatre autres volets: le premier porte sur l'amélioration d'infrastructures routières, le second, sur le transport maritime et aérien, alors que les deux derniers concernent le transport urbain et l'administration de l'entente (Tableau 25).

Dans le volet sur l'amélioration des infrastructures routières, les deux gouvernements avaient prévu un montant de 50 M\$ pour la route 138 dans la Basse Côte-Nord, 25 M\$ pour l'autoroute 70 Alma-La Baie, 18 M\$ pour des ouvrages de protection du pont Laviolette à Trois-Rivières, et 5 M\$ pour la route Joutel/Authier-Nord en Abitibi.

TABLEAU 25
ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS,
1985-1990, (EN 000'\$).

PROGRAMMES	CANADA	QUÉBEC	TOTAL ESTIMATIF
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	7 500	7 500	15 000
AMÉLIORATION D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES.	49 000	49 000	98 000
TRANSPORT MARITIME ET AÉRIEN.	15 500	15 500	31 000
TRANSPORT URBAIN	12 500	12 500	25 000
GESTION, ÉVALUATION INFORMATION	500	500	1 000
TOTAL	50 000	50 000	100 000

SOURCE: CANADA-QUÉBEC, ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS, 1985-1990, P. 38.

Le programme de transport maritime et aérien vise l'amélioration de la desserte aérienne et maritime de la Basse-Côte-Nord (2 M\$), la desserte maritime du Nouveau-Québec (6 M\$) et la construction d'un aéroport au Témiscamingue (5 M\$).

Par l'intermédiaire du programme sur le transport urbain, les deux gouvernements ont réservé une somme de 25 M\$ pour l'implantation d'un système de régulation de la circulation sur des tronçons du réseau autoroutier de Montréal ainsi que pour la participation à certains projets de gares ou de terminus intermodaux. Parmi ces derniers projets, celui de la gare du

Palais à Québec et celui la gare intermodale de Jonquière (1,05 M\$) en sont les plus importants.

Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, un montant de 25 M\$ a été prévu pour la construction de l'autoroute Alma-La Baie alors que l'entente de 1974-1984 prévoyait 26 M\$ pour ce même projet qui n'avait pas été réalisé.

2.3.9 ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT AGRO-ALIMENTAIRE.

Cette entente, qui fût signée en 1987, comprend une enveloppe de 35 M\$, essentiellement pour trois volets d'intervention:

Le volet de la R&D se divise en programme de recherche à contrat, dont les propositions doivent être soumises conformément aux priorités du Conseil de recherche et services agricoles du Québec, et en programme de recherche sur les aliments dont le contenu est élaboré conjointement par les deux gouvernements (Tableau 26).

Le volet "innovation technologique et initiatives nouvelles" porte sur la production, la commercialisation, la transformation et la conservation. Les programmes ont pour objectifs de favoriser des projets d'introduisant de nouvelles techniques de production ou de gestion, d'accélérer le rythme d'adoption de technologies et de favoriser les initiatives nouvelles dans le domaine de l'agro-alimentaire.

TABLEAU 26
ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT AGRO-ALIMENTAIRE,
1987-1990, (EN 000'\$).

PROGRAMMES	CANADA	QUÉBEC	TOTAL ESTIMATIF
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT.			
RECHERCHE À CONTRAT	3 500	3 500	7 000
RECHERCHE SUR LES ALIMENTS	2 000	2 000	4 000
INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET INITIATIVES NOUVELLES.			
PRODUCTION AGRICOLE	2 500	2 500	5 000
CONSERVATION, TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION	3 600	3 600	7 200
CONSERVATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SOL.			
INVENTAIRE DES PROBLÈMES DE LA DÉGRADATION DES SOLS AGRICOLES	1 500	1 500	3 000
RECHERCHE EN CONSERVATION DU SOL ET DE L'EAU	1 900	1 900	3 800
TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	2 000	2 000	4 000
ADMINISTRATION	500	500	1 000
TOTAL	17 500	17 500	35 000

SOURCE: CANADA-QUÉBEC, ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT AGRO-ALIMENTAIRE, 1987-1990, P. 39.

Le volet "conservation et amélioration des sols" a pour but le financement de l'inventaire de la dégradation des sols agricoles, de la recherche sur la conservation ainsi que celui de l'établissement de nouvelles technologies permettant de résoudre des problèmes du même domaine.

D'après le rapport annuel 1989-1990 sur le volet "Innovation technologique en agriculture", trois projets ont été réalisés dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean avec de subventions totales de 164 560 \$. Le premier projet porte sur l'application de l'irrigation par aspersion dans les bleuetières (117 000 \$), le second, sur l'impact technico-économique des vêlages (12 060 \$), et le dernier, sur l'introduction de la culture du "canola" (35 500 \$).

2.3.10 ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES.

Cette entente de 35 M\$, a été signée en 1987 pour aider l'industrie de la pêche au Québec dans la modernisation et le développement d'infrastructures portuaires et d'usines de salaison, dans la commercialisation des produits marins, dans l'aquiculture ainsi que dans la maîtrise des opérations de capture et de transformation.

Un montant de 23 741 000 \$ a été affecté au développement des infrastructures, alors qu'un million dollars a été destiné à la commercialisation et cent mille dollars à "l'Alliance des pêcheurs". De même, dans le cadre du programme de développement de l'exploitation de la production, un million de dollars a été réservé pour le Québec nordique, 3 225 000 \$ pour la recherche et les transferts technologiques et un million de dollars pour l'amélioration des méthodes de manutention du poisson (Tableau 27).

Les principales régions qui ont bénéficié de cette entente sont la Côte-Nord, l'Est-du-Québec et le nord du Québec. À la fin de l'entente en 1990, 19.9 M\$ ont été octroyés sur la Côte-Nord et 7,8 M\$ en Gaspésie—Iles-de-la-Madeleine.

TABLEAU 27

**ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES,
1987-1990, (EN 000'\$).**

PROGRAMMES	CANADA	QUÉBEC	TOTAL ESTIMATIF
DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES	13 433	10 308	23 741
DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL			
COMMERCIALISATION ALLIANCE DES PÊCHEURS	100	1 000	1 000 100
DÉVELOPPEMENT DE L'EXPLOITATION ET DE LA PRODUCTION			
QUÉBEC NORDIQUE	1 000	1 000	2 000
AQUACULTURE	1 000	2 225	3 225
AMÉLIORATION DES MÉTHODES DE MANUTENTION DU POISSON		1 000	1 000
HARMONISATION DES PROGRAMMES	S/O	S/O	S/O
ADMINISTRATION ET RÉSERVES	1 967	1 967	3 934
 TOTAL	17 500	17 500	35 000

SOURCE: CANADA-QUÉBEC, ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR
LE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES, 1987-1990, P. 41.

2.3.11 ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS DE LA HAUTE-CÔTE-NORD.

En 1987 fût signée une entente supplémentaire dans le domaine forestier spécifiquement pour la Haute-Côte-Nord. Cette entente de 13 M\$ qui a été signée en 1987, doit prendre fin en 1992 et porte le total des travaux réalisés dans cette région à 18,8 M\$.

2.3.12 ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS DU QUÉBEC.

Bien que presque toutes les ententes auxiliaires précédentes aient porté sur des secteurs déterminés, et implicitement, touchent différemment les régions du Québec, l'entente auxiliaire sur le développement économique des régions du Québec signée en 1988, se distingue des autres par l'importance de son enveloppe budgétaire et par sa destination. En effet, l'enveloppe totale de cette entente est de 820 M\$ contre 1 283 000 000 \$ pour les autres ententes auxiliaires précédentes. D'un autre côté, c'était la première fois que les deux paliers du gouvernement faisaient primer l'aspect régional sur l'aspect sectoriel comme c'était habituellement le cas.

Aux termes de cette entente, 486 M\$ devaient être octroyés dans les "régions de ressources", alors que 330 M\$ devaient l'être dans "régions centrales" (Tableau 28). Chacune de ces deux catégories de régions inclut un certain nombre de municipalités régionales de comté (MRC) (Carte 1).

Pour les fins de l'entente les "régions de ressources" sont au nombre de cinq, soit l'Est-du-Québec, la Côte-Nord, le Centre-Nord ainsi que le Nord-du-Québec et l'Ouest-du-

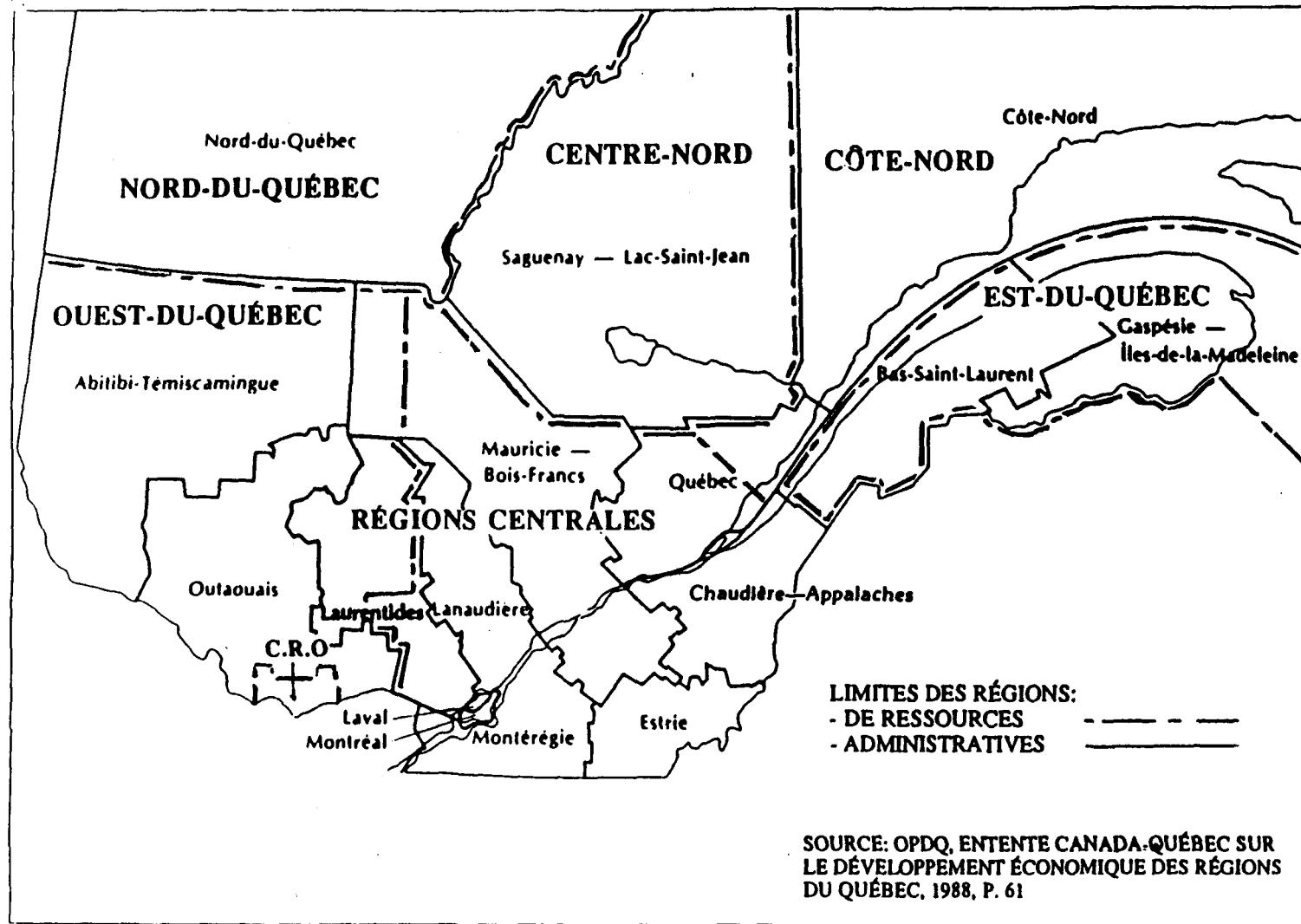
TABLEAU 28

**ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS DU QUÉBEC
1983-1993, (EN MILLIONS DE DOLLARS).**

REGIONS DE RESSOURCES	CANADA	QUÉBEC	TOTAL
EST-DU-QUÉBEC	150	60	210
CENTRE-NORD	60	60	120
OUEST-DU-QUÉBEC	35	40	75
CÔTE-NORD	30	35	65
NORD-DU-QUÉBEC	8	8	16
TOTAL	283	203	486

RÉGIONS CENTRALES			
PROGRAMMES:			
RENFORCEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ MANUFACTURIÈRE	100	-	100
ADAPTATION INDUSTRIELLE ET AIDE À L'ENTREPRISE	-	100	100
AIDE AUX ZONES DÉFAVORISÉES	15	35	50
AXES DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL	20	20	40
AIDE À L'INNOVATION ET AU DESIGN INDUSTRIEL ET AU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	20	20	40
TOTAL	155	175	330
ÉTUDES	2	2	2
GRAND TOTAL	440	380	820

SOURCE: CANADA-QUÉBEC, ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS DU QUÉBEC 1988-1993, PP. 56-57.



CARTE 1: DÉLIMITATION DES RÉGIONS POUR LES FINS DE L'ENTENTE AUXILIAIRE
CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS DU QUÉBEC

Québec. Le Centre-Nord comprend la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean en plus des municipalités régionales de comté de Charlevoix et Charlevoix-Est.

Parmi ces cinq "régions", c'est à l'Est-du-Québec que le montant le plus élevé a été réservé (210 M\$). Viennent par la suite, le Centre-Nord (120 M\$), l'Ouest-du-Québec (75 M\$), la Côte-Nord (65 M\$) et le Nord-du-Québec (16 M\$).

Pour les "régions de ressources", les activités de l'entente ont été articulées autour de cinq champs d'action ou "programmes-cadres". Ces programmes-cadres touchent le développement des entreprises, la recherche et le développement technologique, la mise en valeur des ressources naturelles, le renforcement des infrastructures économiques ainsi que le développement des ressources humaines.

Ces programmes-cadres couvrent presque toutes les activités que touchaient les ententes auxiliaires précédentes. Ainsi, le programme sur le développement des entreprises comprend un volet industriel, un volet touristique et un sous-programme pour l'expansion et la diversification des entreprises. Le programme de recherche et développement technologique comprend un sous-programme d'essai et d'expérimentation en agro-alimentaire et un autre sur la pêche et l'aquiculture. Le programme-cadre pour la mise en valeur des ressources naturelles porte sur les secteurs forestier et minier.

Contrairement aux "régions de ressources", les autres régions, qui sont considérées comme "centrales", n'ont pas été divisées en sous-blocs de régions, de même les montants qui leurs sont destinés ont été affectés selon les programmes. Ainsi, le gouvernement fédéral devait assumer des dépenses de 100 M\$ pour le renforcement de la productivité

manufacturière alors que le gouvernement provincial affectait un montant équivalent pour l'adaptation industrielle et l'aide aux entreprises. Par ailleurs, les deux gouvernements contribuaient à parts égales à l'aide à l'innovation, au design industriel et au développement technologique (40 M\$), ainsi qu'aux axes de développement de Montréal (40 M\$). Un montant de 50 M\$ était destiné aux zones défavorisées.

2.3.13 LES PROTOCOLES D'ENTENTE.

A part les ententes auxiliaires dont certaines comprennent un volet sur l'harmonisation des activités et des programmes entre les deux paliers du gouvernement, trois protocoles d'entente furent signés. Il s'agit du protocole sur la télévision francophone (1986), sur le développement des autochtones (1987) ainsi que sur le développement économique et régional (1988).

2.3.14 LES CONTRIBUTIONS PAR RÉGION.

L'entente sur le développement économique et régional a engendré des dépenses globale de 2 103 M\$ de la part des deux gouvernements. Cependant, comme le fait remarquer Chabott (1990), les montants engagés sont peu significatifs pour les "régions de ressources". Dans le cadre de l'entente sur le développement, des entreprises de communication, industriel, scientifique et technologique, et touristique, 96,89% des montants engagés l'étaient dans les "les régions centrales". En tenant compte aussi de l'entente sur le développement des transports, Chabott montre que pour les cinq ententes, la Montérégie

arrive en tête de liste avec 214 420 000 \$ d'investissements, ensuite l'Estrie avec 125 170 000 \$ et Montréal avec 76,78 M\$. Dans les "régions de ressources", 63 890 000 \$ auraient été affectés à la Côte-Nord, 27 370 000 \$ au Saguenay—Lac-Saint-Jean, 10 220 000 \$ à l'Abitibi—Témiscamingue et 6 199 000 \$ à l'Est-du-Québec (Tableau 29).

Cependant pour éviter toute conclusion biaisée, il convient de tenir compte des autres ententes (forêts, mines et pêches) qui ont bénéficié davantage aux régions de ressources, de même qu'il faut tenir compte des projets pouvant être annulés.

Ainsi par exemple, la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, a bénéficié de 3,4 M\$ par l'intermédiaire de l'entente sur le développement minier, de 38 048 600 \$ dans le cadre de l'entente sur le développement forestier (au 31 mars 1990), d'un montant total de 10 M\$ dans le cadre de l'entente sur le développement touristique, et de 164 560 \$ par l'intermédiaire de l'entente sur le développement agricole, en plus des 25 000 000 \$ de l'entente sur le développement des transports. Au total, cela représente des engagements identifiés de l'ordre de 76 720 630 \$ auxquels doivent être additionnés ceux pris en 1988 (Tableau 30). Malgré ceci, il faut remarquer que certains montants ont été repris à partir d'ententes précédentes, notamment les 25 M\$ de l'autoroute Alma-La Baie. De même, les dépenses réalisées par l'intermédiaire d'autres ententes ont été diminuées ou annulées. À titre d'exemple, on peut citer le cas de l'entente sur le développement forestier et de l'entente sur le développement agricole pour lesquelles les montants alloués dans la région sont passés de 49,6 M\$ et 12,7 M\$ à 38 M\$ et 0,164 M\$ respectivement.

TABLEAU 29
SYNTHÈSE DES ENTENTES AUXILIAIRES SIGNÉES ENTRE
1984 ET 1987

ENTENTES RÉGIONS	SC. & TECH.(1) (31-10-88)	INDUST.(1) (31-08-88)	TOURIS.(1) (03-10-88)*	TRANSP.(1) (30-06-88)	COMM.(1) (24-09-87)	CULTURE (1)	FORET(2) (31-03-90)	PÈCHES (3)	MINES(3)	TOTAL
LAVAL	1 807 222	3 500 000	0	0	0	0	-	i	i	5 307 222
MONTÉRÉGIE	832 500	204 508 000	9 075 100	0	0	0	-	i	i	214 415 600
MONTRÉAL	13 383 370	4 462 200	20 997 035	0	18 903 600	39 600 000	-	i	i	98 765 605
LANAUDIÈRE	145 000	1 476 400	2 309 289	0	0	0	-	i	i	3 930 689
LAURENTIDES	194 324	3 031 600	21 431 076	0	0	0	-	i	i	24 657 000
SOUS-TOTAL	16 362 416	216 978 200	53 812 500	19 030 500	18 903 600	39 600 000	21 988 900	i	i	386 676 116
ESTRIE	211 942	188 878 600	16 080 833	0	0	0	11 401 500	i	i	136 572 875
CÔTE-NORD	81 000	0	157 440	63 657 000	0	1 500 000	18 798 265	19 900 000	20 300 000	124 393 705
QUÉBEC	24 692 660	894 400	7 717 845	11 750 000	1 405 400	0	-	i	i	103 130 405
CHAUDIÈRE-APP.	18 450	5 107 400	120 000	6 000 000	975 000	0	-	i	i	12 220 850
SOUS-TOTAL	24 711 110	6 001 800	7 837 845	17 750 000	2 380 400	0	56 670 100	i	i	115 351 255
GASP.—ILE	0	5 699 400	0	0	0	0	0	7 800 000	4 400 000	17 899 400
BAS-SAINT-LAU.	450 000	0	50 000	0	0	0	-	i	i	71 604 300
SOUS-TOTAL	450 000	5 699 400	50 000	0	0	0	71 104 300	7 800 000	4 400 000	89 503 700
MAURICIE—B.F.	15 554 644	3 230 200	32 000	17 652 800	0	0	40 311 900	i	i	76 781 544
S.L.S.J.	107 470	0	2 227 470	25 000 000	0	0	38 048 600	i	3 400 000	68 483 540
ABITIBI-TÉM.	155 540	0	27 445	10 000 000	38 000	0	29 351 200	i	i	39 572 185
OUTAOUAIS	3 090 500	132 200	2 868 923	0	474 800	0	18 649 600	i	i	25 216 023
NORD-DU-QUÉBEC	0	0	195 488	6 347 500	0	0	37 500	2 000 000	i	8 580 188
TOTAL	60 724 622	340 920 400	83 289 944	159 437 500	21 796 800	41 100 000	306 361 865	29 700 000	28 100 000	1 071 431 131
ADM., GEST., INFO.	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	2 000 000	400 000	6 432 200	3 934 000	250 000	16 766 200
ENTENTES INITIALES	100 000 000	350 000 000	100 000 000	170 000 000	40 000 000	40 000 000	313 000 000	35 000 000	100 000 000	1 283 000 000

SOURCE: (1) CHABOTT, L., AQORCD, RETOMBÉES DES ENTENTES AUXILIAIRES CANADA-QUÉBEC DE 1985 À 1988, 1990.

(2) CANADA-QUÉBEC, RAPPORTS ANNUELS DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER, 1985-1990

(3) OPDQ, BILAN SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA CÔTE-NORD, 1990, P. 41.

(3) OPDQ, BILAN SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA GASPÉSIE—ILE-DE-LA-MADELEINE, 1991, P. 61.

i = INCONNU.

* IL S'AGIT DE DEUX ENTENTES.

LE TOTAL DES DEUX DERNIÈRES LIGNES COMPREND LES MONTANTS CONCERNANT L'ENTENTE SUR L'AGRO-ALIMENTAIRE POUR LAQUELLE LA RÉPARTITION EST INCONNU.

LES DONNÉES POUR CHAQUE ENTENTE SONT À DES DATES DIFFÉRENTES SELON LES SOURCES.

TABLEAU 30

**ENTENTES AUXILIAIRES,
MONTANTS AFFECTÉS DANS LA RÉGION DU
SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN DE 1984 À 1990.**

ENTENTES AUXILIAIRES	MONTANTS CONNUS (EN \$)
DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT	25 000 000
DÉVELOPPEMENT FORESTIER	38 048 600
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE	164 560
DÉVELOPPEMENT MINÉRAL	3 400 000
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	10 000 000
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL	i
DÉVELOPPEMENT SCIENT. & TECHN.	107 470
DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES	i
DÉVELOPPEMENT DES ENTR. DE COM.	i
ÉQUIPEMENTS CULTURELS	0
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC RÉGIONAL	i
 SOUS TOTAL	76 720 630
 DÉVELOPPEMENT ÉCO. DES RÉG.	80 000 000
 TOTAL	156 720 630

SOURCE: CHABOTT, L., LES RETOMBÉES DES ENTENTES AUXILIAIRES
FÉDÉRALES-PROVINCIALES DE 1984 À 1988.
CANADA, RAPPORTS ANNUELS DU MEIR, RAPPORTS ANNUELS
DE CERTAINES ENTENTES AUXILIAIRES 1988-1990 .

i = INCONNU.

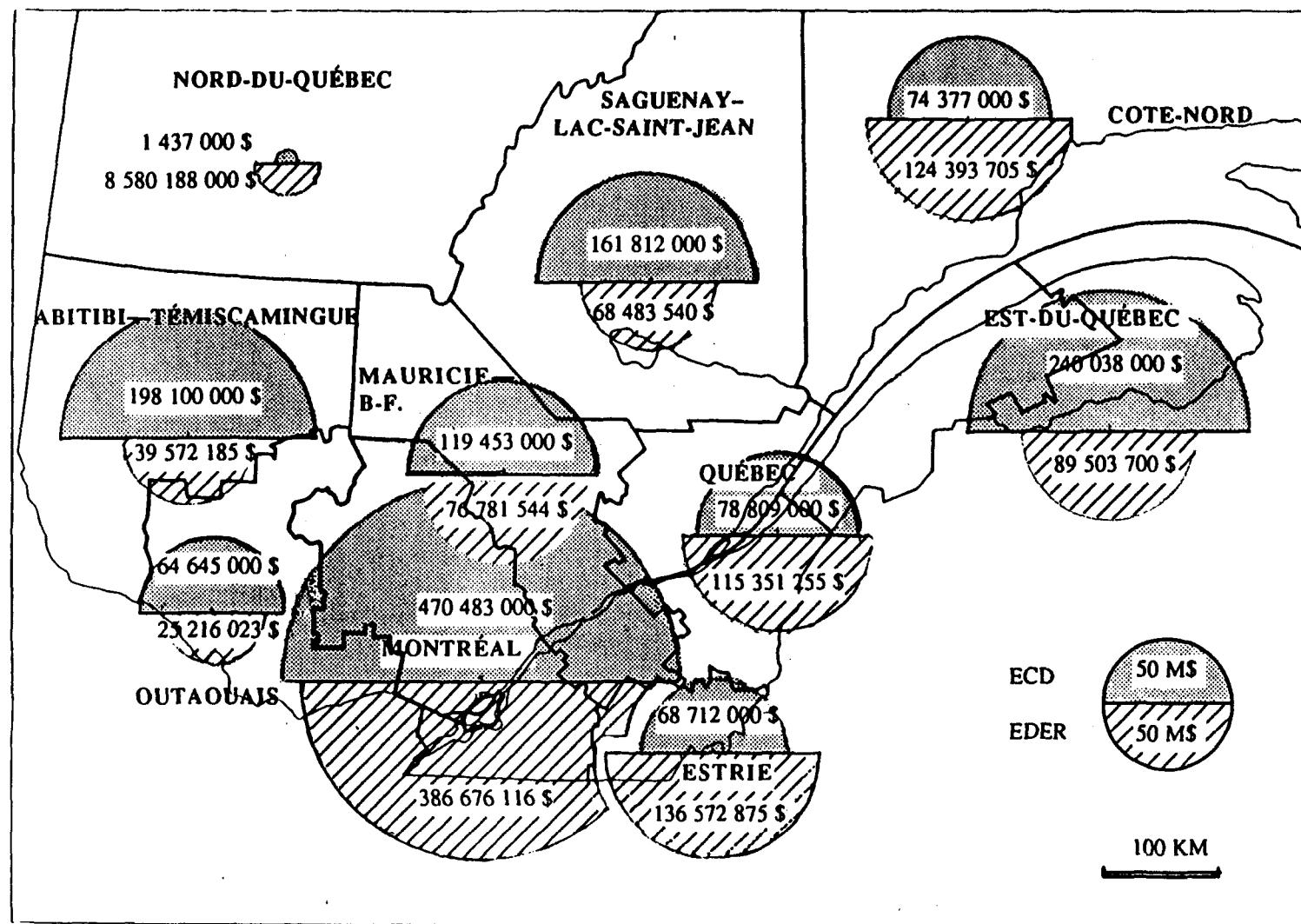
Pour le cas de la Côte-Nord, 57% de l'enveloppe de l'entente sur les pêches y a été octroyé, alors que 18 M\$ ont été consacrés pour la forêt. Il en est de même pour la région de la Gaspésie—Îles -de-la-Madeleine où 71 M\$ et 7,8 M\$ ont été octroyés dans le cadre de ces deux ententes.

En comparant les dépenses par région dans le cas des deux séries d'ententes de 1974 et de 1984 (Tableaux 15 et 29, carte 2), on peut remarquer que, exception faite de Montréal, de l'Outaouais et du Nord-du-Québec, les régions qui avaient le plus bénéficié des ententes signées entre 1974 et 1984 sont celles qui n'en ont pas bénéficié par l'intermédiaire des ententes signées entre 1984-1987. Ainsi, lors de la première entente-cadre, après Montréal, on avait par ordre, l'Est-du-Québec, l'Abitibi—Témiscamingue, le Saguenay—Lac-Saint-Jean, la Mauricie—Bois-Francs, Québec, la Côte-Nord et l'Estrie alors que dans l'entente sur le développement économique et régional, cet ordre était: l'Estrie, la Côte-Nord³, Québec, l'Est-du-Québec, la Mauricie—Bois-Francs, le Saguenay—Lac-Saint-Jean, et l'Abitibi—Témiscamingue.

Dans ce chapitre, nous avons présenté le processus qui a conduit à l'établissement d'un système d'ententes entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Ce système qui existe aussi dans le cas des autres provinces découle des anciennes ententes fédérales-provinciales sur les zones spéciales, L'ARDA, le FODER etc.

L'adoption des ententes-cadres de développement en 1974 montre la préoccupation des différents gouvernements d'étendre leur intervention à l'ensemble des secteurs économiques et à toutes les régions. Au Québec, la conclusion de l'entente de développement économique et régional de 1984, semble confirmer cette orientation. Les secteurs des transports, de l'agriculture, de la forêt, des mines, du tourisme et de l'industrie ont en effet, fait l'objet de nouvelles ententes auxiliaires alors que l'option des projets ponctuels a été

³ Cette affirmation n'est pas absolue puisqu'elle est déduite à partir des montants non-définitifs mais uniquement de ceux qui sont disponibles. Cependant, la conclusion que l'on peut déduire est assez approximative puisque les montants dépensés par entente sont, en général, assez proches des enveloppes totales de chaque entente.



CARTE 2: RÉPARTITION PAR RÉGION DES FONDS DE L'ECD ET DE L'EDER

abandonnée. À partir des différentes réalisations régionales que nous sommes parvenus à accumuler pour chacune des ententes, il apparaît clairement que les deux gouvernements réorientent leurs interventions en faveur des grands centres et des industries. On peut se demander par conséquent si ces ententes traduisent une volonté effective de développer les régions, d'autant plus que depuis 1984, la gestion des ententes et leur budgétisation dans le cas du provincial, ont été transférées des ministères responsables du développement régional aux ministères sectoriels. Ceux-ci peuvent financer les activités prévues dans ces ententes par des programmes déjà existants.

CHAPITRE III

LE DÉSENGAGEMENT DU FINANCEMENT RÉGIONAL: LE CAS DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

Au Québec, la signature de l'entente auxiliaire sur le développement des régions en 1988 correspond à une période de réorientation de la politique fédérale et provinciale du développement régional. Le gouvernement fédéral avait procédé à des restructurations du ministère qui en était responsable ainsi que de ses programmes, et avait formulé un plan de développement pour les régions périphériques. En même temps, le gouvernement provincial avait publié un plan d'action.

Selon les deux plans, il a été proposé aux régions d'intervenir selon des "axes de développement" et des secteurs précis. Dans le plan provincial le gouvernement propose en plus un processus pour la conclusion "d'ententes État-régions" où l'implication fédérale serait conditionnelle à sa contribution financière.

Cette idée de conclure des ententes avec les régions remonte à 1983, lorsque le gouvernement du Québec avait proposé d'établir un système de "contrats de développement". À cette époque, la stratégie de développement régional était axée surtout vers "la concertation". Or depuis 1988, c'est une nouvelle formule partenariale qui a été soumise aux intervenants régionaux impliquant une contribution financière de leur part.

Nous avons posé l'hypothèse que cette mesure fait partie d'un ensemble de techniques informelles développées surtout par le gouvernement provincial pour se désengager progressivement du financement du "développement régional". Le gouvernement fédéral quant à lui procède par des coupures plus au moins directes. Cependant, ce n'est pas ce désengagement, devenu une réalité, qui présente le plus d'intérêt. Le processus de sa mise en place doit être expliqué aussi, car il met en évidence les mécanismes de régulation qui s'implantent dans la société post-industrielle. L'attention sera donc accordée à l'histoire de

cette nouvelle forme de gestion des rapports sociaux à propos du cas de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

L'extension du système des ententes aux régions et les plans régionaux de développement qui ont été soumis par les deux gouvernements découlent d'un processus qui a commencé au début des années quatre-vingts et qui atteint son sommet en 1988 avec la signature de l'entente auxiliaire sur le développement des régions. L'ensemble des changements opérés, qui sont généralement présentés par les deux gouvernements comme étant en faveur des régions, sont interprétés favorablement par les milieux régionaux et les prises de conscience des véritables enjeux ne suivent qu'à l'expiration des programmes. En effet, c'est juste à ce moment que les acteurs locaux peuvent établir un bilan mais dont aucun réajustement pour le futur n'est tiré. Tout ceci fait que les intervenants régionaux subissent un développement régional qui leur est proposé, avec toutes ses conséquences, mais sans une véritable participation à la formulation des orientations fondamentales de ce développement.

On peut se rendre compte de cet état de fait, en exposant le cheminement poursuivi dans ce domaine par les deux gouvernements depuis le début des années quatre-vingts, et en considérant leurs actions antérieures à cette période.

3.1 LES ORIENTATIONS PROVINCIALES.

Les orientations du gouvernement du Québec ont été énoncées, en 1983 lors de la publication du document *Le choix des régions* et en 1988 dans le document *Le Québec à l'heure de l'entreprise régionale: plan d'action en matière de développement régional*¹.

Dans ces deux documents, le gouvernement provincial prévoit la création d'un système d'ententes avec les régions comme celui qui existe avec le gouvernement fédéral. Au début, en 1983, le gouvernement provincial avait d'abord proposé d'établir des "contrats de développement". Cette idée qui n'a pu être réalisée a été reprise en 1988, lorsque il a été décidé de conclure des "ententes de développement" État-régions.

3.1.1 LES CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT.

La signature de "contrats de développement" selon la formule établie dans *Le choix des régions* en 1983, faisait partie d'un ensemble de propositions orientées selon un discours qui prônait la "concertation" entre les différents intervenants régionaux comme condition préalable à la participation financière de l'État.

À cette époque, la volonté de conclure de tels contrats correspondait à la situation d'incertitude qui prédominait alors. Le gouvernement fédéral opérait un grand

¹ Les orientations contenues dans ce document ont été reconsidérées dans le rapport-synthèse (1991) du groupe de travail interministériel sur le développement régional qui vient préciser certains points notamment les rapports institutionnels avec les instances régionales.

réaménagement dans son ministère responsable du développement régional et avait annoncé l'abolition d'un certain nombre de programmes (CSSFN, 1982).

Le gouvernement provincial, à la recherche d'autres partenaires, s'est tourné alors vers les régions en proposant de nouveaux mécanismes de "concertation et d'encadrement". Il s'agit des propositions concernant la mise en place des municipalités régionales de comté (MRC), la transformation des conseils régionaux de développement (CRD) en conseils régionaux de concertation et d'intervention (CRCI), ainsi que la transformation du Fonds d'intervention régional (FIR), un petit programme administré par les conseils régionaux de développement, en un programme de Fonds d'initiative à "la concertation" (FIC).

Cet appel à "la concertation" Québec-régions devait être couronné par la conclusion de "contrats de développement", qui seraient financés grâce au Fonds de développement régional (FDR) et au programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC), deux programmes administrés par l'Office de planification et du développement du Québec (OPDQ). Ces "contrats de développement" devaient impliquer le gouvernement et les municipalités régionales de comté (MRC) dans des projets de démarrage et de développement qui peuvent s'inscrire dans le cadre des schémas d'aménagement.

Le gouvernement provincial avait proposé aussi de transformer les commissariats industriels et les corporations de développement économique en sociétés de développement qui collaboreraient pour la préparation desdits contrats de développement avec les MRC. Tout ceci n'excluait pas la soumission de projets par des promoteurs régionaux. Dans ce cas, les modalités de partage des responsabilités entre différentes parties et le gouvernement devaient être consignées dans l'entente.

Suite au rapport-synthèse sur la consultation au sujet des propositions contenues dans *Le choix des régions*, la formule des "contrats de développement" avait suscité beaucoup d'intérêt et d'incompréhension de la part des intervenants régionaux au Québec (Québec, 1985). Plusieurs organismes parapublics, municipalités urbaines et sociétés de développement ont convoité la maîtrise de la mise en œuvre de ces contrats alors qu'il n'y avait en jeu que deux programmes négligeables qui existaient déjà. En effet, pour ces deux programmes au cours de la période 1984-1989, le gouvernement du Québec n'avait dépensé en moyenne que 14 et 21 M\$ par année pour l'ensemble des régions du Québec. Ces dépenses sont encore moins significatives dans le cas des régions périphériques. Dans ces régions, il n'a été dépensé annuellement qu'un million de dollars, en moyenne, dans le cas du programme expérimental de création d'emplois communautaires et deux millions de dollars dans le cas du Fonds de développement régional (Tableaux 31 et 32).

Le système de contrats de développement qui n'a pas dépassé le stade des propositions, a été mis en veilleuse jusqu'en 1988 et repris sous forme "d'entente État-régions".

3.1.2 LES ENTENTES ÉTAT-RÉGIONS.

Par l'entremise de son nouveau plan en matière de développement régional de 1988, le gouvernement provincial introduisit un processus qui aboutit à la signature des ententes État-régions (Figure 1).

TABLEAU 31
FONDS DE DEVELOPPEMENT RÉGIONAL.

RÉGIONS	84-85	85-86	86-87	87-88	88-89	TOTAL
01 EST-DU-QUÉBEC	3 331 969	4 244 510	2 386 569	3 485 515	3 725 425	17 173 988
02 SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN	3 268 760	2 942 640	2 287 600	1 685 350	3 185 336	13 369 686
03 QUÉBEC	5 662 324	2 803 880	3 732 593	3 416 374	3 647 934	19 263 105
04 MAURICIE—BOIS-FRANCS	2 410 857	1 802 242	1 737 558	1 410 656	1 798 074	9 159 387
05 ESTRIE	1 222 547	2 838 976	1 321 036	2 295 748	1 836 300	9 514 607
06 MONTRÉAL	6 203 690	4 234 975	531 600	1 750 625	1 822 850	14 543 740
06-B LAURENTIDES—LANAUDIÈRE	1 545 250	979 657	781 865	1 393 899	2 163 315	6 863 986
06-C MONTÉRÉGIE	2 654 350	2 033 379	3 009 708	2 951 879	2 928 239	13 577 555
07 OUTAOUAIS	1 057 550	1 433 650	574 350	873 772	361 444	4 300 766
08 ABITIBI—TÉMISCAMINGUE	2 936 085	1 473 900	1 309 065	2 606 468	3 265 000	11 590 518
09 CÔTE-NORD	1 669 218	2 043 050	1 440 660	723 600	591 270	6 467 798
10 NORD-DU-QUÉBEC	536 579	1 072 235	601 859	234 712	275 196	2 720 581
NON-RÉGIONALISÉ	1 391 050	861 225	1 620 900	1 160 050	1 861 700	6 894 925
TOTAL	33 890 229	28 764 319	21 335 363	23 988 648	27 462 083	135 440 642

SOURCE: OPDQ, RAPPORTS ANNUELS, 1984-1989.

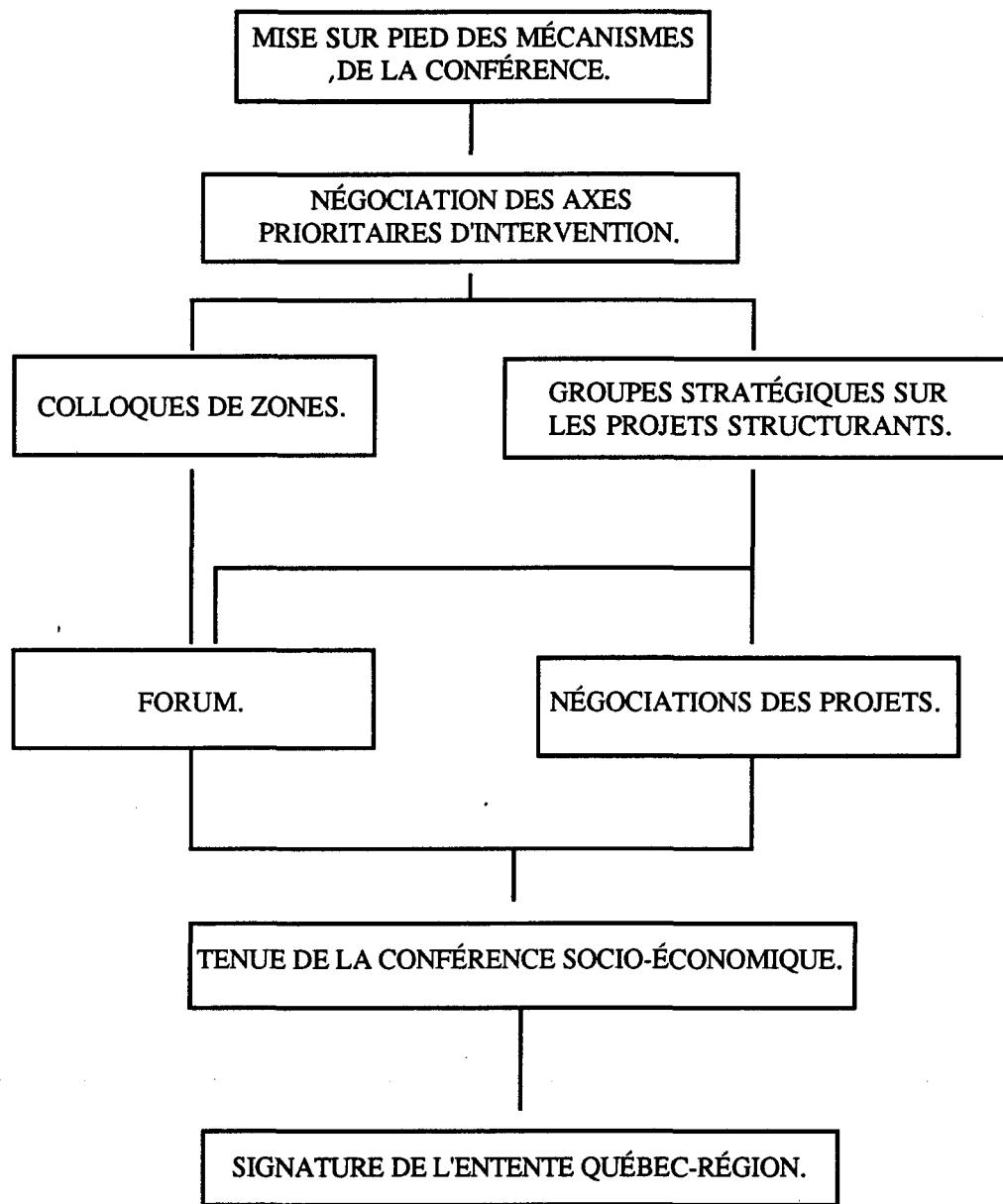
TABLEAU 32
PROGRAMME RÉGIONAL DE CRÉATION
D'EMPLOIS PERMANENTS*.

RÉGIONS	84-85	85-86	86-87	87-88	88-89	TOTAL
01 EST-DU-QUÉBEC	2 941 000	867 000	847 450	609 730	2 091 300	7 356 480
02 SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN	1 427 500	625 250	962 400	556 400	954 150	4 525 700
03 QUÉBEC	3 185 508	3 367 150	2 102 325	2 462 350	3 101 900	14 219 233
04 MAURICIE—BOIS-FRANCS	3 676 190	2 821 233	1 067 750	1 568 808	597 100	9 731 081
05 ESTRIE	1 007 176	843 776	855 999	1 636 908	1 563 930	5 907 789
06 MONTRÉAL	6 596 700	3 800 585	2 812 400	3 881 280	3 621 500	20 712 465
06-B LAURENTIDES—LANAUDIÈRE	3 132 500	3 036 395	1 362 800	2 229 675	3 260 500	13 021 870
06-C MONTÉRÉGIE	3 532 550	2 224 800	613 100	1 069 200	1 725 150	9 164 800
07 OUTAOUAIS	445 899	1 063 900	494 070	503 450	418 000	2 925 319
08 ABITIBI—TÉMISCAMINGUE	1 058 200	493 500	425 000	846 000	1 063 000	3 885 700
09 CÔTE-NORD	1 946 866	2 594 075	960 267	1 789 200	3 481 030	10 771 438
10 NORD-DU-QUÉBEC	0	33 000	132 000	300 000	80 000	545 000
TOTAL	28 950 089	21 770 664	12 635 561	17 453 001	21 957 560	102 766 875

SOURCE: OPDQ, RAPPORTS ANNUELS DE L'OPDQ, 1984-1989.

* OU PROGRAMME EXPÉRIMENTAL DE CRÉATION D'EMPLOIS COMMUNAUTAIRES AVANT 1987.

FIGURE 1
CONCLUSION DES ENTENTES ÉTAT-RÉGIONS,
PROCESSUS DE CONCERTATION PROPOSÉ
PAR LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL.

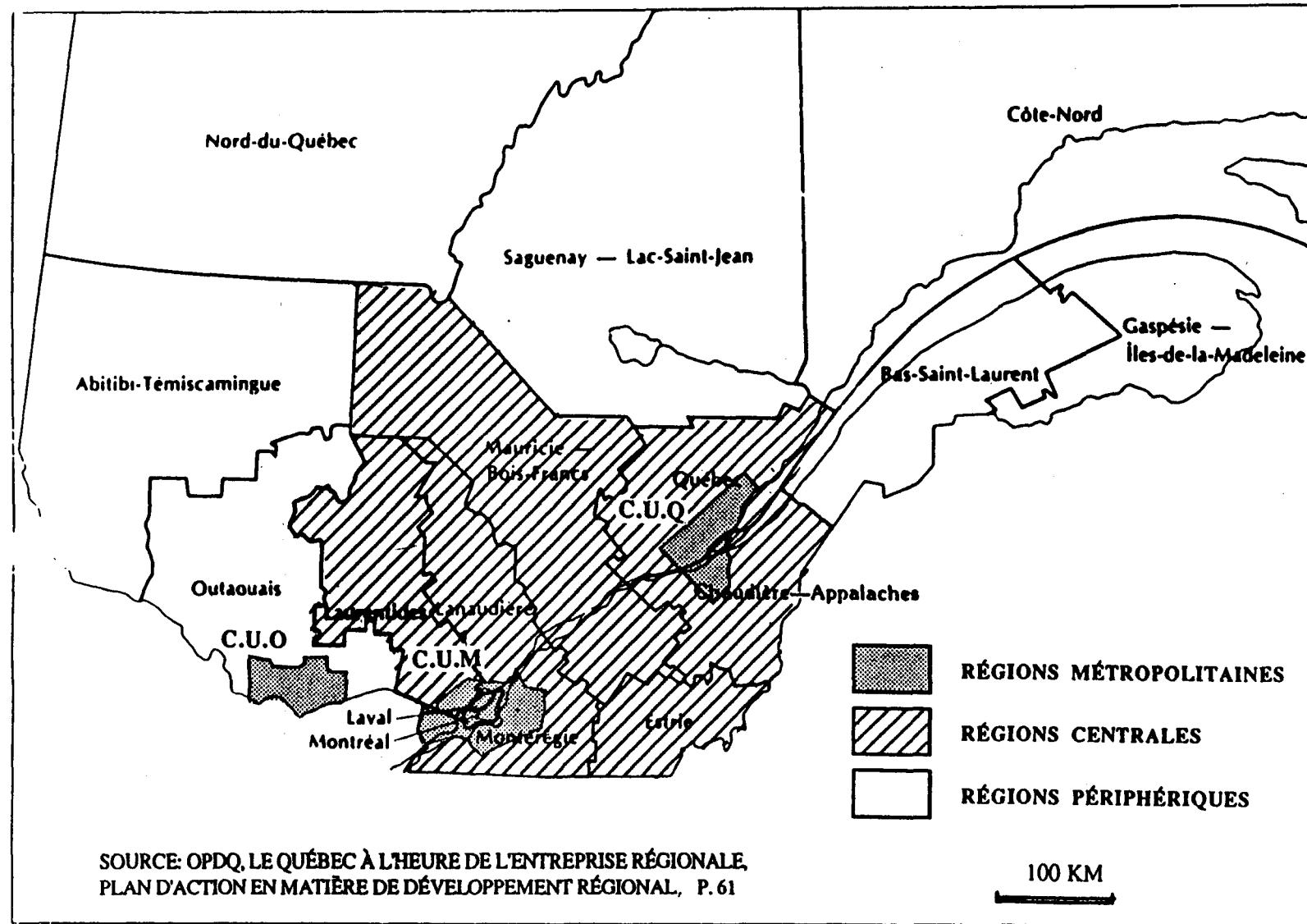


SOURCE: OPDQ. LE QUÉBEC À L'HEURE DE L'ENTREPRISE RÉGIONALE:
PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL,
1988, P. 51.

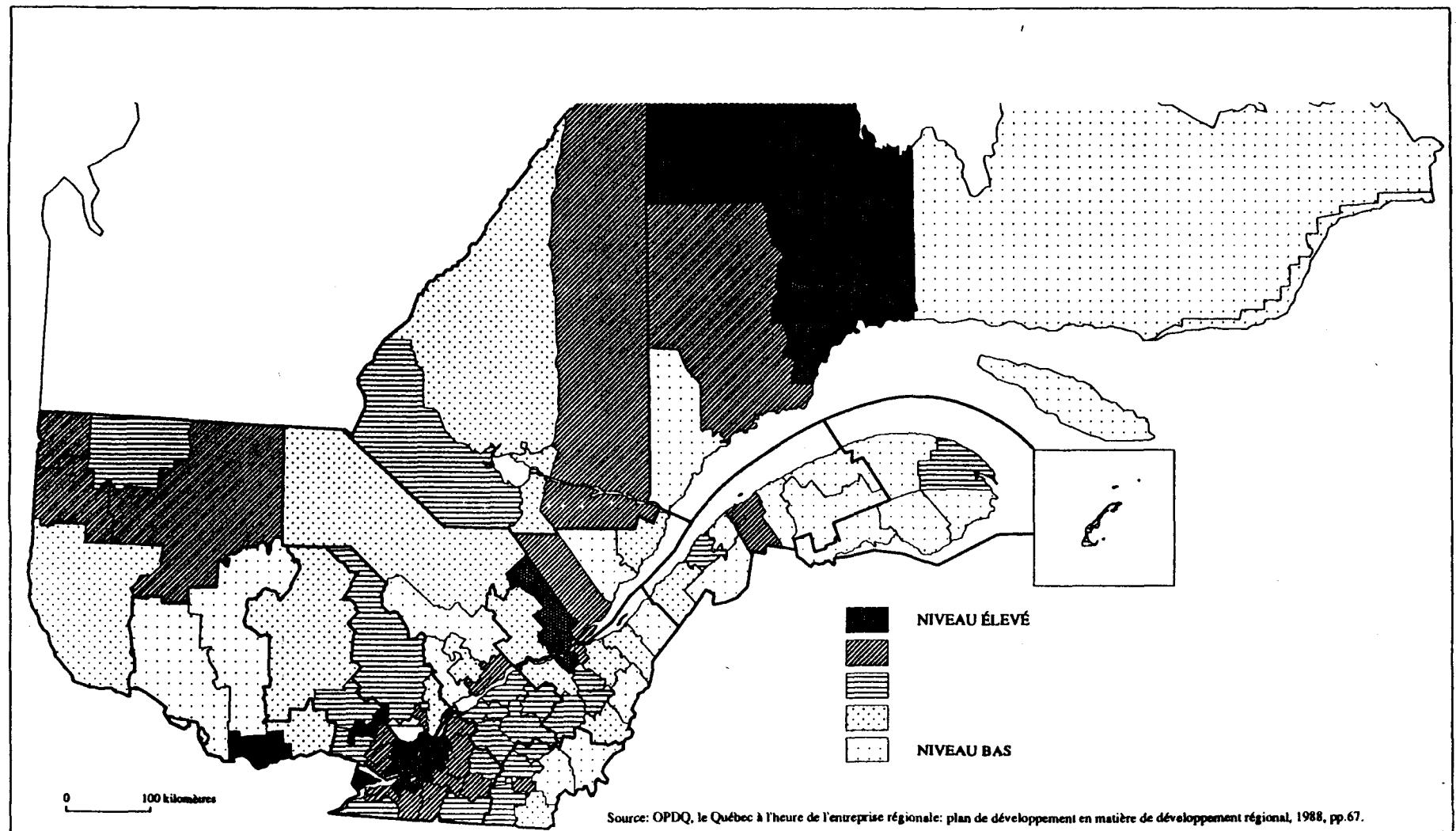
Cependant, contrairement à ce qui était proposé dans *le choix des régions*, ce plan interpelle davantage les entreprises et contient cinq volets. Les deux premiers se rapportent à l'entrepreneurship et au démarrage d'entreprises ainsi qu'à l'innovation et au développement technologique. Les trois autres portent sur les mécanismes et les modalités de financement.

Concernant le financement, le gouvernement provincial identifie comme principale source l'entente auxiliaire sur le développement des régions du Québec ainsi que certains programmes gouvernementaux. Il s'agit en l'occurrence du Fonds de développement régional (FDR), du programme de création d'emplois communautaires (PCEC), des programmes de la Société de développement industriel (SDI) et du Crédit touristique. En plus, pour ne pas appliquer ces programmes de manière uniforme et pour tenir compte des spécificités régionales, le gouvernement a regroupé les régions du Québec en trois blocs: les régions métropolitaines, les régions centrales et les régions périphériques (Carte 3). C'est aussi ce même découpage, avec quelques variations, qui a été utilisé dans l'entente auxiliaire de 1988 pour la répartition régionale des fonds. Au sein de chaque bloc a été établie une distinction entre les "niveaux de développement" de chaque MRC (Carte 4). Cet indice a été obtenu à partir des onze indicateurs suivants:

- L'évolution de la population (1971-1986).
- Le taux d'activité (1981).
- Le taux de chômage (1981).
- Le rapport emploi-population (1981).
- Le revenu moyen de la population active (1981).
- Le revenu moyen des familles (1981).
- La scolarité post-secondaire (1981).
- L'indice de richesse foncière (1986).
- Le revenu agricole (1981)
- Le taux des bénéficiaires de l'aide sociale (1981).
- Le taux d'urbanisation (Québec, 1988, pp. 70).



CARTE 3: DÉLIMITATION DES BLOCS RÉGIONAUX SELON LE PLAN PROVINCIAL.



CARTE 4: NIVEAU DE DEVELOPPEMENT DES MRC PAR GROUPE

Bien que ce plan de développement s'adresse avant tout à des entreprises pour réaliser le "développement régional", il n'est pas évident que celui-ci constitue le principal but recherché. Le cheminement proposé par le gouvernement du Québec pour la conclusion des ententes État-région implique au préalable la détermination d'axes de développement ainsi que des conférences socio-économiques (sommets économiques). Ces conférences sont organisées pour chaque région une fois tous les quatre ans. Compte tenu du nombre de régions administratives qu'il y a au Québec, les conférences se déroulaient au rythme de deux à trois par année.

Le plan en matière de développement régional de 1988, en se basant sur l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des régions comme principale source de financement, n'explique pas comment il serait possible de conclure seize ententes État-régions avant l'expiration de l'entente auxiliaire. Il était évident que les fonds de l'entente auxiliaire sur le développement des régions du Québec ne peuvent être dépensés avant son expiration dans le cadre des ententes État-régions quadriennales. Le but de ce plan semble donc se situer donc au niveau de la concertation, ce qui implique nécessairement le choix de priorités et donc l'abandon de certaines projets d'envergure plus locale. Ceci équivaut à une rationalisation des projets de développement.

3.2 LES ORIENTATIONS FÉDÉRALES.

En 1982 le gouvernement fédéral transforma le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) en ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR). De même, il fut annoncé qu'un grand nombre de programmes seraient abolis (ministère des Finances,

Rapport du comité sénatorial, 1982). Tel fut le cas par exemple, des ententes-cadre de développement de 1974, qui ne devaient plus être renouvelées à leur expiration en 1984, alors que le programme de subvention au développement régional (PSDR) fut aboli au cours de l'année financière de 1982-1983.

En 1984, avec le changement du parti au gouvernement fédéral, les ententes-cadre furent renouvelées et le programme de subvention au développement régional remplacé par le programme de développement industriel et régional (PDIR).

Ces changements n'ont été que de courte durée puisqu'en 1988 le programme de développement industriel et régional fut aboli ainsi que le ministère de l'Expansion industrielle (MEIR). Celui-ci et le ministère d'État chargé des sciences et de la technologie (MEST) ont été regroupés pour former "Industrie, Sciences et Technologie Canada" (ISTC). Les ententes auxiliaires, dont la plupart expiraient en 1990, et dont les fonds avaient été affectés, ont été implicitement renouvelées par une seule entente, celle de 1988 sur le développement des régions.

Dans l'histoire de la politique régionale canadienne, nous pouvons distinguer deux phases caractérisées par l'engagement puis le désengagement du gouvernement fédéral. Chacune de ces phases correspond à la mise en place ou à l'abolition de programmes et une restructuration administrative en conséquence (Rousseau, 1991).

Nous avons vu au début du chapitre précédent comment le ministère de l'Expansion économique régionale a été créé par l'agrégation de différents organismes qui existaient déjà (Canada, 1969) (Figure 2). Avec l'abolition du ministère de l'Expansion industrielle

régionale, c'est le processus inverse qui a été enclenché. Le développement régional est attribué, dans les provinces de l'Atlantique, à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, dans l'Ouest canadien, au Département de la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, et, au Québec et en Ontario, à Industrie Sciences et Technologie Canada (Canada, 1989, p. 69) (Figure 3).

Toutes ces transformations ont abouti à la signature de l'entente de 1988 sur le développement des régions, qui donna lieu avant sa signature à l'émission du plan provincial et d'un autre plan fédéral. Ainsi, dès le mois de mars 1988, quelques mois avant la signature de l'entente auxiliaire sur le développement des régions, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministre de l'Emploi et de l'immigration et du ministre de l'Expansion industrielle régionale, avait proposé des plans de développement régional pour les régions périphériques, y compris un pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean. Les grandes lignes de ce "plan" ont été exposées lors d'un colloque auquel ont participé quelques deux cent représentants gouvernementaux et régionaux.

Ce "plan fédéral", qui a été proposé au préalable aux intervenants régionaux pour fin de consultation par le ministère de l'Expansion industrielle régionale, porte sur la recherche et le développement, le développement des entreprises, la mise en valeur des richesses naturelles, le développement des ressources humaines et les infrastructures économiques (Canada 1988). Il s'agit des cinq principaux programmes-cadres de l'entente auxiliaire Canada-Québec destinés aux "régions ressources". Comme le proposait le processus provincial, le ministre de l'Industrie, de la science et de la technologie suggérait alors une intervention dans des "axes de développement" bien déterminés: le développement forestier,

FIGURE 2

PROCESSUS DE MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE
FÉDÉRALE ET PROVINCIALE
ENTRE 1960 ET 1974.

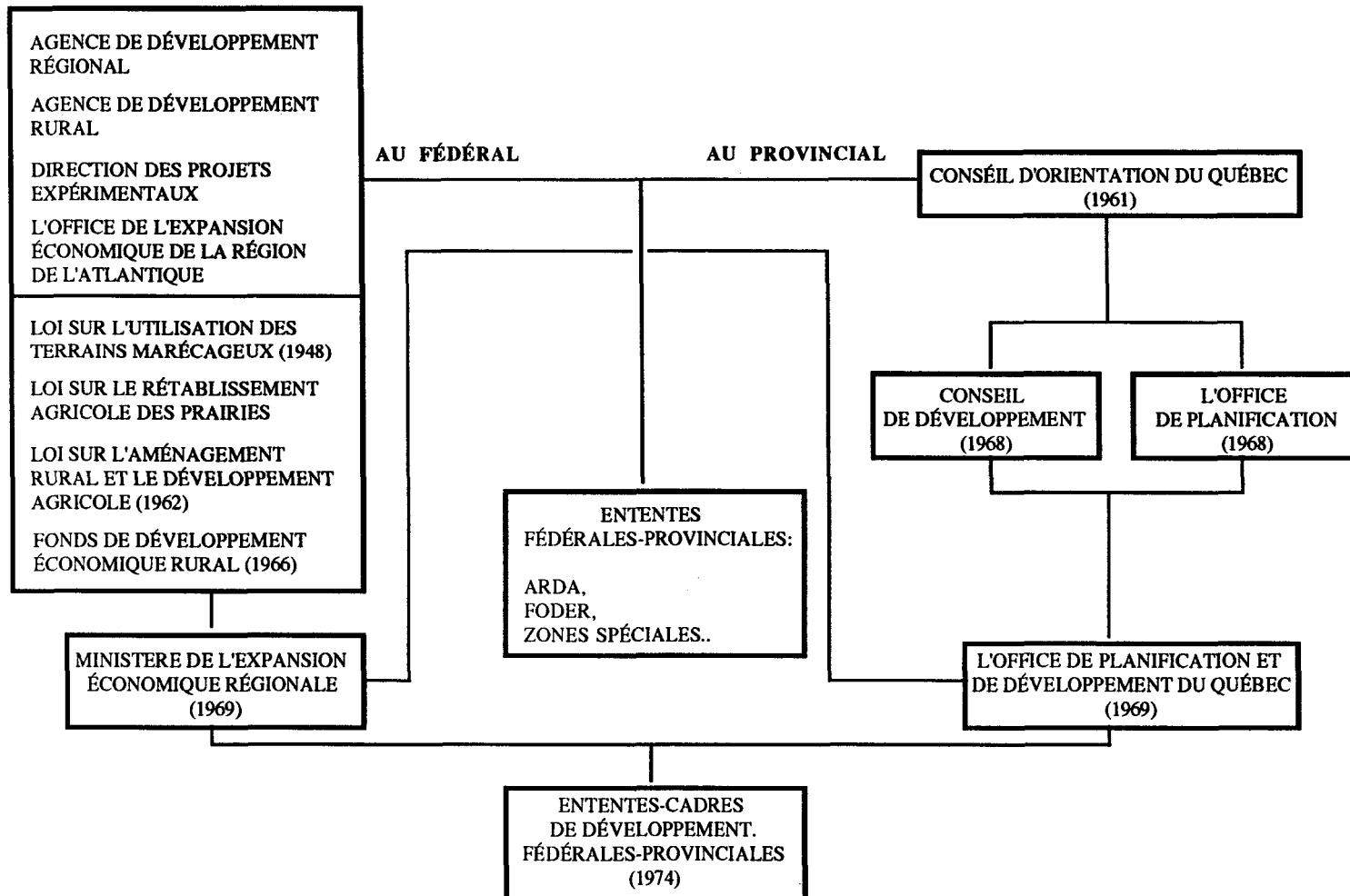
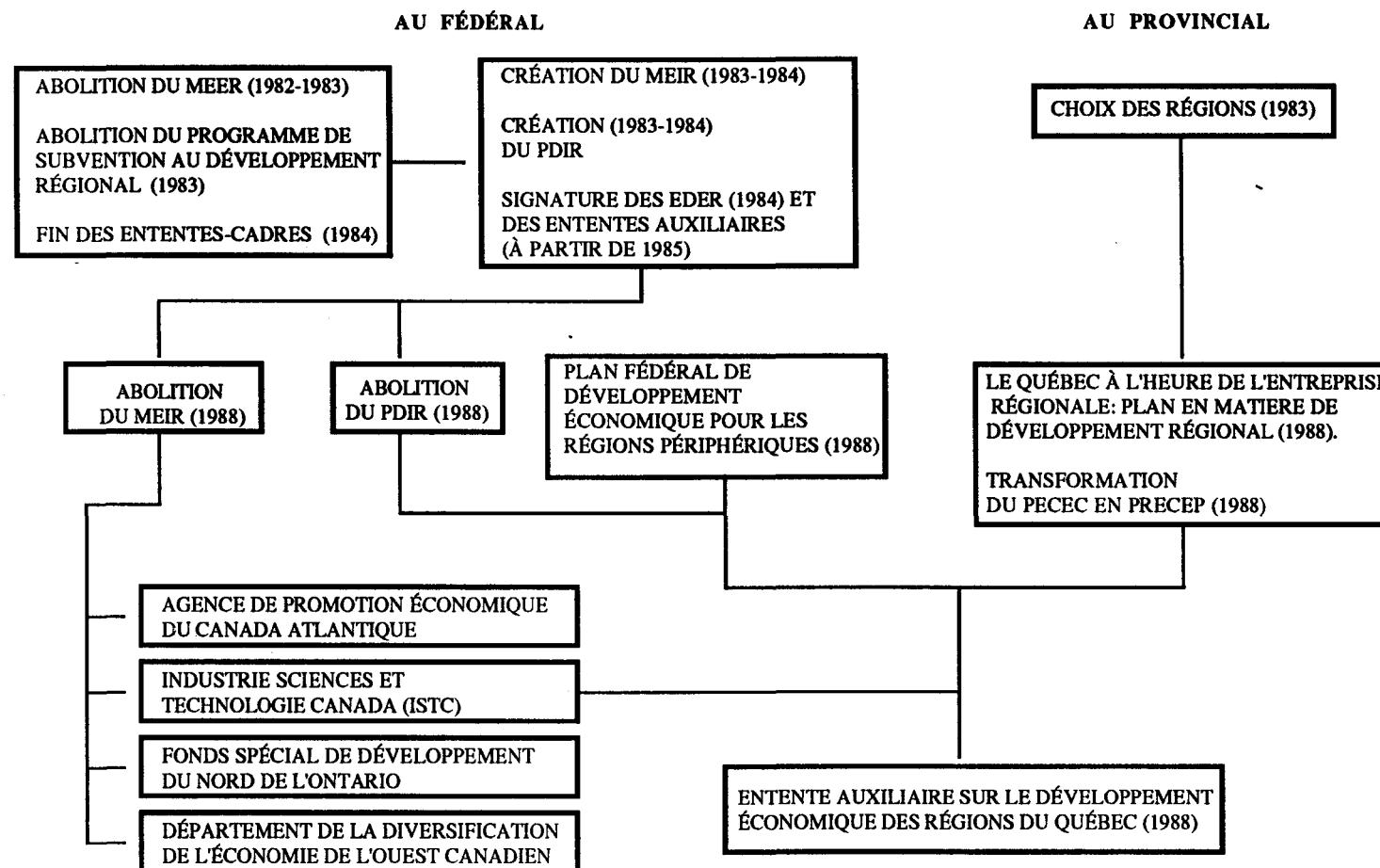


FIGURE 3

PROCESSUS DE RESTRUCTURATION DE LA POLITIQUE RÉGIONALE
FÉDÉRALE ET PROVINCIALE
ENTRE 1982 ET 1990.



minier, agro-alimentaire et le développement touristique ainsi que la diversification industrielle (Canada, 1988).

Des participants enthousiastes, ont apporté des suggestions pour l'application de ce plan. En ce qui concerne le développement minier, l'accent a été mis sur la nécessité d'encourager l'exploration en maintenant les incitatifs tels les actions accréditives et en créant un fonds spécial. Il fut proposé aussi de reconnaître, la route du nord Chibougamau/Baie James comme essentielle au développement de la région, ainsi que la nécessité des investissements gouvernementaux pour maintenir les infrastructures qui encouragent l'exploration.

En matière de développement forestier, les participants ont surtout mis en évidence l'éventuelle rupture des stocks de bois et la nécessité de prévoir des budgets pour la recherche, la récolte et la régénération de la forêt ainsi que le développement de réseaux routiers permettant une meilleure accessibilité aux richesses naturelles.

Pour le développement industriel, il fut suggéré que les programmes à venir devraient faciliter l'implantation des petites et moyennes entreprises (PME), mais aussi des grandes. Plusieurs autres propositions furent soumises telles que le développement des réseaux routiers et des moyens de communication en général, l'implantation de centres spécialisés et de centres de formation, les moyens pour procurer le capital risque nécessaire au démarrage d'entreprises, le développement des marchés, etc.

Dans le domaine de l'agro-alimentaire, des propositions similaires concernant la transformation et le développement de certains produits ainsi que la coordination et la recherche ont été avancées.

En organisant ce colloque, le gouvernement fédéral a annoncé la signature d'une entente sans préciser que les fonds prévus proviendraient surtout de programmes existants.

3.3 SITUATION AU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN.

Au niveau régional, le plan provincial dont il a été question au début du chapitre devait aboutir à la conclusion d'ententes Québec-régions suite à la tenue des conférences socio-économiques.

Puisque ces conférences existaient depuis 1983, ce que le nouveau plan introduit donc, c'est la négociation préalable "d'axes de développement" et la signature d'une entente entre le gouvernement et chaque région. Cependant, comme par le passé, pour organiser une conférence, un cheminement de sélection des propositions émises par les intervenants régionaux doit être suivi. Cette sélection s'effectue lors des colloques de zones, et ensuite, lors du forum régional.

Les colloques de zones doivent amener les intervenants à choisir, à l'échelle locale, certains projets en tenant compte des axes de développement et orientations préconisés au plan régional par un comité d'orientation formé à cette fin. La région administrative est

divisée en "zones", chaque zone étant formée d'un certain nombre de municipalités (Brassard, 1988).

Après la tenue des colloques, un forum régional est organisé dans l'ensemble de la région pour sélectionner les projets proposés par chacune des zones. Les projets ainsi choisis font alors l'objet de propositions aux gouvernements lors de la tenue de la conférence socio-économique. Au cours de cette conférence, le gouvernement accepte ou rejette les propositions régionales et négocie les fonds pouvant y être associés.

Depuis leur apparition, les conférences socio-économiques sont supposées être organisées tous les quatre ans. Ces conférences sont financées par le gouvernement du Québec par l'intermédiaire du Conseil de concertation et de développement (CRCD) de chaque région. Deux ans après chaque conférence socio-économique, une mini conférence, appelée "conférence biennale", est organisée pour maintenir un suivi ou soumettre d'autres propositions complémentaires.

L'idée d'organiser des conférences socio-économiques au Québec avait fait son apparition vers la fin des années soixante-dix. Le gouvernement provincial avait créé à cette époque "le Sécrétariat des conférences socio-économiques" avec un mandat de réaliser une première conférence nationale en 1977. Le but de cette conférence était d'initier une opération de concertation entre les différents intervenants économiques. Deux ans plus tard une seconde conférence nationale fut organisée. En 1982, la tenue de ce type de conférences est proposée aux régions (Laquerre, 1988).

La première conférence socio-économique fut organisée dans la Mauricie—Bois-Francs en 1983 alors que dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, un premier sommet socio-économique a été réalisé en 1984.

3.4. L'APPRÉCIATION DES INTERVENANTS RÉGIONAUX.

L'ensemble des propositions et plans soumis par les deux gouvernements représentent toujours un intérêt pour les intervenants impliqués dans le domaine du développement régional. Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, après le colloque organisé par le fédéral, les intervenants s'étaient apprêtés à l'organisation du sommet économique qui devait se clore avec la conclusion d'une entente avec le gouvernement provincial. Dès l'organisation de la conférence biennale de 1987 les propositions soumises étaient déjà orientées dans ce sens.

3.4.1 LA CONFÉRENCE BIENNALE.

Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, après le sommet économique de 1984, la conférence biennale n'a été organisée qu'en 1987, soit une année après la date prévue. Par conséquent, le deuxième sommet économique qui devait être tenu 1988 fut reporté au mois de mai 1990, puis au mois de février 1991.

Lors de cette conférence, des "axes de développement" ont été quand même déterminés. Ces axes de développement concernent des secteurs économiques précis pour lesquels des "tables sectorielles" sont constituées.

Au Saguenay—Lac Saint-Jean, les dix tables sectorielles existantes portent respectivement sur l'agriculture et l'industrie, le développement industriel, le tertiaire et l'entrepreneurship, la coopération, le défi technologique, l'environnement, la forêt, le Moyen-Nord, le socio-communautaire, le tourisme, le loisir et la culture et enfin la concertation et le pouvoir régional. Au sein de chaque table, un bilan est dressé et la position "régionale" ainsi qu'une liste de propositions sont formulées. Pour chacune des propositions, les promoteurs, les intervenants, les maîtres-d'œuvre sont identifiés ainsi que les sources de financement. Lors de la biennale de 1987, plusieurs propositions ont été soumises pour des investissements d'au moins 170 080 000 \$.

3.4.2 LES COLLOQUES DE ZONES ET LE FORUM RÉGIONAL.

Pour la tenue du sommet de 1991, la ministre responsable du développement régional avait officiellement annoncé, au cours du mois de février 1990, la formation d'un comité d'orientation. Ce comité a défini six colloques de zones dont trois au Saguenay et trois au Lac-Saint-Jean. Il s'agit des colloques des zones de La Baie et du Bas-Saguenay, de Chicoutimi, de Jonquière, du Lac-Saint-Jean-Est, du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine (Info-PME-02, Sep. 1990).

Lors de ces colloques, le montant total des propositions qui ont été retenues était supérieur à 700 M\$. Ce montant comprend cependant des projets régionaux soumis dans plusieurs zones. Ainsi les propositions sélectionnées lors du colloques de zone de Chicoutimi et dont le coût est de 359 M\$, incluent simultanément 269 M\$ pour des projets soumis ailleurs.

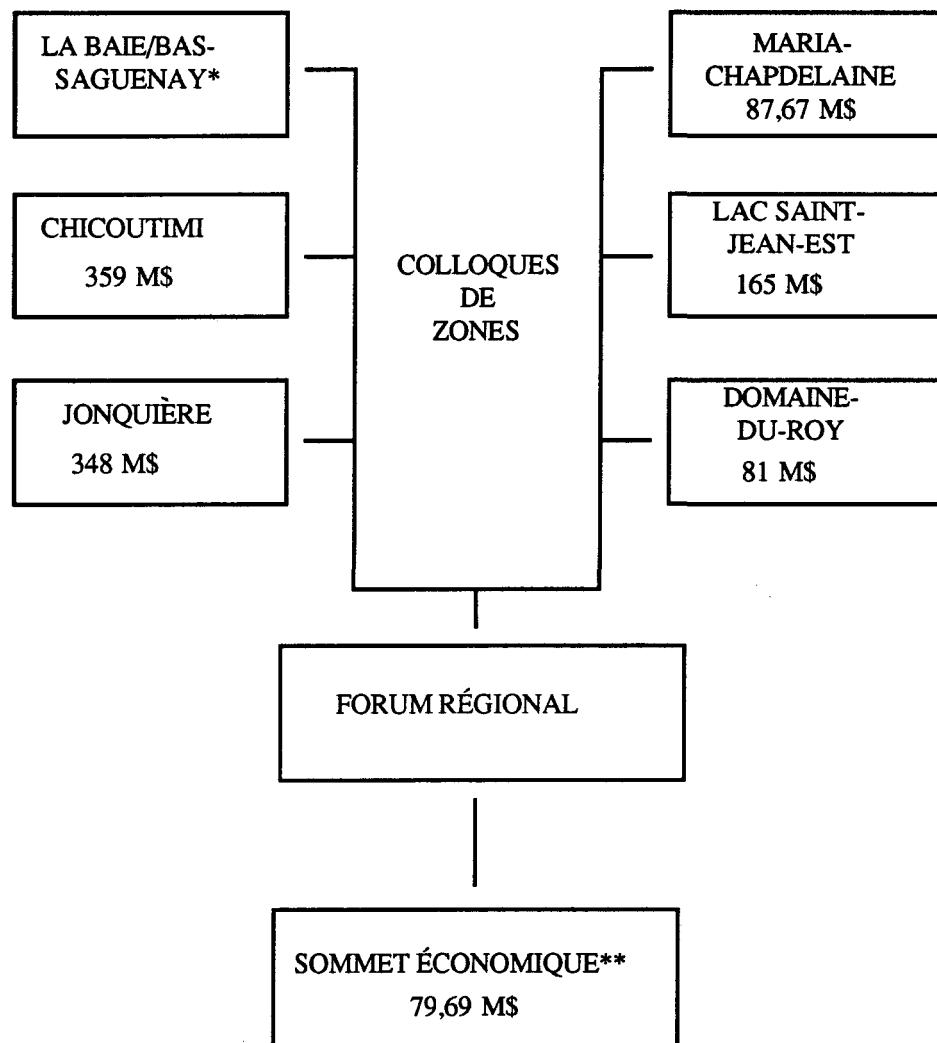
Aux Colloques de zone de Jonquière, des municipalités régionales de comté du Domaine-du-Roy et du Lac-Saint-Jean-Est, les montants soumis pour financer les différentes propositions ont été estimés respectivement à 348, à 81 et à 165 M\$ (Figure 4). L'ensemble des propositions qui ont résulté des colloques ont été soumises aux tables sectorielles et ont fait l'objet d'une seconde sélection lors du forum régional tenu vers la fin d'octobre 1990 à La Baie. Par cette sélection, le nombre de propositions soumises par chacune des zones a été réduit à vingt-cinq.

3.4.3 LE SOMMET ÉCONOMIQUE DE 1991.

Lors de la tenue du sommet économique au mois de février à Saint-Félicien divers projets d'intervention ont été retenus. Ces projets qui touchent plusieurs secteurs, étaient estimés à 74 691 000 \$ et devaient faire l'objet d'une entente entre Québec et la région.

Ces 74 691 000 \$ constituent une contribution 5 714 000 \$ du fédéral, 43 354 000 \$ du provincial et 25 622 000 \$ du milieu régional. Les principaux secteurs pour lesquels ces montants sont destinés, sont: "le développement industriel, du tertiaire et de l'entrepreneurship" (19,1 M\$); le socio-communautaire (10 741 000 \$) et la culture (10 434 400 \$). Des montants approximatifs de six millions ont été affectés au loisir et à l'environnement, alors que 8,8 M\$ l'ont été pour la science et technologie et 5,7 M\$ au transport (Tableau 33).

FIGURE 4
PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS,
SOMMET ÉCONOMIQUE DE 1991.



SOURCE: INFO-PME-02, SEPTEMBRE 1990.

* NON-DISPONIBLE.

** MONTANTS ACCEPTÉS PAR LE GOUVERNEMENT

TABLEAU 33
RÉSULTATS DU SOMMET ÉCONOMIQUE, (FÉVRIER 1991)
(EN 000'\$).

SECTEURS	MILIEU	QUÉBEC	CANADA	TOTAL
SOCIO-COMMUNAUTAIRE	1 435,0	9 306,0	0	10 741,0
CULTURE	2 792,5	5 402,9	2 239,0	10 434,4
COOPÉRATION	30,0	100,0	0	130,0
DÉV. INDU., TERTIAIRE ET ENTREPRENEURSHIP	10 200,0	8 900,0	0	19 100,0
SCIENCE ET TECH.	4 717,6	2 409,4	1 730,0	8 857,0
FORêt		3 665,0		3 675,0
ENVIRONNEMENT	1 390	4 673,0	85,0	6 148,0
AGRICULTURE	300,0	500,0	0	800,0
LOISIR	2 256,7	3 262,2	554,0	6 072,9
TOURISME	801,0	1 126,0		2 983,0
TRANSPORT	1 700,0	4 000,0	50,0	5 750,0
TOTAL	25 622,8	43 354,5	5 714,0	74 691,3

SOURCE: PROGRÈS-DIMANCHE DU SAGUENAY DU 17-2-1991, P. A4.

Les résultats de ce sommet sont loin des projets initiaux soumis par les intervenants locaux lors des colloques de zones et du forum régional. Ils sont loin aussi des 80 M\$ de l'entente auxiliaire Canada-Québec et autres programmes qui sont supposés financer l'entente État-région telle que proposée dans le plan provincial de 1988.

Au delà des discours tenus par les deux paliers du gouvernement, il ne semble donc pas que ce soit ni la recherche de concertation, ni le partage d'un quelconque pouvoir ou le

simple partage financier qui est préconisé, mais bien le transfert des charges financières de l'État vers les milieux régionaux.

3.5 LE DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT.

Si la signature de l'entente sur le développement des régions du Québec a été possible, c'est grâce à l'abolition du programme de développement industriel et régional (PDIR), que le gouvernement fédéral transforma en un programme-cadre de cette entente. Ceci a eu un double résultat. D'un côté, le programme aboli continue d'exister sous une autre forme et d'un autre côté, l'entente auxiliaire signée constitue, d'une certaine manière, une prolongation des autres ententes auxiliaires dont les fonds ont été dépensés.

Ce jeu subtil a permis au gouvernement fédéral de sabrer dans le financement officiel du développement régional et de présenter ces coupures comme une nouvelle implication, plus importante. Or, juste en ce qui concerne le programme de développement industriel et régional, le fédéral a octroyé sous forme d'aides aux entreprises québécoises 463 M\$ entre la date de son implantation et celle de son abolition en 1988 (Tableau 34). Ceci donne une moyenne annuelle de 93 M\$.

Pour toutes les ententes auxiliaires conclues à partir de 1985, excepté l'entente sur le développement économique des régions, les contributions fédérales étaient de l'ordre de 641,5 M\$, soit 128,3 M\$ en moyenne par année. Si l'on considère donc l'entente auxiliaire sur le développement des régions du Québec de 1988 comme remplaçant les autres ententes

auxiliaires et le programme de développement industriel et régional (PDIR) qui lui a été annexé, le gouvernement fédéral aurait par ce fait, remplacé des dépenses annuelles de 221 094 400 \$ par un montant de 88 M\$; soit une coupure de 133 094 400 \$ par année. Sur cinq ans, cela représente une coupure de 665 M\$ pour les régions du Québec (Tableau 34).

Au Saguenay—Lac Saint-Jean, ces substitutions ont beaucoup plus de signification. Le fédéral a dépensé 76 720 630 \$ dans le cadre des sept ententes auxiliaires précédant l'entente sur le développement des régions; alors qu'il a octroyé 23,4 M\$ sous forme d'aide par l'intermédiaire du programme de développement industriel et régional (Canada, 1988, p. 22).

En substituant l'entente sur le développement des régions au programme de développement industriel et régional et aux autres ententes, le fédéral aurait substitué, sur cinq ans, des dépenses de 100 120 630 M\$ par d'autres de 80 M\$ (Tableau 34). Cette coupure d'une vingtaine de millions ne tient pas compte des subventions converties en prêts ni des engagements qui ne seraient pas réalisés, ni des économies réalisées si ces montants étaient étalés sur des périodes plus longues que prévues.

Une année après la signature de l'entente auxiliaire sur le développement des régions, certains organismes régionaux ont dénoncé le recyclage de programmes effectué par Ottawa et Québec par l'intermédiaire de cette entente, contrairement à l'article "2-b" de celle-ci. Cet article précise: "Qu'aux fins de l'entente, les deux gouvernements ont convenu de consentir un effort particulier, important et soutenu, en sus des programmes établis, pour accélérer le développement économique des régions." (*Le Réveil*, 05-09-89).

TABLEAU 34

**INTEGRATION DU PDIR À L'ENTENTE
SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS
DU QUÉBEC, LES COUPURES EFFECTUÉES.**

PDIR	RÉGION 02	QUÉBEC
83-84	i	15 372 000
84-85	6 985 867	120 500 000
85-86	1 027 225	105 500 000
86-87	9 530 880	102 800 000
87-88	i	119 800
88-89	2 450 112	i
TOTAL* (83 PROJETS ENTRE 1984 ET 1989)	19 944 084	463 972 000
1) TOTAL D'APRÈS CANADA** (71 PROJETS ENTRE 1985 ET 1988)	23 400 000	-
2) AIDE TOTALE OCTROYÉE PAR 11 ENTENTES.	76 720 630	641 500 000
3) TOTAL 1) ET 2)	100 120 630	1 105 472 000
4) ENTENTE SUR LE DÉV. DES RÉG.	80 000 000	440 000 000
DIFFÉRENCE 3) ET 4)	20 120 630	665 472 000

SOURCE: MEIR, RAPPORTS ANNUELS, 1983-1984, 1987-1988
RAPPORTS ANNUELS DU PDIR: 1984-1987, 1988-1989.

* SAUF 1983-1984 1987-1988, DONNÉES NON-DISPONIBLES
À CAUSE DES RÉAMÉNAGEMENTS DU MEIR ET DU MEIR.

** CANADA (1988), UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
POUR LES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES. P. 22.

L'ex-directeur général du conseil de concertation et de développement (CRCD) a dénoncé le laxisme des deux gouvernements et leur inaction pour débloquer les dossiers

régionaux devant être financés par l'entente. Ceci avait d'ailleurs donné lieu à la formation d'un front commun entre les cinq comités consultatifs chargés de gérer l'entente pour faire connaître leurs doléances aux responsables fédéraux et provinciaux (*Le Réveil*, 14-09-1989).

Le volet industriel de l'entente était le seul à être appliqué mais il était financé à partir du programme de développement industriel et régional (PDIR) du fédéral et à partir du programme régional de création d'emplois permanents (PECEC) du provincial.

Au cours de la période 1984-1989, le gouvernement provincial avait octroyé 3,6 M\$ par l'intermédiaire du programme expérimental de création d'emplois communautaires. Ce programme, qui fut transformé en programme régional de création d'emplois permanents (PRCEP) intégré à l'entente sur le développement économique des régions, représente une coupure moins importante que celle effectuée par le fédéral. Le gouvernement provincial a plutôt recours à d'autres méthodes, extension de la durée des ententes au-delà de ce qui a été prévu initialement et ce sans augmentation ou avec diminution de fonds, conversions des subventions en prêts, annulation pure et simple ou dénaturation des projets initiaux, etc.

Trois cas dans la région illustrent parfaitement ces situations. Il s'agit de l'autoroute 70, de la station de ski du Mont-Édouard et de la gare intermodale de Jonquière.

Le projet de l'autoroute 70 a été reporté systématiquement depuis 1975. En 1990, seuls quelques kilomètres ont été construits et le reste n'est qu'en phase d'étude d'impact, mais après une modification qui diminue les coûts de sa réalisation. Malgré ces modifications, les coûts du projet qui étaient initialement de 25 M\$, ont été estimés à 76 M\$ en 1988 (*Le Réveil*, 30-08-1988).

Dans le cas de la station de ski du Mont-Édouard, le gouvernement du Québec, qui avait l'habitude de compter sur les différends entre acteurs régionaux pour ne pas réaliser ses engagements, a dû faire face à un bloc régional déterminé, ce qui ne l'a pas empêché de retarder la réalisation de ce projet pendant deux ans alors que dix millions de dollars avaient été expressément réservés par la dernière entente sur le développement touristique à la zone périphérique du parc Saguenay. Pour tout projet réalisé dans cette zone, les deux gouvernements avaient d'ailleurs fixé la mise de fonds des promoteurs à 500 000 \$. En 1988, le gouvernement du Québec commença à modifier les règles du jeu en proposant d'offrir plutôt des prêts sans intérêt jusqu'à concurrence de 200 000 dollars alors que le fédéral continuerait à verser des subventions (*Le Réveil*, 1-11-88).

Après une étude de faisabilité pour l'implantation d'un centre de ski au Mont-Édouard en 1987 et une levée de fonds populaire qui a permis de recueillir 1,7 M\$, le gouvernement du Québec proposa de réduire la capacité du centre. Cette réduction permettrait d'après lui, de réduire la pression sur les centres concurrents. En fait, une réduction du projet de 9 à 6 millions lui permettrait de réduire la contribution provinciale de 2,5 M\$ à 1,5 M\$ et du même coup la contribution fédérale dans les mêmes proportions (*Le Réveil*, 04-07-1989). Après de multiples péripéties, le gouvernement provincial n'a cédé qu'après que la population de l'Anse-Saint-Jean ait barré la route 170 et débuté le déboisement illégal des pentes du futur centre.

Dans le cas de la gare intermodale de Jonquière, les deux gouvernements se sont entendus pour verser les montants demandés après deux ans de tractations, mais la réalisation du projet a dû être reportée à 1990. À ce moment, les autorités municipales, après trente mois

de démarches auprès du ministère des Affaires municipales, ont réalisé qu'elles ne pouvaient agir à titre de maître-d'œuvre dans ce projet (*Le Réveil*, 28-11-1989).

Le désengagement du gouvernement provincial peut être cependant beaucoup plus important que celui du fédéral car les ententes auxiliaires signées depuis 1994 ne sont pas comptabilisées dans les budgets de l'Office de la planification et du développement du Québec comme par le passé, mais plutôt directement dans les budgets respectifs de chaque ministère sectoriel. Ceci revient à dire que les programmes existants sont nominalement inclus dans des ententes uniquement pour leur donner une connotation régionale. Il s'agit là, d'un simple changement d'étiquettes qui n'apporte rien de nouveau. À titre d'exemple, on peut citer le "programme sur la conservation des sols et de l'eau" pour lequel le ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation affectait des sommes variant entre 15 et 20 M\$ par année. Ce programme inclut les 10,8 M\$, répartis sur cinq ans, du volet du même nom de l'entente auxiliaire sur le développement agro-alimentaire 1987-1990.

3.6 VERS LA GESTION DU DÉSENGAGEMENT.

Le désengagement graduel du gouvernement du Canada et du Québec des différents programmes de développement régional n'est pas un cas particulier. Les deux gouvernements se désengagent de plusieurs autres secteurs, les programmes de sécurité des revenus, l'éducation, les transports, etc. Dans la plupart des cas, ce désengagement s'opère par le transfert direct des charges aux usagers, aux bénéficiaires ou à d'autres instances, par la privatisation, etc.

Dans le domaine du développement régional, l'extension des ententes fédéral-provincial aux régions par l'intermédiaire des ententes État-régions nécessite une implication financière des intervenants locaux pour la réalisation de projets jadis subventionnés uniquement par l'État. Cette formule partenariale s'inscrit dans la lignée du discours basé sur la concertation. Celle-ci, qui était difficile à réaliser à cause de ce que les médias qualifient de "guerre de clochers", représentait un certain frein aux revendications des intervenants régionaux mais non une barrière infranchissable. Le partenariat, surtout en termes financiers, présente l'avantage de doser l'implication de l'État selon celle des promoteurs et l'éventualité de modifier les proportions de contribution de chacune des parties.

La région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, qui continue de rencontrer les mêmes difficultés économiques, se retrouve coincée entre cette réalité, celle imposée par les grandes entreprises et la perception des intervenants régionaux. Le gouvernement du Canada décrit les principales faiblesses de la région comme étant:

- ❖ - La dépendance par rapport aux grandes entreprises, dont la consolidation et la rationalisation ne seront plus un facteur de développement .
- L'éloignement par rapport aux marchés.
- La dépendance par rapport aux ressources naturelles, notamment les matières ligneuses de plus en plus éloignées.
- Le secteur touristique peu développé.
- Le niveau élevé des taux de syndicalisation et des salaires (Canada, 1988, pp. 7-8).

Or comme nous l'avons vu, les moyens préconisés par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, consistent à avancer des plans de développement qui se matérialisent plutôt par des coupures que par des injections de fonds nouveaux.

Les grandes entreprises, quant à elles, ont développé un discours selon lequel seules les petites et moyennes entreprises (PME) sont créatrices d'emplois. Elles ont subventionné par conséquent la création d'un organisme, la "Société en commandite de création d'entreprises" (SOCCRENT), chargé de créer des PME qui à leur tour sont supposées créer des emplois. Ceci s'est réalisé avec l'appui et l'encouragement des deux gouvernements qui ont contribué au financement de cet organisme alors que les intervenants régionaux, lors du forum régional, ont appuyé son développement.

Réalisant que plusieurs "méga-projets" dans le domaine de l'aluminium ont été localisés ailleurs que dans la région, que les limites imposées par les stocks des matières premières constituent des contraintes de localisation aux entreprises des pâtes et papiers, plusieurs intervenants ont entrevu alors d'autres alternatives de développement.

Parmi ces alternatives, on peut citer l'orientation du développement économique de la région vers le nord du Québec et la Baie-James, la création d'un commissariat suprarégional et la construction ou l'amélioration des axes routiers. Ces alternatives ont fait l'objet de propositions, lors de la conférence biennale, du forum régional et du sommet économique. Cependant comme ces propositions sont adressées aux gouvernements, le désengagement de celui-ci constitue une entrave à leur réalisation.

La création d'un commissariat régional a été proposée par le député de Jonquière. Ce commissariat aurait pour rôle de "vendre la région" à l'extérieur et d'attirer des investissements dans le domaine de la transformation. Cette proposition, qui nécessite un budget de 350 000 \$, a été soumise lors de la conférence biennale de 1988 (*Le Réveil*, 31-10-89, 04-04-89).

Pour le développement des axes routiers, trois projets intéressent les intervenants et la population régionale. La transformation de la route Chicoutimi-Québec en route à quatre voies, la construction de l'autoroute Alma-La Baie et la construction d'une route vers le nord, entre Chibougameau et poste Albanel. Pour le premier cas, le ministère des Transports a entrepris des travaux pour améliorer la sécurité routière entre Chicoutimi et la ville de Québec. Dans le second cas, comme on l'a mentionné, des engagements sont pris mais les réalisations ne suivent pas au même rythme. Dans le dernier cas, le gouvernement fédéral et provincial ainsi qu'Hydro-Québec s'étaient engagés à financer ce projet.

unp. En tenant compte de ces exemples et du désengagement de l'État, ce que les acteurs locaux devraient réclamer, ce n'est pas uniquement un commissariat régional "pour vendre la région" mais plutôt un organisme régional dont le but serait de négocier avec les deux paliers du gouvernement et d'agir en tant que gouvernement régional. Cet organisme, pour être efficace, devrait répondre aux conditions suivantes: être financé par des organismes non-gouvernementaux, pouvoir conclure des contrats légaux avec les gouvernements sur tout engagement pris par ceux-ci, avoir la capacité de percevoir et de gérer tout montant promis par un gouvernement, que les projets pour lesquels ces montants sont destinés se réalisent ou non. C'est d'ailleurs dans ce sens que ce sont fait entendre les intervenants régionaux qui ont présenté des mémoires à la commission Bélanger-Campeau², et c'est ce que le groupe interministériel sur le développement régional (Québec, 1991) entrevoit dans son rapport - synthèse comme une nouvelle opportunité. Ce groupe suggère que l'on pourrait envisager de

² La commission Bélanger-Campeau a été créée le 4 septembre 1990 et avait pour mandat d'étudier le statut politique et constitutionnel du Québec. À cet effet, des audiences ont été tenues dans plusieurs localités du Québec.

confier certains rôles aux instances régionales, soit sous le leadership des élus municipaux, soit par l'intermédiaire d'une structure régionale constituée de décideurs régionaux.

CONCLUSION

En matière de développement régional, comme dans plusieurs autres domaines, le désengagement de l'État est devenu une nécessité. Cette nécessité s'impose puisque les mécanismes qui, jusqu'alors, ont permis de surmonter les crises ne sont plus en mesure de répondre efficacement aux nouvelles contraintes.

Au Québec, après plusieurs décennies de développement régional, un désengagement progressif de la part des deux gouvernements est en train de prendre la relève. Ce désengagement est effectué d'une manière peu visible à cause de la multiplicité des programmes et des discours tenus en faveur des régions.

Pour aborder ce sujet nous avons donc émis l'hypothèse selon laquelle les deux gouvernements sont effectivement en train de se désengager de ce domaine sous le couvert d'un discours pro-régional. Pour vérifier cette hypothèse, il était nécessaire de rendre compte des principaux programmes de développement régional, en particulier, d'exposer les ententes conclues par les deux gouvernements pour coordonner leurs actions ou résoudre leurs conflits de juridiction. Il était nécessaire aussi, de montrer comment l'établissement d'ententes entre l'État et les régions n'équivaut pas aux ententes fédérales-provinciales, mais constitue plutôt un moyen efficace pour transférer des responsabilités financières vers les milieux régionaux. L'étude du cas de la région du Saguenay—Lac Saint-Jean illustre bien cette dernière situation.

La question du développement régional est reliée à la volonté des pouvoirs publics de réduire les disparités spatiales. La politique régionale par ce fait ne constitue donc qu'un cas particulier de la politique-économique qui s'attaque à l'ensemble des problèmes économiques. Par conséquent, l'intérêt porté donc aux actions gouvernementales en matière de

développement régional repose du point de vue théorique sur l'application particulière des théories économiques aux régions. Sans vouloir opter pour une approche en particulier, nous avons exposé brièvement les principaux courants en cette matière, notamment la théorie néo-classique dont le but est de justifier le système en place, la théorie marxiste qui relie le problème aux fondements même du système, ainsi que diverses théories ayant plutôt tendance à se limiter aux questions immédiates.

L'exposition de ces approches est destinée à situer les actions des deux gouvernements de même que de comprendre les soubassements théoriques ou idéologiques qui sont à la base de leur interventionnisme ou désengagement.

Du point de vue pratique, ceci permet de comprendre que dans le cas d'une région comme celle du Saguenay—Lac-Saint-Jean, peu importe le discours que le gouvernement maintiendra, la crise actuelle que traverse le mode de production impose un désengagement qui doit être effectué d'une manière ou d'une autre. Pour s'accommoder de cette réalité, les instances régionales doivent et ne peuvent que mettre en place de nouveaux mécanismes pour gérer ce désengagement. Celui-ci s'impose d'ailleurs comme l'intervention de l'État s'est imposée à une certaine époque, et ne pourra pas plus que cette dernière, constituer une sortie à la crise actuelle. Ces "palliatifs provisoires", comme les décrivent Salama et Valier (1981) peuvent permettre au mode de production de surmonter momentanément quelques difficultés mais non ses contradictions fondamentales.

L'instauration d'un organisme responsable des relations gouvernements-régions est l'un des mécanismes proposé pour répondre à la problématique de développement régional dans le contexte actuel et en fonction des tendances des dernières années. Cependant, comme

le développement régional ne se limite pas forcément à la conception qu'en font les deux gouvernements, c'est une politique globale touchant entre autres les stratégies industrielles, les transferts aux particuliers, la formation de la main-d'œuvre, les transferts des charges vers les municipalités, etc. qui doit être considérée.

Il y a lieu aussi de se poser des questions sur les discours propagés par les grandes entreprises selon lequel l'avenir repose sur les PME. L'économie régionale est structurée sur les deux industries de l'aluminium et de la forêt dont le seul avantage pour la région est constitué par les taux de salaires, la masse salariale et l'effet d'entraînement qu'elles ont sur les autres PME. Promouvoir un développement axé sur ces dernières revient à baser l'économie régionale sur des entreprises à bas salaires. Dans tous les cas, l'augmentation du nombre de PME dépend de l'augmentation des installations des grandes entreprises ou de leur nombre. Or celles-ci ont un effet de répulsion sur la localisation d'entreprises concurrentes et toute augmentation de leurs installations se traduit par des effets négatifs sur le nombre des emplois.

Ce discours qui est de la même nature que celui de l'État est devenu une croyance idéologique que les élites locales ne font pas que subir mais acceptent comme une réalité. C'est donc une remise en question générale des discours et de la conception du développement de la région qui s'impose à commencer par l'orientation des actions de l'État et les entités qui doivent en bénéficier. Le fait de transformer des programmes de développement régional en programmes de développement industriel et le fait de lier les aides octroyées aux investissements effectués risquent non pas d'encourager les investissements mais plutôt d'aboutir à une situation où il n'y aura ni investissements de la part des

entreprises ni aides de la part des gouvernements. Les régions "périphériques" du Québec et les localités mono-industrielles en seront particulièrement touchées.

BIBLIOGRAPHIE

- CANADA, MEER, *Rapport du groupe de travail fédéral-provincial chargé de l'évaluation du développement régional.* Toronto, mai 1987.
- CANADA, MEER, *Rapports annuels.* 1969-1983, Ottawa.
- CANADA, MEER, *Résumé des ententes-cadres de développement et des ententes auxiliaires fédérales-provinciales actuellement en vigueur.* Ottawa, 1977-1980.
- CANADA, MEIR, *Rapports annuels.* 1983-1988, Ottawa.
- CANADA, MEIR, *Un plan de développement économique pour les régions périphériques du Québec. Volet Saguenay—Lac-Saint-Jean,* 1988.
- CANADA, Min. des finances, *La politique gouvernementale et le développement régional.* Rapport du comité sénatorial des finances nationales, Ottawa, 1982.
- CANADA, Min. des finances, *Documents budgétaires: budget 1989.* Ottawa, 1989-1990.
- CANADA, QUÉBEC, *Rapport annuel : Entente auxiliaire Canada-Québec sur la conservation des sols en milieu agricole.* Ottawa-Québec, 1989.
- CANADA, QUÉBEC, *Rapports annuels: Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement forestier.* Ottawa-Québec, 1985-1990.
- CRCD, *Région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, Bilan de la conférence biennale.* Chicoutimi, mai 1987.
- QUÉBEC, *Rapport—synthèse.* Groupe de travail interministériel sur le développement régional. Québec, 1991.
- QUÉBEC, *Rapport de la commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.* Québec, mars 1991.
- QUÉBEC, OPDQ, *Bilan socio-économique de la Côte-Nord.* Québec, 1990.
- QUÉBEC, OPDQ, *Bilan socio-économique de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.* Québec, 1991.
- QUÉBEC, OPDQ, *Le choix des régions, Rapport de la consultation.* Québec, 1985.
- QUÉBEC, OPDQ, *Le choix des régions.* Québec, 1983.
- QUÉBEC, OPDQ, *Québec à l'heure de l'entreprise régionale, Plan d'action en matière de développement régional.* Québec, 1988.

QUÉBEC, OPDQ, *Rapports annuels*. Québec, 1969-1970 et 1985-1990.

2) VOLUMES ET ARTICLES SCIENTIFIQUES.

- AGLIETTA, M., *Régulation et crise du capitalisme: l'expérience des États-Unis.* Paris, Calmann-Lévy, 1976.
- ALBERTINI, J-M. et al. *Comprendre les théories économiques*, Paris, Seuil, 1983, T. 1 et 2.
- AMAMI, M., *Microéconomie, théories, critiques et exercices pratiques.* Chicoutimi, Gaëtan Morin Éditeur, 1981.
- AMIN, S., *La déconnexion, pour sortir du système mondial.* Paris, Éditions la découverte, 1986.
- AMIN, S., *Le développement inégal.* Paris, Éditions Minuit, 1973.
- ASHFORD, D-E. The socialist reorganization of French local government: another Jacobin reform?. *Environment and Planing C: Government and Policy*, Vol. 1, № 1, 1983, pp. 29-44.
- AYDALOT, P., *Dynamique spatiale et développement inégal.* Paris, Économica, 1976.
- AYDALOT, P., *Essai sur la théorie du développement.* Paris, Éditions Cujas, 1971.
- AYDALOT, P., La crise économique et l'espace: recherche sur les nouveaux dynamismes locaux, *Revue canadienne des sciences régionales.* Vol. VII, № 1, 1984, pp. 49-68.
- AYDALOT, P., Le concept de région dans la planification régionale, *Revue canadienne des sciences régionales.* Vol. X, № 2, 1987, pp. 203-214.
- AYDALOT, P., Les dynamismes actuels dans l'espace français, in HAMEL, P. et BOISVERT, M. (Éds.) *Redéploiement industriel et planification régionale.* Montréal, Faculté d'aménagement de l'université de Montréal, 1985, pp. 49-68.
- BIHR, A. et al. Sans prolétariat ni socialisme. *Le Monde Diplomatique*, octobre 1980, p. 2.

- BOUCHARD, J-L., *Inventaire des programmes et politiques de développement régional à partir de 1973.* Laboratoire des études économiques et régionales, Chicoutimi, 1977.
- BOYER, R. et al. *Fluctuations et croissance, dynamique économique.* Paris, Dalloz, 1984.
- BRASSARD, M-J., *La restructuration institutionnelle en régions.* Mémoire de maîtrise en études régionales, Université du Québec à Chicoutimi, 1987.
- BRUNO, J., Le développement régional à l'heure du développement local: "le temps des incertitudes", *Revue canadienne des sciences régionales.* Vol. XII № 1. Institute of publics affaires, Dalhousie university, 1989, pp. 9-24.
- BYE, M., *Relations économiques internationales.* Paris, Dalloz, 1977.
- CHABOTT, L., *Les retombées des ententes auxiliaires Canada-Québec de 1984 à 1988.* Association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement. Février 1990, (document distribué par l'AQORCD).
- COOKE, P., *Regional innovation policy: Problems and strategies in Britain and France.* *Environment and Planing C: Government and Policy*, Vol. 3, № 3, 1985, pp. 253-267.
- COTTA, A., *Théorie générale du capital, de la croissance et des fluctuations.* Paris, Dunod, 1967.
- DE GAUDEMAR, J-P., La mobilité du travail, deux concepts, deux politiques, *Économies et Sociétés.* T. IX, № 11-12, Novembre-Décembre 1975, pp. 1691-1721.
- DENTE. B., Intergovernmental relations as central control policies: the case of Italian local finance. *Environment and Planing C: Government and Policy*, Vol. 3, № 4, 1985, pp. 383-402.
- DOSTALER, G. et al *Un échiquier centenaire: la théorie de la valeur et formation des prix.* Sillery, Presses de l'université du Québec, 1985.
- DOWIDAR, M., *L'économie politique une science sociale.* Paris, Maspéro, 1974.
- DULONG, R., *Les régions, l'État et la société locale.* Paris, Presses universitaires de France, 1978.
- EMMANUEL, A., *L'échange inégal.* Paris, F/Maspéro, 1969.

- FRANK, A-G., *Le développement du sous-développement.* Paris, Maspéro, 1972.
- GAGNON, A-G., *Developpement régional, État et groupes populaires: le cas de l'Est-du-Québec.* Hull, Asticou, 1985.
- GAGNON, C. et al. Le partenariat dans le développement local. *Cahiers de géographie*, Québec, Vol. 35, № 95, 1991, pp. 239-255.
- GARNIER, J-P., Localiser le social ... ou socialiser le local? *Espaces et Sociétés*, № 40, 1982, pp. 243-263. Localiser le social ... ou socialiser le local? *Espaces et Sociétés*, № 40, 1982, pp. 243-263.
- GOLSMITH M-J et al. Centralisation and decentralisation: a framework for comparative analysis. *Environment and Planing C: Government and Policy*, Vol. 3, № 2, 1985, pp. 175-185.
- HAMEL, P. et al. *Les organisations populaires, l'État et la démocratie.* Montréal, Nouvelle optique, 1981.
- HARTMAN, L. et al. Toward the application of dynamic growth theory to regions, *Journal of Regional Sciences.* Vol. 7, № 2, 1967, pp. 167-173.
- HIGGINS, B. et al. *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec.* MEER, 1970.
- HIRSCHMAN, A-O., *Stratégie du développement économique.* Paris, Éditions ouvrières, 1958.
- ISARD, W. et al. The impact of steel upon the greater New York Philadelphia industrial region, *Review of Economics and Statistics.* Vol. XXXV, 1953, pp. 289-301.
- JONHSON, G.H., *The economic approach to social question.* Paris, Économica, 1968.
- JONHSON, N. Decentralisation in Britain: A critique of the cases in the light if West German experience. *Environment and Planing C: Government and Policy*, Vol. 1, № 1, 1983, pp. 5-16.
- KLEIN, J-L, et al. *Le social apprivoisé, le mouvement associatif, l'État et le développement local.* Hull, Asticou, 1986.
- KLEIN, J-L, et al. *Vers de nouveaux territoires intermédiaires.* Chicoutimi, Rimouski, GRIR, GRIDEQ, 1986.

- KLEIN, J-L. et al. *Désengagement de l'État et des organisations populaires en régions périphériques: notes pour un projet de recherche.* Chicoutimi, GRIR, 1982.
- KLEIN, J-L., Le milieu local face aux choix de l'État, Aménagement et développement: problématique et contributions, in *Aménagement et développement.* Cahier de l'ACFAS, № 38, Sillery, Presses de l'université du Québec, 1986, pp.1-7.
- KLEIN, J-L., Le partenariat dans la gestion du développement régional en France et au Québec, in *De la Loire au Saint-Laurent.* Rimouski, Chicoutimi, Nantes; GRIDEQ, GRIR, CNRS, 1991.
- KLEIN, J-L., Redéploiement du capital et régions périphériques: la région de Québec. in HAMEL, P. et BOISVERT, M. (Éds) *Redéploiement industriel et planification régionale.* Montréal, Faculté d'aménagement de l'université de Montréal, 1985, pp. 217-234.
- KLEIN, J-L., Régions dépendantes au Québec: les cas de l'Est-du-Québec et du Saguenay—Lac-Saint-Jean, *Cahiers de géographie.* № 28, 1986, pp. 57-72.
- KLEIN, J-L., *Régions, déploiement et coût du travail, contribution à l'analyse de la croissance manufacturière dans la région de Québec.* Université Laval, Québec, 1981.
- LA FEUILLE, J., *Le développement régional au Québec: théories et politiques.* Mémoire de maîtrise en études régionales, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 1983.
- LAQUERRE, G., *Le sommet socio-économique de l'Abitibi—Témiscamingue: une expérience d'auto-développement en micro-région.* Mémoire de maîtrise en PMO. Université du Québec (UQAC-UQAT), Sainte-Foy, 1990.
- LE PORS, A. et al. Le rôle de l'État dans le financement du capitalisme, in, *Le capital et le développement économique. Quel financement pour une stratégie industrielle régionale?* Liège, Fondation André-Renard, 1978.
- LEU. R-E, et al. Distributional impacts of government policies in Switzerland. *Environment and Planning C: Government and Policy,* Vol. 3, № 2, 1985, pp. 127-252.
- LIPETZ, A., De la nouvelle division internationale du travail, à la crise du fordisme périphérique, *Espaces et Sociétés.* № 44, 1984, pp. 51-78.

- LIPIETZ, A., *Le capital et son espace*. Paris, La découverte-Maspéro, 1983.
- LIPIETZ, A., Les transformations dans la division internationale du travail, in CAMERON, D. et HOULE, F., *Le Canada et la nouvelle division du travail*. Ottawa, Éditions de l'université d'Ottawa, 1985, pp. 25-55.
- LIPSEY, R.G. et al. The general theory of the second best, *The Review of Economic Studies*. Vol. XXIV, № 63, Décembre 1956, pp. 11-32.
- LOVEL, C-H., Intergovernmental "deregulation": readings from the first Reagan years. *Environment and Planing C: Government and Policy*. Vol. 1, № 3, 1985, pp. 273-284.
- MARX, K., *Le capital*., Paris, Garnier-Flammarion, 1967.
- MC KAY, A., A reappraisal of public choice theory of intergovernmental relations. *Environment and Planing C: Government and Policy*, Vol. 3, № 2, 1985, pp. 163-174.
- MOUSSALLY, S., Allocation des ressources et développement des PME au Québec, *Revue PMO*. Chicoutimi, Vol. 1, № 6, 1986, pp. 3-8.
- MYRDAL, G., *Théorie économique et pays sous-développés*. Paris, Éditions Présences Africaines, 1959.
- MYRDAL, G., *Une économie internationale*. Paris, Presses universitaires de France, 1958.
- PALLOIX, C., *L'économie mondiale capitaliste et les firmes multinationales*. Paris, Maspéro, 1975.
- PALLOIX, C., *Les firmes multinationales et le procès d'internationalisation*. Paris, Maspéro, 1973.
- PERRIN, C., Redéploiement industriel et aménagement du territoire: l'expérience française, in HAMEL, P. et BOISVERT, M. (Éds) *Redéploiement industriel et planification régionale*. Montréal, Faculté d'aménagement de l'université de Montréal, 1985, pp. 69-92.
- PERROUX, P., *L'économie du XXième siècle*. Paris, Presses universitaires de France, 1964.
- PERROUX, P., *Pour une philosophie du nouveau développement*. Paris, Aubier/Les presse de l'UNESCO, 1981.

- PONSARD, C., *Histoire des théories économiques spatiales.* Paris, Librairie Armand-Collin, 1958.
- POULIN F., DION, Y., *Les disparités au Canada et au Québec: les politiques et les programmes, 1960-1973.* Montréal, CRDE, 1973.
- ROBINSON, J., *Hérésies économiques.* Paris, Calmann-Lévy, 1972.
- ROSIER, B., *Croissance et crise capitaliste.* Paris, Presses universitaires de France, 1985.
- ROSIER, B., *Le développement économique, processus univoque ou produit spécifique? Une approche en terme de type de développement, Économies et Sociétés.* T. XVII, 1983, pp. 365-403.
- ROULEAU, L., *Pouvoir local et développement dans la vallée de la Matapédia.* 1974-1983, Rimouski, GRIDEQ, 1988.
- ROUSSEAU, S., *Perspectives macro-économiques et développement régional: effet de l'adoption du paradigme néo-libéral.* Mémoire de maîtrise en études régionales, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 1991.
- SALAMA, P. et al. *Introduction à l'économie politique.* Paris, F. Maspéro, 1981.
- SALVATORE, D., *Microéconomique, cours et problèmes.* New-York, Mc Graw-Hill, 1974.
- SAMUELSON, P.A., *Les fondements de l'analyse économique.* Paris, Dunod, T. 1, 2^e édition, 1971.
- SANTOS, M., *L'espace partagé: les deux circuits de l'économie urbaine des pays sous-développés.* Paris, M.Th. Genin, Librairies techniques, 1975.
- SANTOS, M., *Société et espace: la formation sociale comme théorie et comme méthode, Cahiers internationaux de sociologie.* Vol. LXIII, 1977, pp. 261-276.
- SAVOIE, D-J., *Regional development in Canada.* Toronto, University of Toronto Press/Institut canadien de recherche sur le développement régional, 1986.
- SOLOW, R-M., *Théorie de la croissance économique.* Paris, A-Collin, 1956.

- SWYNGEDOUW, E. et al. Le passage sociospatial du fordisme à la flexibilité: une interprétation des aspects spatiaux de la crise et de son issue, *Espaces et Sociétés*. № 54-55, 1989, pp. 243-263.
- TELLIER, L-N., *Économie spatiale: rationalité de l'espace habité*. Chicoutimi, Gaëtan Morin Éditeur, 1985.
- VERNON, R., *International investment trade in product cycle, Quarterly Journal of Economics*. 1966, pp. 190-207.
- VILLENEUVE, P. et al. Développement régional et polarisation, in *Contribution à une géographie critique*, notes et documents de recherche par le GREDIN. Département de géographie de l'Université Laval, 1978, pp. 113-123.

3) ARTICLES DE PRESSE.

Les articles de presse cités concernent la période 1987-1989 sont tirés des journaux, suivants: *Le Progrès-Dimanche du Saguenay*, *Le Quotidien*, *Le Réveil* et *Info-PME-02*.